

Version publique de l'aménagement approuvé

Excluant les prévisions économiques et financières, en application des dispositions de l'art. D212.6 du code forestier, faisant référence à l'article D212.1 du même code.

FORET DOMANIALE DU

TEMPLE

Révision d'Aménagement Forestier

2008 - 2022

Surface cadastrale

890,6630 ha

Surface retenue pour la gestion

890,66 ha

Altitudes extrêmes

139 à 185 m

Direction Territoriale ONF
Bourgogne Champagne Ardenne

Agence Interdépartementale Aube Marne

Région : Champagne Ardenne
Département : Aube (10)
Région IFN : Champagne Humide
Code ONF n° 009
DRA : Champagne Ardenne



Direction Territoriale
Bourgogne Champagne Ardenne
Agence Interdépartementale Aube-Marne

Région : Champagne Ardenne
Département : Aube (10)
Arrondissement de Bar sur Aube
Cantons de Brienne-le-Château et
Vendeuvre-sur-Barse
Région IFN : Champagne Humide (Code
ONF 009)
DRA : Champagne Ardenne
(en cours d'approbation)

FORET DOMANIALE DU TEMPLE

Surface : 890ha 66a

Révision d'Aménagement forestier

(2008-2022)

Série Unique : 890,66 ha

Série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages

Altitude :

Supérieure : 185 m

Moyenne : 162 m

Inférieure : 139 m

Répartition des essences (en % du couvert) :

CHENES SESSILE ET PEDONCULE	89 %
HETRE	2 %
TILLEUL	2 %
AUTRES FEUILLUS :CHARME, TREMBLE	4 %
RESINEUX : SAPIN DE VANCOUVER, EPICEA	2 %
VIDES BOISABLES OU NON	1 %
TOTAL	100%

Forêt Domaniale du Temple (890,66 ha)
Surface en sylviculture: 875,30 ha
Présentation de l'aménagement
2008-2022

Le contexte

La forêt domaniale du Temple, située en Champagne Humide, est une Chênaie mixte située sur des limons plus ou moins profonds reposant sur les argiles de l'Albien. La topographie est très peu marquée (185 à 239 m). Les stations sont très favorables à la production de Chêne sessile de qualité A et B.

La forêt a été engagée dès le milieu du XIX^{ème} siècle dans un processus de conversion en futaie régulière de Chêne (sessile) qui n'a jamais été interrompu : en 2008, 53 % de la surface est convertie en futaie régulière à dominante sessile. Il existe quelques peuplements résineux qui arrivent à maturité.

Elle contient une Unité Conservatoire des Ressources génétiques en Chêne sessile référencée QP16.

Située en bordure du Lac-Réservoir du Temple (l'un des lacs de la forêt d'Orient), la forêt bénéficie de plusieurs statuts d'inventaire (ZNIEFF) et de protection, dont les plus importants sont la ZPS "Lacs de la Forêt d'Orient" et la ZSC "Forêt d'Orient". Elle est au coeur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

La forêt est bien desservie dans son ensemble.

Les principaux enjeux de la forêt.

L'enjeu de production est important, avec la totalité de la forêt en enjeu fort:

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	15,36	-	-	875,30

La surface sans enjeu de production (15,36 ha) est constituée d'emprises routières.

L'enjeu environnemental est reconnu, la totalité de la forêt étant incluse dans une ZPS et une ZSC:

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	-	890,66	-

L'enjeu social reste limité à des dispositifs locaux d'accueil: sentiers de découverte, équipements d'aires d'accueil classiques. Il n'existe pas de périmètre de captage.

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Biodiversité	890,66	-	-

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent.

Les principales caractéristiques actuelles des peuplements sont:

- une capitalisation très élevée dans les peuplements issus de TSF, dont le capital avoisine ou excède souvent 40 m²/ha;
- une présence importante de Chêne pédonculé dans ces mêmes peuplements en surdensité, d'où le dépérissement diffus qui correspond à celui d'une essence en station limite et trop concurrencée;
- une faible surface disponible, c'est à dire à Très Gros Bois majoritaires (environ 50 ha);

-des peuplements issus de la phase "historique" de la conversion en futaie, ayant fait l'objet d'une gestion conservatrice et produisant à ce titre du grain fin (accroissement < 2,5 mm sur le rayon) sur environ 150 ha. Toutes les classes d'âges sont représentées jusqu'à 108 ans.

L'équilibre sylvo-cynégétique n'est pas atteint: la surabondance du sanglier compromet la régénération du Chêne sessile, car les glandées, et même les jeunes semis et les jeunes plants sont dévorés. Ce déséquilibre rendra indispensable l'engrillagement de toutes les régénérations jusqu'à retour à l'équilibre.

L'aménagement précédent (1977-2006) et le Modificatif de 1985 traitaient la forêt en conversion en futaie de Chêne sessile. L'objectif de régénération était fixé à 150,77 ha, avec une possibilité-volume de 1666 m³/an, soit 1,87m³/ha/an, très en dessous de la production biologique estimée par l'IFN à 7m³/ha/an.

La période passée a été marquée par :

- l'entrée de la forêt dans la ZPS "Lacs de la Forêt d'Orient" et la ZSC "Forêt d'Orient";
- la montée en puissance des jeunes groupes d'amélioration, d'où une récolte nette ment améliorée par rapport aux prévisions;
- le déséquilibre forêt/gibier, qui compromet les régénérations depuis une dizaine d'années.

Les résultats de la mise en oeuvre de l'aménagement sont:

- une surface régénérée de **116,29 ha soit 77% de l'objectif**, en raison de la pression du sanglier mais aussi de la volonté de ne pas engager la régénération de peuplements à Gros Bois majoritaire (sacrifice d'exploitabilité);
- une récolte de **3771 m³/an**, liée à une dynamisation de la sylviculture dans tous les types de peuplements.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'action

L'objectif de production est prépondérant, avec une nette prise en compte des **impératifs de protection de la biodiversité** résultant de la mise en oeuvre de Natura 2000.

La **conversion en futaie régulière** est poursuivie. L'essence **objectif principale est le Chêne sessile** sur l'ensemble de la forêt.

La sylviculture mise en oeuvre visera :

- à rechercher un rythme de renouvellement dépassant la surface d'équilibre en réalisant des peuplements à Chêne pédonculé en limite de station et les peuplements résineux parvenus à maturité;
- à renouveler prioritairement par plantation en Chêne sessile avec engrillagement jusqu'à rétablissement de l'équilibre cynégétique;
- à décapitaliser les peuplements pour les amener au capital préconisé par le Guide de la Chênaie Continentale;
- à engager les futaies converties depuis plus d'un siècle sur des itinéraires de rattrapage clairement détaillés.

L'équipement sera amélioré par création de 1,3km de route desservant des peuplements fortement capitalisés.

La récolte annuelle est prévue à **6980 m³/an soit 7,8 m³/ha/an** qui correspond nettement à un **objectif de décapitalisation**.

En outre la **biodiversité sera préservée et améliorée** par la création de 3 îlots de vieillissement et plusieurs mesures de préservation d'espèces.

Le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique est indispensable pour assurer le renouvellement des peuplements et la biodiversité.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	5
0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET.....	5
0.1.1 <i>Nom et propriétaire de la forêt</i>	5
0.1.2 <i>Origine de la forêt, éléments d'histoire par Jacques GRELU, Chef du Centre de Troyes en 1977.</i>	5
0.1.3 <i>Situation administrative</i>	6
0.1.4 <i>Région de situation</i>	6
0.1.5 <i>Circonscriptions chargées de la gestion</i>	6
0.2. SURFACE DE LA FORET.....	6
0.2.1 <i>Surface à la date de l'aménagement</i>	6
0.2.2 <i>Relevé cadastral</i>	6
0.2.3 <i>Etat des limites</i>	7
0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE.....	7
0.4. PARCELLAIRE.....	7
1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	8
1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES.....	8
1.1.1 <i>Topographie et hydrographie</i>	8
1.1.2 <i>Climat –Cf. Annexe 6.2 : Données météorologiques.</i>	8
1.1.3 <i>Stations forestières</i>	8
1.2. HABITATS NATURELS.....	12
1.3. ZNIEFF ET ZICO.....	12
1.4. FLORE.....	13
1.4.1 <i>Relevé des espèces végétales remarquables</i>	13
1.4.2 <i>Répartition des essences forestières</i>	13
1.4.3 <i>Peuplements et arbres biologiquement remarquables</i>	14
1.4.4 <i>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements</i>	15
1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS.....	15
1.5.1 <i>Impact de la tempête de Décembre 1999</i>	15
1.5.2 <i>Analyse des peuplements de futaie</i>	16
1.5.3 <i>Analyse des peuplements de Taillis-sous-futaie</i>	17
1.5.4 <i>Synthèse globale</i>	21
1.5.5 <i>Résultats synthétiques des inventaires</i>	21
1.6. FAUNE SAUVAGE.....	22
1.6.1 <i>Relevé des espèces animales remarquables</i>	22
1.6.2 <i>Autres espèces présentes</i>	22
1.6.2.1 <i>Gibier</i>	22
1.6.2.2 <i>Autres espèces</i>	22
1.6.3 <i>Situation des Cervidés et Sangliers par rapport aux capacités d'accueil de la forêt</i>	22
1.7. RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU.....	22
1.8. RISQUES D'INCENDIE.....	22
2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....	23
2.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	23

2.1.1. Ventes	23
2.1.2. Cessions.....	24
2.2. AUTRES PRODUCTIONS	24
2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	24
2.4. ACTIVITES PISCICOLES OU AQUACOLES	24
2.5. ACCUEIL DU PUBLIC.....	24
2.6. PAYSAGES.....	24
2.7. RICHESSES CULTURELLES.....	25
2.8. SUJETIONS DIVERSES.....	25
2.8.1. Droits, concessions.....	25
2.8.2. Dégâts de guerre	25
2.8.3. Pollutions, pressions et menaces pesant sur la forêt	25
2.9. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	25
3. GESTION PASSEE	26
3.1. DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER- (A.M. DU 16 AOUT 1978 –MODIFICATIF DU 24 SEPTEMBRE 1985)	27
3.1.1 -Aménagement de 1977 (J. Grelu, Chef du Centre de Troyes)	27
3.1.2 -Modificatif de 1985 (A. Macaire, Chef du Centre de Troyes)	28
3.1.3- Application de l'Aménagement précédent et du Modificatif.....	29
3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL.....	29
3.3. ETAT DES EQUIPEMENTS	29
3.3.1. Matérialisation du périmètre	29
3.3.2. Equipement de desserte.....	30
4. SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....	31
4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES	31
4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES	33
4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE.....	33
4.3.1. Mode de traitement – Méthode d'aménagement	33
4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité	34
4.3.2.1. Objectifs à long terme.....	34
4.3.2.2. Objectifs à l'issue de l'aménagement	34
4.3.3. Détermination de l'effort de régénération	35
4.3.3.1. Références théoriques de l'effort de régénération.....	35
4.3.3.2. Discussion et Effort de régénération retenu	38
4.3.4. Classement des unités de gestion	41
4.3.4.1. Tableau de classement des unités de gestion	42
4.3.4.2. Groupes de régénération et de reconstitution.....	43
5. PROGRAMME D' ACTIONS.....	44
5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	44
5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE	44
5.2.1. Opérations sylvicoles – Coupes	44
5.2.1.1. Règles de culture.....	44
5.2.1.2. Programme d'assiette – Cf. Annexe 5	47
5.2.2. Opérations sylvicoles – Travaux	48
5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité.....	50
5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore – Chasse et pêche	54
5.2.5. Travaux liés à la desserte et aux limites	54
Création de routes empierrées.....	54

Entretien de routes empierrées	55
Fauchage et élagage	55
5.2.6. Dispositions concernant les productions diverses	56
5.2.7. Dispositions en faveur de l'accueil du public	56
5.2.8. Dispositions en faveur des paysages	56
5.2.9. Protection des sites d'intérêt culturel	57
5.2.10. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique	57
5.2.11. Mesures générales concernant la défense contre les incendies	57
5.2.12. Mesures générales d'ordre sanitaire	57
5.2.13. Programme d'observations et de recherches	57
5.2.14. Actions de communication	57
6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	58
6.1. RECOLTES	58
6.2. RECETTES	60
6.3. DEPENSES	62
6.4. BILAN PASSE ET FUTUR	64
7. LISTE DES ANNEXES	67
1. PLAN DE SITUATION	67
2. REFERENCES CADASTRALES ET CORRESPONDANCES AVEC LES PARCELLAIRES FORESTIERS	67
3. CARTE DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	67
4.1 CARTE D'AMENAGEMENT	67
4.2 CARTE DES AFFECTATIONS DE 1885	67
5. PROGRAMME D'ASSIETTE 2008-2022	67
6.1 CARTE DES STATIONS	67
6.2 DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DU TEMPLE	67
7. CARTE DES ZONES NATURELLES	67
8.1 TABLEAU SYNOPTIQUE DES PEUPELEMENTS	67
8.2 CARACTERISTIQUES DENDROMETRIQUES DE L'INVENTAIRE STATISTIQUE	67
9.1 CARTE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	67
9.2 CARTE DES CLASSES D'AGE DES FUTAIES	67
10. DISPOSITIONS DE RATTRAPAGE A APPLIQUER AUX FUTAIES HISTORIQUES	67
11.1 TARIF BRM	67
11.2 INVENTAIRE PIED A PIED	67
11.3 HISTOGRAMMES DE L'INVENTAIRE PIED A PIED	67
11.4 INVENTAIRE DU TAILLIS	67
12. HISTOGRAMME DES DUREES DE SURVIE	67
13. CALCUL DE LA POSSIBILITE	67
14. EXPLOITATION DES ARCHIVES : RECETTES-DEPENSES	67
15. UNITE DE CONSERVATION GENETIQUE QP16: CARTOGRAPHIE, CHARTE, INSTALLATION	67

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

0.1.1 Nom et propriétaire de la forêt

La forêt domaniale du Temple appartient à l'Etat. Elle porte le nom de l'Ordre du Temple, dissous en 1312 par le pape Clément V, en référence à l'une des parties de l'actuelle forêt qui appartenait à cet ordre.

0.1.2 Origine de la forêt, éléments d'histoire par Jacques GRELU, Chef du Centre de Troyes en 1977.

On a réuni, en 1842, sous la dénomination de FORET DOMANIALE du TEMPLE, trois forêts distinctes :

1°-Le bois de FROUASSE, au nord du massif, appartenait au Prieuré de Radonvilliers, fondé au XI^{ème} siècle et dépendant de l'Abbaye de Basse-Fontaine à Brienne-le-Château ;

2°-Les bois du TEMPLE et du BUISSON ROND, au sud, qui portaient primitivement le nom de forêt du Der. Acheté par l'Ordre des Templiers à un chambellan des Comtes de Champagne, le Comte de Montcuq, suivant un acte passé devant l'Evêque de Troyes en juin 1255. A la suppression de l'Ordre des Templiers le 13 avril 1312 par le pape Clément V, ces bois échurent aux Religieux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem devenus plus tard les Chevaliers de Malte. En 1466, ce dernier ordre abandonna la moitié Est des Bois du Temple à la Commune usagère d'Amance.

En 1776, le Prieur de Vendevre, Seigneur d'Amance, se fit attribuer le tiers du bois d'Amance et le conserva jusqu'à la Révolution sous le nom de Bois du Buisson Rond.

En 1790, par suite de la suppression des ordres religieux et de la confiscation de leurs propriétés en tant que « Biens Nationaux », les bois de Frouasse, du Temple et du Buisson Rond devinrent propriété de l'Etat. Le plus important de ces bois donna son nom à l'ensemble du massif domanial ainsi constitué.

3°-En 1875, par voie d'échange avec une parcelle de la forêt domaniale de Clairvaux, l'enclave dite « des QUARANTE ARPENTS » fut rattachée à la forêt domaniale du Temple.

En outre,

-par acte administratif du 9 novembre 1861, la commune de Vendevre a cédé le chemin d'accès reliant l'actuelle RD 79 à la Route Forestière du Temple. A la date de rédaction du présent aménagement, les parcelles cadastrales qui le constituent (A 104 et A 105) sont incorporées à la Composition Cadastre de la forêt ;

-par acte administratif du 19 janvier 1863, la commune de Radonvilliers a cédé les chemins d'accès reliant la Voie Ordinaire de Radonvilliers aux routes forestières du Temple et de la Fontaine aux Oiseaux. Cette dernière ayant été engloutie dans le Réservoir d'Amance en 1990, il ne subsiste de cette cession que l'actuelle « Route Forestière de Charlieu ».

Enfin, il faut signaler qu'au moment de la création du Lac-Réservoir du Temple, destiné à régulariser le débit de l'Aube et donc écrêter les crues de la Seine, une soixantaine d'hectares de forêt domaniale a été engloutie par les eaux.

0.1.3 Situation administrative

Département de l'Aube
Arrondissement de Bar-sur-Aube.

Arrondissement	Canton	Commune
Bar-sur-Aube	Vendeuvre sur Barse	Amance
		Vendeuvre sur Barse
	Brienne-le-Château	Radonvilliers

0.1.4 Région de situation

La forêt se situe à environ 25 km à l'Est de Troyes, dans la région IFN de Champagne Humide (N° de code ONF : 009).

Directive régionale d'aménagement pour la région Champagne-Ardenne (en cours d'approbation)

Plan de situation en *Annexe 1*.

La forêt du Temple est située au cœur de la Forêt d'Orient, vaste massif d'environ 10000 ha dont elle constitue sans conteste un des fleurons.

0.1.5 Circonscriptions chargées de la gestion

Direction Territoriale Bourgogne Champagne-Ardenne
Agence Interdépartementale Aube-Marne
Unité Territoriale de Radonvilliers
Triage N° 82100906 de Radonvilliers.

0.2. SURFACE DE LA FORET

0.2.1 Surface à la date de l'aménagement

La surface retenue au moment de l'aménagement, compte tenu de l'incorporation du chemin d'accès de la RD 79 à la Route Forestière du Temple (cf. § 0.1.2) est de 890 ha 66 ares 30 ca arrondie à **890,66 ha**.

0.2.2 Relevé cadastral

La répartition cadastrale s'ordonne comme suit. Le détail figure en *Annexe 2*.

Territoire communal	Contenance		
	ha	a	ca
Amance	580	40	92
Radonvilliers	309	02	65
Vendeuvre sur Barse	1	22	73
Surface totale	890	66	30

0.2.3. Etat des limites

La forêt est parfaitement délimitée par des fossés, sauf du côté Lac du Temple où elle n'est que bornée.

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Il existe un Procès Verbal de délimitation en date du 18 Septembre 1852 et des actes ultérieurs (1861 et 1863). Ces documents n'ont pas été recherchés dans le cadre du présent aménagement.

0.4. PARCELLAIRE

Le parcellaire, hérité du modificatif de 1985, lui-même établi en prévision de la mise en eau du Lac du Temple, est reconduit à l'identique avec 101 parcelles soit une surface moyenne de 8,82 ha.

Cette surface se répartit comme suit :

Surface forestière	101 parcelles	875,30 ha
Surface Hors Sylviculture (HSF)	Routes forestières	15,36 ha
Surface totale		890,66 ha

La surface totale n'inclut ni la Maison forestière du Temple, ni son terrain de service, assimilés à du foncier bâti (parcelle forestière 16).

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 Topographie et hydrographie

Topographie peu marquée, passant d'un maximum de 185 m (borne géodésique à la cote 180 m en parcelle 100) à un minimum de 139 m en bordure du lac du Temple. Relief orienté légèrement en dévers vers le Nord-Ouest. Plateau entaillé de plusieurs thalwegs dont les plus importants dits de la Fontaine aux Oiseaux, du Temple et de Frouasse, sont parcourus par des ruisseaux temporaires. Tous ces ruisseaux aboutissent au lac du Temple et font donc partie du bassin versant de l'Aube.

Une ancienne source permanente, froide et ferrugineuse dite « la Fontaine aux Oiseaux » existait autrefois à la cote 132, dans la parcelle 1 de la IV^{ème} Affectation de l'aménagement de 1941 et actuellement engloutie dans le lac du Temple, sensiblement à mi-chemin des actuelles parcelles 7 et 18.

1.1.2 Climat –Cf. *Annexe 6.2* : Données météorologiques.

La forêt du Temple contient une station météorologique concernant la placette RENECOFOR CHS 10. Cette station a fourni les éléments qui suivent pour la période 1996-2004.

Température moyenne annuelle : 10,5 °C

Mois le plus froid : Janvier (+ 3,3 °C) ; mois le plus chaud : Août (+ 18,2°C).

Pluviométrie moyenne annuelle : 849 mm

Minimum en Janvier (52 mm) et maximum en Octobre (95 mm).

Nombre de jours de gel par an : 56 jours/an.

Diagramme ombrothermique (P en fonction de T x 2) : P toujours nettement au dessus de T, donc pas de déficit hydrique. A noter un diagramme pluviométrique en dents de scie, faisant alterner systématiquement des minima de l'ordre de 60 mm et des maxima de l'ordre de 80 mm.

Il est à remarquer qu'en comparant sur la même période ces données à celles du poste de Mathaux situé à 10 km au nord de la Forêt et qui sert jusqu'à présent de référence aux aménagistes de la forêt d'Orient, on note une pluviométrie légèrement plus importante (+30 mm annuels) sur la forêt du Temple.

Régime des vents : modéré d'Ouest occasionnant rarement des chablis.

En conclusion : climat à tendance océanique dégradée, caractérisé par un ensoleillement médiocre (1600 à 1800 heures) et une pluviométrie abondante et bien répartie tout au long de l'année, avec un taux d'hygrométrie moyen de 81 %. L'ensemble est très favorable à la végétation forestière.

1.1.3 Stations forestières

1.1.3.A-Eléments de géologie (Carte géologique de la France au 1 :80 000ème-Feuille de Troyes-BRGM , 3^{ème} édition-1968 et au 1 :50 000ème-Feuille de Brienne, BRGM , 2002).

La forêt du Temple repose sur les assises argileuses du crétacé inférieur, masquées par une épaisseur variable de limons.

Sont notées à l'affleurement :

- a2-Alluvions modernes, dans les thalwegs les plus profonds ;
- a1-Limons des plateaux, sur la quasi-totalité de la surface ;
- c1 = n5a –Argiles à Plicatules à l'extrême sud-est de la forêt ;
- c2-Argiles tégulines de l'Albien

Les limons des plateaux occultent le substratum de base qui est à rattacher à c2, Argiles tégulines de l'Albien. Des placages de sables, en lentilles occupant plutôt des sommets, existent aussi et sont à rattacher aux Sables verts de l'Albien c1= n6a mais ils ne sont pas identifiés sur la carte géologique de

1968. En revanche, ils sont très généreusement distribués en placards de plusieurs centaines d'ha sur les parties les plus élevées de la forêt par la carte de 2002. Ces dépôts sableux ne sont pas retrouvés dans la réalité, exception faite d'une lentille au point le plus haut de la forêt (parcelle 82 notamment).

On doit donc retenir que la forêt du Temple est assise sur un substratum imperméable recouvert de limons plus ou moins acidifiés mais assez peu dégradés.

1.1.3.B-Pédologie

Toute la pédologie de la forêt du Temple est conditionnée par la superposition d'un substrat limoneux de 50 à 60 cm d'épaisseur de moyenne, sur un substrat argileux. En règle générale, les sols de la forêt se rattachent aux sols bruns plus ou moins lessivés. L'hydromorphie se superpose à l'ensemble en créant toute la gradation qui va du sol légèrement marmorisé, ce qui correspond probablement à des phases d'engorgement très temporaires liées par exemple à de fortes pluies, excès d'eau qui s'évacue en quelques jours, jusqu'à des sols franchement hydromorphes où le fer est totalement redistribué dans la matrice limoneuse.

La juxtaposition brutale d'un limon avec une argile géologique conduit localement à la formation de planosols, c'est à dire de sols à 2 couches dans lesquels l'imperméabilité de la couche de fond (Argile de l'Albien) occasionne dans un premier temps un engorgement. Cet engorgement provoque à son tour une ferrolyse acide dans la couche limoneuse, qui tend, par drainage latéral, à se désaturer et s'acidifier de plus en plus. Cette évolution, si elle est fréquente, n'est pas systématique. Il est probable qu'une transition progressive entre limon et argile permette d'éviter ou d'atténuer cette dégradation, en aboutissant plutôt à une brunification ou un lessivage classique.

Les sols hydromorphes se rencontrent logiquement dans les thalwegs mal drainés, mais aussi en topographie plane, là où le drainage latéral est faible ou nul.

Un très bel exemple de planosol peut être vu en parcelle 14, dans la partie basse à proximité de la Route du Temple. Le peuplement y est épouvantable.

On peut signaler également, sur des limons très épais de l'ordre du mètre, des sols lessivés glossiques développés au détriment de ce matériau limoneux unique. Ces sols peuvent évoluer vers des pseudogleys glossiques typiques.

Les sols les plus acides, quant à eux, se trouvent sur certaines buttes sableuses mais également en certaines autres positions sporadiques (parcelle 7 par exemple). Les sols sont alors bruns acides avec localement une tendance à la podzolisation.

En conclusion, les sols de la forêt du Temple sont particulièrement fragiles. Il importe de ne pas déstructurer la couche limoneuse en évitant tout tassement.

1.1.3.C-Stations

Une manière *simplifiée* d'approcher les stations peut se résumer ainsi, en milieu fermé, *sous le couvert* :

-Faciès à Ronce en tapis, coefficient 2 et + : station saine (CL6), à objectif Chêne sessile seul ; cependant le Chêne pédonculé naturellement présent donne également de bons résultats- tout en restant inférieur au Sessile- et ne rencontre de problèmes qu'en cas de densité trop élevée de la futaie (pur problème de concurrence, et non pas inadaptation édaphique) ;

-Faciès à Luzule des bois (*Luzula sylvatica*), coefficient 2 et +,

- Charme absent remplacé par le Hêtre : stations acides et drainantes (CL3) à vocation Chêne sessile seul.
- Charme présent moyennement vigoureux mais non supplanté par le Hêtre : station mésoacidiphile (CL4) à vocation Chêne sessile seul.

-Faciès à *Lamium galeobdolon* et/ou *Ficaria verna* coefficient 1 et + : station neutroacidicline (CL9) à vocation Chêne sessile ou Pédonculé indifférente, peu représentée au Temple
-Faciès à Canche cespiteuse sporadique ou en nappe, coefficient 1 et + (superposée à la végétation des cas précédents), voire localement, en faciès très ouvert, à *Calamagrostis epigeios* –qui semble se comporter en vicariante de la Molinie, chose également observable en Brie Champenoise - : stations à tendance hydromorphe : (CL 5 et 7) ; à objectif mixte Sessile-Pédonculé, même si des travaux anciens (Becker, 1969) ont largement prouvé que le Chêne sessile est beaucoup plus performant que le Chêne pédonculé dans ce type de station , le Chêne pédonculé étant favorisé passivement par la résistance du semis à l'hypoxie .

L'étude de station, en référence au Catalogue Pinel (Champagne Humide, 1990) a réutilisé la cartographie d'un point /4ha produite pour le DOCOB « Forêt d'Orient », réinterprétée au moment de la description des peuplements (hiver 2007-2008) et par des transects spécifiques en juin 2008.
La clé d'entrée du tableau qui suit est néanmoins le « Guide simplifié » (CRPF – 2002) , pour donner une correspondance avec les tableaux-maîtres de la DRA.

Conclusions de l'étude stationnelle :

1-Pas de station typique à Chêne pédonculé, qui n'apparaît au mieux que comme un deuxième choix (US7) ou une simple alternative (US 8, où l'on n'est pas obligé de choisir entre les 2 Chênes) ; en dehors de l'US8, le maintien du Chêne pédonculé, sans ou avec le Chêne sessile, présente des risques de dépérissement sur les stations à régime hydrique contrasté, ainsi qu'un risque de concurrence entre les deux chênes sur les autres stations, souvent défavorable au Chêne pédonculé (Cf. *dépérissement en Forêt Communale d'Amance après la sécheresse de 1976*, in *Macaire A. (1984).-RFF, XXXVI-3-p 201-205*)

2-Vocation Chêne sessile confirmée sur la totalité de la surface ;

3-Potentialités « Bonnes » (++) à « Très bonnes » (+++) sur l'immense majorité (87 %) de la forêt.

N° Unité Stationnelle Guide Simplifié »	Station Pinel	Dénomination	Surface (ha)	%age Surf.	Fertilité (dans la DRA)	Essences-objectif	
						Principales	Associées
US 3	CS 1	Chênaie sessiliflore-Hêtraie acidiphile	12,45	1,4	+	Chêne sessile, Hêtre	Alisier torminal, Châtaignier*
US 4	CL 2	Chênaie mixte acidiphile sur sol hydromorphe	5,76	0,7	+	Chênes sessile et pédonculé	Pin sylvestre **
US 2	CL 3	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie modérément acidiphile sur sol drainé	91,99	10,5	+	Chêne sessile, Hêtre	Alisier torminal, Châtaignier*
US 5	CL 4	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie mésoacidiphile sur sol brun	139,83	16,0	++	Chêne sessile, Hêtre	Erable sycomore, Merisier, Alisier torminal, Châtaignier, Tilleul à petites feuilles
US 7	CL 5	Chênaie mixte-Hêtraie-Charmaie mésoacidiphile sur sol hydromorphe	58,80	6,7	++	Chênes sessile et pédonculé	Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles
US 5	CL 6	Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie acidiline sur sol brun	491,46	56,1	++	Chêne sessile, Hêtre	Erable sycomore, Merisier, Alisier torminal, Châtaignier*, Tilleul à petites feuilles
US 7	CL 7	Chênaie mixte-Hêtraie-Charmaie acidiline sur sol hydromorphe	27,06	3,1	++	Chênes sessile et pédonculé	Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles
US 8	CL 9	Chênaie mixte-Hêtraie-Charmaie fraîche neutroacidiline	47,95	5,5	+++	Chênes sessile et pédonculé, Hêtre	Erables, Frêne, Merisier, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles
Total = Surface en sylviculture			875,30	100			

* Châtaignier : la litière de cette essence libère une grande quantité d'acides fulviques en peu de temps susceptible de dégrader le complexe argilo-humique (effet « coup de poing »).

** Pin sylvestre : résineux acidifiant ne faisant pas partie du cortège floristique.

1.2. HABITATS NATURELS

Si la quasi-totalité de la forêt relève d'habitats d'intérêt communautaire, il faut noter que ce sont des habitats assez banals qui se rattachent pour l'essentiel aux « Hêtraies de l'Asperulofagion », dans lesquelles la sylviculture a orienté les peuplements vers une chênaie sessiliflore ou mixte, avec présence non négligeable de Hêtre.

La forêt ne recèle aucun habitat prioritaire.

Aucun habitat ne relève des objectifs principaux du DOCOB de la Forêt d'Orient, la FD du Temple ne comportant notamment ni Aulnaie-Frênaie, ni Chênaie pédonculée à Stellaire ou à Primevère.

Cependant la forêt est concernée par des objectifs et mesures de protection des milieux humides (mares) et du Sonneur à Ventre jaune.

Habitat (Code Directive)	Intitulé de l'Habitat	Code Corine Biotope	Stations concernées	Surface (ha)	%age de surface
9120-2	Hêtraie-Chênaie collinéenne à Houx (<i>Hêtraies atlant. acidiphiles à Ilex</i>)	41-12	US2-US3	104,44	11,9
9130-4	Hêtraie subatlantique neutroacidicline à mésoneutrophile à Mélique uniflore ou Chèvrefeuille (<i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagion</i>)	41-13	US5-US7- US8	765,10	87,4
-	Chênaie acidiphile atlantique à Hêtre	41-52	US4	5,76	0,7
Total = Surface en sylviculture				875,30	100

1.3. ZNIEFF ET ZICO

Voir *Annexe 7.1* : Carte des Zones Naturelles

La forêt du Temple est entièrement incluse dans la ZNIEFF de Type II N° 210000640 « Forêts et lacs d'Orient ». Certaines digitations du lac dans le massif forestier relèvent d'une ZNIEFF de type I N° 210000639 « Réservoirs Seine (Orient) et Aube (Amance et Temple) ».

Une vaste ZICO « Lacs de la Forêt d'Orient » englobe la forêt du Temple parmi de nombreuses autres.

En outre, concernent également la FD du Temple:

- une ZPS très étendue (23 000 ha) « Lacs de la Forêt d'Orient » (ZPS N° FR 2111001- Arrêté ministériel du 27/08 2003 - DOCOB non publié à la date de rédaction de l'Aménagement);
- un site Natura 2000 N° 60-FR21000305 « Forêt d'Orient » (6 135 ha) doté d'un DOCOB en date du 15/12/2005 qui vise plus particulièrement à protéger l'Aulnaie-Frênaie (non représentée en forêt du Temple) et les batraciens (cf. § 1.6). La motivation originelle du site est la préservation de la Chênaie pédonculée à Primevère, qui n'est pas représentée non plus en forêt du Temple.
- une réserve naturelle « Forêts d'Orient » concernant les Oiseaux créée sur les lacs-réservoirs et qui interpénètre le massif forestier.

A noter que l'ensemble de la forêt est également concerné par l'aire d'une « Convention RAMSAR », reconnaissant les étangs et lacs de Champagne Humide comme une « Zone humide d'importance internationale notamment pour les Oiseaux d'eau ».

1.4. FLORE

1.4.1. Relevé des espèces végétales remarquables

Aucune espèce citée à l'Annexe II de la Directive « Habitats » n'est présente dans le périmètre du site « Forêt d'Orient » et donc en forêt du Temple.

La flore est constituée pour l'essentiel d'espèces acidiphiles très banales.

Cependant, au moins cinq espèces bénéficiant d'un statut de protection national (*Campanula cervicaria*, *Pulicaria vulgaris*) ou régional (*Teucrium scordium*), ou encore inscrites sur la Liste Rouge des espèces menacées (*Ribes nigrum* et *Gypsophila muralis*) sont signalées dans l'enveloppe du site. Elles n'ont pas été recherchées dans le cadre du présent aménagement.

On peut également noter la présence de *Scirpus palustris* dans certaines mares (p. 82), espèce en régression au niveau national en raison de la raréfaction des milieux humides.

1.4.2. Répartition des essences forestières

Essences	Pourcentages
Chênes sessile et pédonculé	89 %
<i>Dont</i>	
- Chênes sessile et pédonculé des TSF	38 %
- Chêne sessile des semis, plantations et futaies	51 %
Hêtre	2 %
Tilleul	2 %
Charme	1 %
Tremble	3 %
Epicéa	0,5 %
Sapin de Vancouver	1,5 %
Vides boisables et non boisables	1 %
TOTAL	100 %

D'une manière générale, le Chêne pédonculé est encore plus ou moins abondamment présent dans les anciens TSF : davantage dans les parcelles situées au Nord de la RF du Temple- et tout particulièrement dans les parcelles 1 à 17 - que dans les parcelles situées au Sud.

Cette constatation n'est pas sans trouver un certain écho dans le texte des anciens aménagements qui, sans l'expliquer, témoignent que la partie Nord est moins dense et la futaie moins bien conformée que dans la partie Sud.

Dans les parcelles du Nord, les parcelles 1, 3 et 4 la proportion de Pédonculé atteint 70 à 80 %. C'est une situation exceptionnelle où le diamètre plafonne et où les peuplements ont une allure plus souffreteuse et moins bien venante qu'ailleurs. On observe d'ailleurs de nombreux dépérissements plus ou moins réversibles comme à l'accoutumée dans le Pédonculé.

La partie basse des parcelles 20 et 21 est occupée par un peuplement (trop) dense très régularisé en GB (classes 50-60 cm) quasiment pur en Pédonculé.

Les futaies, qui recouvrent l'éventail de 0 à 120 ans, sont en Sessile très majoritaire même si on peut signaler quelques îlots de Pédonculé d'ailleurs plus ou moins en difficulté dans les classes d'âge les plus anciennes.

Le Tilleul donne de très beaux produits au Temple en dehors des stations acides. De belles tiges existent notamment en parcelles 3, 4 et 44.

1.4.3. Peuplements et arbres biologiquement remarquables

1.4.3.A- Peuplement classé (pureté : 98 %)

Essence	Chêne sessile
Commune	Radonvilliers
N° de Classement	QPE 212-003 (anciennement 09-CR-006)
Région	QPE 212- Est Bassin Parisien
Parcelles	49 à 52
Superficie	36,90 ha

1.4.3.B- Réseau de conservation in situ du Chêne sessile (Voir *Annexe 15*)

Superposé au peuplement classé et mis en place en septembre 2007, parcelles 51p et 52p. Il s'agit de conserver la ressource génétique locale et de mener à bien des tests comparatifs de croissance entre plusieurs provenances.

L'Unité de Conservation QP 16 contient :

-un noyau de conservation : p51p et 52p pour une surface de 14,40 ha;

-une zone tampon: surplus des parcelles 51 et 52, p42 à 43, 50pE, 53, pour une surface de 63,83ha.

L'Annexe 15 comporte la carte de situation de l'UC QP16, la Charte de gestion des Unités Conservatoires et le Compte-rendu d'installation de l'UC.

Les règles spécifiques de gestion des unités conservatoires de ressources génétiques in situ affecteront notamment le classement et la chronologie de la mise en régénération des unités de gestion concernées:

-le noyau de conservation doit être régénéré avant la zone tampon pour permettre à celle-ci de jouer pleinement son rôle de filtre vis-à-vis des flux de pollen et de graines en provenance de l'extérieur;

-dans les situations exceptionnelles où la zone tampon devrait être régénérée avant le noyau de conservation, ce renouvellement doit intervenir avec un délai minimum, fixé à 40 ans pour le Chêne sessile.

Parmi les nombreuses conséquences, celles qui affecteront la gestion d'après le présent Aménagement sont les suivantes:

-la parcelle 44 fait partie de la zone tampon et du groupe de régénération. En conséquence, le renouvellement de l'Unité centrale ne pourra commencer que 40 ans après le renouvellement de cette parcelle. En conséquence les parcelles de l'UC sont classées en Amélioration A1.

-La parcelle 44 devra être régénérée naturellement. En cas d'insuffisance chronique de régénération, le renouvellement aura lieu par plantation, à partir de glands récoltés dans la zone centrale selon un protocole précis et qui feront l'objet d'un contrat d'éducation en pépinière. Toutes les prescriptions techniques sont détaillées à l'annexe 2 de la Charte de Gestion qui figure en *Annexe 15*.

-Le gestionnaire devra prévenir l'animateur du Réseau de Conservation d'une part de l'existence du nouvel Aménagement, d'autre part, annuellement, de toute opération de coupe ou de travaux affectant une ou des parcelles de l'UC (zone tampon comprise).

1.4.3.C- Peuplements remarquables

On peut signaler comme peuplements remarquables :

-au titre de leur exceptionnelle conformation et qualité : parcelles 49 à 52 (peuplement classé);

-au titre de l'ancienneté de la conversion, les « futaies historiques » de 100 ans et plus, parcelles 82-84-87-89-93-95.

-au titre du volume sur pied, le peuplement mûr de Sapin de Vancouver de la parcelle 58S, qui avec $G = 60 \text{ m}^2/\text{ha}$, $H = 40 \text{ m}$ et $f = 0,5$ donne un volume théorique $V = f G H = 1200 \text{ m}^3/\text{ha}$, en réalité $860 \text{ m}^3/\text{ha}$ après comptage pied à pied.

1.4.3.D- Arbres remarquables

Depuis la chute du Chêne de l'Eperon en bordure de la FC d'Amance en 1982, il n'y a plus de chêne remarquable au Temple. On peut cependant signaler quelques gros Chênes de $\varnothing 110$ que le gestionnaire pourra conserver s'il le souhaite :

Parcelle	Nombre de Chênes de $\varnothing 110$
11	2
20.1	1
26.1	1

1.4.4. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements, si on excepte quelques situations liées à des stations acides et hydromorphes, est directement lié à la densité des peuplements :

- à partir de $G = 25 \text{ m}^2/\text{ha}$ dans la réserve, le taillis tend à régresser pour se stabiliser lui-même rapidement vers 7 à $10 \text{ m}^2/\text{ha}$;
- à partir de $G = 30 \text{ m}^2/\text{ha}$ dans la réserve, le Chêne pédonculé dépérit ;
- au delà de $G = 35 \text{ m}^2/\text{ha}$, le Chêne sessile dépérit.

On a d'autre part pu noter des situations préoccupantes dans quelques futaies historiques où la densité est encore trop élevée et la fréquence du Pédonculé excessive pour la station.

Les peuplements résineux, enfin, installés sur des stations saines, n'occasionnent aucune inquiétude.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1. Impact de la tempête de Décembre 1999

La forêt du Temple a été épargnée par la tempête dévastatrice de Décembre 1999. La surface cumulée des peuplements renversés (destruction à plus de 80%) et clairiérés (trouées de plus de 30 ares sur 60% de la surface) atteint seulement 15 ha , essentiellement sous la forme de couloirs ou de mitage dans les peuplements résineux des parcelles 59 à 68 . Cette dernière a fait l'objet d'une renversée presque complète ($6,28 \text{ ha}$) .

Ailleurs, la tempête n'a occasionné que des dégâts sporadiques.

La surface concernée représente seulement $1,7 \%$ de la surface totale de la Forêt.

L'état généralement très dispersé des dégâts, par trouées n'atteignant pas 1 ha , n'a pas amené à constituer de dossier de Reconstitution. Cependant, la parcelle 68 , constituée de résineux et déjà classée en régénération, a fait l'objet d'un mécénat « *Guigoz-Un bébé, un arbre* » et a été replantée en Chêne sessile en 2005 .

-Estimation du volume et de la valeur des chablis :

Type de produits	Volume total	Volume à l'ha
Tiges	3933 m ³	4,41 m ³ /ha
Houppier (estimé)	1967 m ³	2,20 m ³ /ha
Taillis	0 m ³	0 m ³ /ha
Total	5900 m ³	6,41 m ³ /ha

La valeur des produits (en 2000) est de 88 179 € non actualisés, soit 23 €/m³-tige : il s'agissait essentiellement de résineux.

1.5.2. Analyse des peuplements de futaie

La typologie adoptée est celle des DILAM-ORLAM, par tranches de 15 ans. Toutes les fois que cela a été possible, l'année exacte de l'acquisition de la régénération (année de plantation ou année constatée ou estimée du semis) figure au Tableau Synoptique placé en *Annexe 8*.

La plupart des plus anciennes futaies (tranches 90-105 et 105-120 ans) sont datées grâce aux sondages à la tarière effectués à l'occasion du Modificatif de 1985 (Voir § 3.1.2)

Classe d'âge	Essence	Classe BDR (*)	Surface par Classe	Surface par Essence
		0	6,92	
0-15 ans	CHS	1	13,27	58,02
		2	2,30	
		3	34,92	
		4	0,61	
15-30 ans	CHP	5	6,17	6,17
	CHS	3	3,78	41,47
		4	17,15	
		5	20,54	
30-45	CHS	6 et +	3,96	3,96
45-60	CHS		127,46	127,46
	EPC		3,72	3,72
	S.V		15,67	15,67
60-75	CHS		63,38	63,38
75-90	CHS		46,56	46,56
90-105	CHS		82,08	82,08
105-120	CHS		21,02	21,02
Total			469,51	469,51

(*) Classes BDR Territoriales Bourgogne Champagne-Ardenne= Anciennes Classes nationales.

Classe 0 : sol prêt sans semis ni plants ou *régénération nulle*

Classe 1 : semis ou plants installés de 0 à 0,30m

Classe 2 : 0,30 à 1,50 m

Classe 3 : 1,50 à 3,00 m

Classe 4 : 3,00 à 6,00 m

Classe 5 : 6,00 à 12,00 m

Classe 6 : 12,00 m et +

-Les futaies de Chêne de plus de 60 ans sont en général excessivement denses et posent les problèmes spécifiques des chênaies régulières issues de la « sylviculture historique ».

Le problème est notamment abordé au § 3.1.2.

Pour le résoudre, un diagnostic « Sylvie » a été conduit dans cinq parcelles représentatives des 5 classes 45-60, 60-75, 75-90, 90-105, 105-120. Par « représentative » on entend, à conditions stationnelles égales, présentant une densité moyenne pour la classe d'âge.

Les questions qui se posent regardent notamment :

-l'âge d'exploitabilité de ces futaies, qui ne peut être maintenu à 160 ans compte tenu du diamètre atteint dans leur classe d'âge ;

-l'itinéraire de rattrapage à appliquer à chaque classe .

Ces questions seront respectivement abordées aux § 4.1 - 4.3.2 et 5.2.1.1. L'Annexe 10 : « Dispositions de rattrapage à appliquer aux futaies historiques » donne un itinéraire moyen au vu de l'état actuel.

Il faut remarquer que les « futaies historiques » du Temple, au moins pour les classes 105-120, 90-105 et 75-90 ne sont pas assises sur les meilleures stations de la forêt (CL6 ou 8) mais plutôt sur des stations acidiphiles modérées, ce qui explique qu'elles soient actuellement à rattacher à la 2^{ème} ou 3^{ème} classe de fertilité. La croissance est plus lente et permet d'obtenir un chêne à grain fin, à accroissements inférieurs à 2,5 mm sur le rayon (Qualité Elevée de la DRA en cours d'approbation).

-**Les futaies résineuses** occupent des stations acidiclinales à Chêne sessile et ont donc vocation à lui céder la place au moment de leur renouvellement. Rappelons qu'elles trouvent leur origine dans le reboisement de parcelles dévastées par l'explosion d'un dépôt de munitions en 1944.

Plusieurs d'entre elles portent les stigmates de la tempête de 1999 : mitage fréquent voire vides et couloirs.

Récapitulation des peuplements de Futaie :

Chêne sessile								Chêne pédonculé	Epicéa	Sapin de Vancouver
FCHS 0-15	FCHS 15-30	FCHS 30-45	FCHS 45-60	FCHS 60-75	FCHS 75-90	FCHS 90-105	FCHS 105-120	FCHP 15-30	FEPC 45-60	FS.V 45-60
58,02 ha	41,47 ha	3,96 ha	127,46 ha	63,38 ha	46,56 ha	82,08 ha	21,02 ha	6,17 ha	3,72 ha	15,67 ha
443,95 ha								6,17 ha	3,72 ha	15,67 ha
469,51 ha										

1.5.3. Analyse des peuplements de Taillis-sous-futaie

1.5.3.A-Méthodologie

Un inventaire relascopique en surface terrière à la densité d'un point/ha (soit 364 points) a été effectué de Novembre 2007 à Janvier 2008. Cette méthode permet de disposer de G pour chaque essence présente et par catégorie. Les catégories retenues sont : PB : 25 cm ; BM 30 à 45 cm, GB 50 à 65 cm, TGB 70 cm et +.

Les tiges de 20 et – sont comptées dans le taillis, qui contient très peu d'essences précieuses, et qui fait l'objet d'un relevé relascopique propre.

Les résultats figurent en *Annexes 8.1* (Tableau synoptique, incluant les données du Taillis) et *8.2* (Caractéristiques dendrométriques des parcelles inventoriées statistiquement).

A noter qu'avec une moyenne de 10 points par parcelle, l'Erreur Relative sur « G » des peuplements inventoriés est en moyenne de 10 % seulement et très fréquemment dans la plage 6 à 10 %, ce qui traduit l'homogénéité des peuplements décrits et confère une bonne validité statistique à cette description.

1.5.3.B-Typologie

1.5.3.B-1-Essences

La seule essence prise en compte dans la Typologie finale est le **Chêne**, sans distinction entre Sessile et Pédonculé. C'est en effet l'essence principale de la réserve (plus de 90%) et l'essence-objectif à long terme sur la totalité de la surface de la forêt. *La typologie et le Capital sont uniquement basées sur la surface terrière de l'essence Chêne et non pas sur le total des essences de la Réserve.*

Les autres essences sont soit des essences précieuses très minoritaires (Hêtre, Tilleul), n'atteignant pas le 1/10^{ème} du volume de la réserve, soit des essences de simple accompagnement (essentiellement Tremble et Charme).

1.5.3.B-2-Structure

La structure est définie par la catégorie (PB, BM, GB, TGB) dominante dans l'essence Chêne, avec un correctif dès qu'une catégorie secondaire dépasse 20 % de surface terrière.

La typologie est donc de type « DILAM », mais avec des distinctions qui sont celles de la Typologie Lorraine .

La prédominance de peuplements « à Gros Bois avec Très Gros Bois » a amené à aménager la Typologie Lorraine et à opérer des distinctions supplémentaires (car la typologie Lorraine ne connaît qu'un seul type fourre-tout « à GB ») pour différencier le poids des catégories GB et TGB.

Dans la pratique on a finalement distingué :

-si les GB et TGB représentent plus de 75 % de G Chêne :

-TSF Chêne à Gros Bois prédominants : $GB + TGB > 75 \%$, $TGB/(GB + TGB) < 35\%$:

TSF CHE GB

-TSF Chêne à Gros Bois avec Très Gros Bois : $GB + TGB > 75 \%$, $TGB/(GB+TGB)$ compris entre 35 % et 50 % :

TSF CHE GB TGB

-TSF Chêne à Très Gros Bois prédominants : $GB + TGB > 75 \%$, $TGB/(GB+TGB) > 50\%$:

TSF CHE TGB

-si les GB et TGB représentent entre 50 et 75 % de G chêne :

-TSF Chêne à Gros Bois avec Bois moyens : $50\% < GB + TGB < 75\%$, $BM > 20 \%$, $PB < 10 \%$:

TSF CHE GB BM

-si les BM sont majoritaires en G Chêne :

-TSF Chêne à Bois Moyens avec Gros bois : $BM > 50\%$, $20\% < GB + TGB < 50\%$:

TSF CHE BM GB

-TSF Chêne à Bois Moyens : $BM > 50\%$, $GB + TGB < 20\%$:

TSF CHE BM

-Si le TSF est en cours de régénération :

-TSF Chêne en régénération, quelles qu'en soient les catégories de diamètre :
TSF CHE Reg

-Si la réserve est nulle :

-Taillis d'Autres Feuillus :
TA.F

La répartition entre les différents types est la suivante :

Type de Taillis-sous-Futaie	Surface (ha)	% surface
TSF BM	12,58	3,3
TSF CHE BM GB	34,09	8,9
TSF CHE GB BM	107,70	28,2
TSF CHE GB	59,37	15,5
TSF CHE GB TGB	112,32	29,5
TSF CHE TGB	49,38	12,9
TSF Reg	6,67	1,7
TOTAL	382,11	100,0

Type de Taillis simple	Surface (ha)	% surface
TA.F	13,04	100
TOTAL	13,04	100

Résumé de la Typologie :

Type simplifié	% surface
<i>TSF à Bois Moyens</i>	11,8
<i>TSF à Gros Bois</i>	70,7
<i>TSF à Très Gros Bois</i>	12,5
<i>TSF en Régénération</i>	1,7
<i>Taillis simple</i>	3,3
<i>Total</i>	100,0

1.5.3.B.3-Capital

Les classes de Capital sont celles de la Typologie Lorraine adaptée à l'Aube-Marne, *selon la valeur de G Chêne seulement.*

Très Clair pour G < 7 m²/ha

Clair pour G de 7 à 13 m²/ha

Moyennement Dense pour G de 13 à 17 m²/ha

Dense pour G de 17 à 22 m²/ha

Très Dense pour G de 22 à 30 m²/ha

Très Fermé pour G > 30 m²/ha.

La répartition entre les classes de Capital est alors la suivante :

Classe de Capital	Surface (ha) par type de peuplement							Total Surface (ha)	% Surface
	TSF BM	TSF BM GB	TSF GB BM	TSF GB	TSF GB TGB	TSF TGB	TSF Reg		
Clair	-	-	-	1,24	-	5,18	6,67	13,09	3,4
Moyen ^t Dense	-	-	1,36	-	3,38	6,67	-	11,41	3,0
Dense	3,47	14,79	24,28	-	38,98	7,81	-	89,33	23,4
Très Dense	9,11	15,99	48,71	8,53	31,25	25,89	-	139,48	36,5
Très Fermé	-	3,31	33,35	49,60	38,71	3,83	-	128,80	33,7
Total	12,58	34,09	107,70	59,37	112,32	49,38	6,67	382,11	100,0

1.5.3.C – Limites de la méthode

-Dans la typologie lorraine, la dénomination « à GB et TGB » est atteinte dès que leur surface terrière cumulée atteint 75%. Au sein de ce groupe, le sous ensemble « à TGB dominants » est atteint dès que leur surface terrière atteint 50 % du seul cumul GB +TGB.

Il en résulte donc que dans un peuplement donné, il suffit que les TGB représentent $75\% \times 50\% = 37,5\%$ pour que ce peuplement soit qualifié de « TGB dominant » : *un gros tiers de TGB en surface terrière suffit à faire basculer le peuplement en « TGB ».*

-Si l'on fait une comparaison avec une typologie en Nombre/ha, comme il en existe dans les DILAM, on peut prendre un exemple simple : Soit une parcelle avec 19 arbres de \varnothing 50 cm et 10 arbres de \varnothing 70 cm. Ces catégories engendrent une surface terrière respective de 3,73 m² et 3,85 m².

- Typologie en N/ha : Peuplement à GB.
- Typologie en G/ha : Peuplement à TGB.

Les typologies en surface terrière donnent donc une image exagérément mûre et vieillie d'une forêt. Les 2 points précédents, qui n'ont rien de théorique, doivent amener à relativiser cette image et à se poser la question de la viabilité de l'importante fraction des peuplements ainsi déterminés « à TGB » qui ne sont justement pas arrivés à cette classe, donc les GB et BM qui restent majoritaires en nombre. Si les Gros Bois ou les Bois Moyens sont de bonne qualité, il est probable qu'on s'acheminerait vers un absurde sacrifice d'exploitabilité en classant systématiquement de tels peuplements en régénération.

1.5.3.D – Conclusion de l'étude des TSF.

Compte tenu des remarques méthodologiques ainsi formulées, il apparaît que la surface « à Très Gros Bois » est faible comparée à la surface totale de la forêt (49,38 ha/ 890,66 ha = 5,5 %) ce qui indique un manque en Disponibilité au Diamètre Minimal d'Exploitabilité qui, dans la future DRA, se trouve justement être 70 cm = limite inférieure des TGB.

En revanche, les TSF sont marqués par une forte proportion de peuplements à Gros Bois dominants (près de 70 % des peuplements non convertis), donc par une régularisation indiscutable dans la plage 50 à 65 cm de diamètre.

Par ailleurs, la forêt du Temple est caractérisée par un capital élevé (94% de peuplements denses à très fermés), conséquence d'un prélèvement timide dans les périodes précédentes. Cette surcapitalisation, avec des peuplements dépassant 30 m² de surface terrière et dont certains atteignent 40 m² pour le total de la futaie, pose des problèmes spécifiques en matière de dépérissement dû à la concurrence (cf. § 1.4.4), d'envahissement progressif du Hêtre dans certaines parcelles, et bien sûr quant à l'itinéraire sylvicole à adopter pour amener ces peuplements vers un état plus équilibré d'ici à leur maturité.

En outre, et en marge de ce constat, la surcapitalisation est un obstacle à la mise en régénération de certains peuplements qu'il faudra d'abord alléger dans la période avant de les renouveler dans la suivante.

1.5.4. Synthèse globale

Grand Type	Futaie	TSF	Taillis	Vides boisables ou non	Total = Surface en sylviculture
Surface (ha)	469,51	382,11	13,04	10,64	875,30
% de la surface	53,6	43,6	1,5	1,3	100 %

La proportion élevée de futaie et sa répartition entre les différentes classes d'âge sont remarquables, comme une marque spécifique de cette forêt du Temple qui a échappé aux désastreuses conséquences de la Querelle de la Conversion.

Enfin, les peuplements du Temple correspondent à des chênaies de haute qualité, ce qui justifie de leur assigner un diamètre optimal d'exploitabilité de 80 cm (et minimal de 70 cm) dans l'optique d'obtenir des peuplements contenant 25 tiges de qualité A et B à l'ha, comme indiqué dans le projet de DRA.

1.5.5. Résultats synthétiques des inventaires

On trouvera en *Annexe 8.2* (« Caractéristiques dendrométriques des parcelles inventoriées statistiquement ») les résultats de l'inventaire statistique en surface terrière mené dans les parcelles de TSF.

L'*Annexe 10* donne l'état actuel de 5 parcelles de futaie représentant 5 classes d'âge.

Le tableau suivant présente les résultats globaux de l'inventaire pied à pied des parcelles qui pouvaient figurer dans le futur groupe de régénération, soit en raison de leur état de maturité, soit de l'importance excessive du Chêne pédonculé (et donc du dépérissement), soit enfin à cause de leur appartenance à des futaies résineuses mûres ou mitées par la tempête de 1999.

Le tarif utilisé est le tarif local **BRM**. Le volume annoncé est le *Volume-grume* (hors houppier).

Type de Peuplement	Surface inventoriée (ha)	Matériel sur pied à l'ha											
		Chêne			Hêtre			Résineux			Toutes essences		
		G	N	V	G	N	V	G	N	V	G	N	V
TSF à TGB ou GB	60,26 ha	15,27	50,4	141	1,35	10,8	12,5	-	-	-	20,11	98,6	180,6
TSF Reg	6,67 ha	5,19	11,8	48,7	-	-	-	-	-	-	5,19	11,8	48,7
Futaies Résin.	19,39 ha	3,32	58,9	25,3	0,17	1,1	1,3	16,94	117,1	263,9	20,55	178,7	291,5

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. Relevé des espèces animales remarquables

Les espèces remarquables citées à l'Annexe II de la Directive « Habitats » et présentes sur le site sont le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), le Triton à crête (*Triturus cristatus*), la première espèce étant bien représentée dans les vallons et sommières humides du nord de la forêt, au voisinage du lac ; le triton est présent dans certaines mares profondes et donc permanentes. Il faut en outre citer le Vespertilion de Bechstein (*Vespertilion bechsteini*), chiroptère purement forestier et occupant des cavités dans les arbres.

La présence du **Lucane Cerf-volant**, insecte de grande taille inféodé aux vieux arbres et notamment aux souches de Chêne, longtemps regardée comme probable est à ce jour totalement certaine, au vu de l'atterrissage de plus d'une centaine d'insectes sur la sommière de la Viotte. Il faut noter que ce canton n'est constitué que de futaies résineuses et de futaies de Chênes d'âge moyen.

D'une manière plus générale, le site « Forêt d'Orient » est riche en **Chiroptères** (9 espèces identifiées en forêt) et en Batraciens et Urodèles, parmi lesquels la Grenouille agile et la Salamandre tachetée.

1.6.2. Autres espèces présentes

1.6.2.1. Gibier

Sont présents le Cerf élaphe, le Chevreuil et le Sanglier.

1.6.2.2. Autres espèces

En plus des espèces citées au §1.6.1, on doit signaler la présence du Chat forestier et celle, exceptionnelle, de la Loutre. Par ailleurs, la forêt héberge une population d'"Oiseaux des Bois" parmi lesquels on doit signaler divers Pics, des Rapaces dont la Bondrée apivore et enfin la Cigogne noire.

1.6.3. Situation des Cervidés et Sangliers par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

-Cerfs: le prélèvement se situe aux alentours de 1,5 tête/100 ha depuis 3 ans : risque fort sur les régénérations;

-Sangliers: prélèvement entre 10 et 14 têtes/100 ha sur les 5 dernières années : risque très fort sur les régénérations.

Les risques sont quantifiés selon les critères retenus par l'Association des Chasseurs de Grand Gibier (ACGB) elle-même, qui estime qu'à ce stade "il ne s'agit plus de chasse mais de tir".

D'une manière générale, la population de Sangliers est trop abondante et occasionne des dégâts récurrents sur le massif depuis des années : les animaux dévorent des glandées entières, y compris les semis de l'année, et les plants mis en terre. Par fouissage, ils tendent à compromettre les semis et plants ayant réchappé à leur voracité.

Ces difficultés rendent toutes les régénérations, naturelles tant qu'artificielles, très difficiles depuis plusieurs années.

L'augmentation des prélèvements sur la saison 2007-2008 n'est qu'un premier pas qui doit induire un effort soutenu si l'on veut déboucher sur un résultat acceptable en matière de pression sur le milieu.

1.7. RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Néant.

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Ils sont très faibles voire nuls.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

2.1.1. Ventes

Le crû de chêne du Temple est très recherché et la réputation de cette forêt dépasse largement le département, on peut même dire qu'elle bénéficie d'une notoriété nationale, au moins chez les forestiers.

On signale beaucoup de rouge, mais sur bois abattus il ne semble pas que cette proportion soit sensiblement supérieure à la moyenne française en forêt de plaine (13%).

La roulure n'est pas absente sur les stations acides et hydromorphes qui heureusement ne sont pas très fréquentes en forêt du Temple, majoritairement saine.

Les prix unitaires du tableau suivant sont une moyenne sur la période 2003-2007, intéressante car elle inclut une période d'étiage (2003-2004) et les fortes hausses des années 2006-2007, sans laisser à celles-ci une trop forte contribution.

Le prix moyen du Chêne 50 et + ressort à 170 €/m³, ce qui est très bon dans le quart nord-Est de la France, d'autant plus que ce prix moyen inclut beaucoup de coupes sanitaires et améliorations « banales » et peu de belles coupes de régénération. Cette moyenne masque donc une variabilité importante allant de 85 € à plus de 270 €/m³.

Les qualités A et B sont bien représentées, d'une part sur les stations à croissance plus lente (acidiphile CL3 à mésoacidiphile CL4), d'autre part dans de nombreuses parcelles où le capital sur pied est élevé: dans ces parcelles, la réserve du TSF a été maintenue très dense et le peuplement a une allure de futaie sur souche. Il en résulte des accroissements fins, inférieurs à 2,5 mm sur le rayon, qui prédisposent au tranchage.

C'est dans ce contexte que les plus belles coupes sur pied se vendent de 270 à 300 €/m³ sur pied.

Essences	Catégories	Prix unitaires (€/m ³)
Chêne	50 et +	170
	30/45	35
	25 et -	10
Hêtre	40 et +	35
	30/35	15
	25 et -	10
Fruitiers divers	40 et +	150
	25/35	75
	20 et -	5
Tilleul	40 et +	60
	25/35	20
	20 et -	5
Autres Feuillus	25 et +	15
	20 et -	5
Autres Résineux	25 et +	21
	20 et -	7
Taillis feuillu		6
Houppier feuillu		5

2.1.2. Cessions

La demande est active, il n'est cependant pas certain qu'elle suffise à absorber les volumes considérables de lères éclaircies de perchis.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Sans objet.

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

La chasse est louée pour une durée de 12 ans, du 01/04/2004 au 31/03/2016, à la Société Champenoise de Chasse en un lot unique de 891 ha.

Le loyer initial (2004) était de 84000 €, en 2008 il s'élève à **91728 €** soit **103 €/ha**.

La chasse se pratique à tir et en battue. Les espèces autorisées sont le Cerf, le Chevreuil (Plan de chasse départemental) et le Sanglier (Plan de Gestion Cynégétique Agréé- PGCA).

Les tableaux des 3 dernières saisons sont les suivants :

Saison		Cerf	Chevreuil	Sanglier
2005/2006	Attribué	25	35	
	Réalisé	16	25	86
2006/2007	Attribué	19	30	
	Réalisé	14	14	86
2007/2008	Attribué	14	30	
	Réalisé	13	26	128

2.4. ACTIVITES PISCICOLES OU AQUACOLES

Sans objet.

2.5. ACCUEIL DU PUBLIC

L'Aménagement de 1977 avait prévu une large ouverture au public. Cependant, la Route Forestière du Temple, route goudronnée qui traverse la forêt du SW au NE, était devenue un axe de délestage et il a fallu la fermer à la circulation publique.

L'accueil reste bien assuré par :

- 1 aire d'accueil avec parking et panneaux informatifs en parcelle 35 ;
- 3 aires de pique-nique avec tables-bancs (parcelles 8, 35 et 45), les 2 premières étant accessibles par des chemins carrossables car aux deux entrées de la RF du Temple ;
- 2 sentiers de découverte (Sylvestre et des Salamandres), avec signalétique des espèces forestières et grands panneaux explicatifs sur l'ennoyage du Réservoir du Temple. Un fascicule imprimé par le PNRFO et qui les décrit est disponible ;
- 1 sentier de Petite Randonnée empruntant *pro parte* la RF du Temple et joignant la Loge aux Chèvres à Radonvilliers.

Située au cœur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, la forêt du Temple est constamment parcourue par de nombreux randonneurs.

2.6. PAYSAGES

La forêt n'offre aucune prise au regard extérieur en dehors de ses rivages lacustres dont le vis-à-vis est constitué d'autres rivages forestiers. Aucune agglomération n'a de vision sur ces rives.

La perception interne est assurée essentiellement par la RF du Temple, route goudronnée de plus de 2 km interdite à la circulation publique.

Cette route parfaitement rectiligne canalise le regard sur sa ligne de fuite. Cet effet est renforcé par son installation à cheval sur deux vallons successifs, ce qui tend à solliciter le regard vers les points hauts qui acquièrent ainsi la valeur de points focaux (parcelles 8-16-34).

La vision est d'autant plus canalisée que, traversant des TSF âgés, des jeunes futaies ou des gaulis, cette RF évolue essentiellement en milieu fermé.

2.7. RICHESSES CULTURELLES

Néant.

2.8. SUJETIONS DIVERSES

2.8.1. Droits, concessions

La forêt n'est grevée d'aucune concession. En revanche existent deux servitudes :

-l'acte de cession du 9 novembre 1861 (Commune de Vendeuvre cédant à l'Etat un chemin d'accès) fait explicitement réserve d'un droit de passage pour desservir les propriétés riveraines, en direction de l'actuelle RD 79 seulement ;

-l'acte de cession du 19 janvier 1863 (Commune de Radonvilliers cédant à l'Etat un chemin d'accès) réserve le droit de passage pour les bois extraits de cette forêt communale par la route forestière dite « de Charlieu ».

2.8.2. Dégâts de guerre

Une réserve de munitions établie lors de la dernière guerre aux alentours et dans la maison forestière des Etangs a explosé en 1944 lors d'un bombardement (parcelle 35). Aucune mitraille n'est plus à craindre actuellement, les parcelles circonvoisines ayant été dévastées et occupées par des perchis et futaies implantées après cette date.

Des obus subsisteraient dans les parcelles bordant les routes forestières du Temple et de la Fontaine aux Oiseaux.

2.8.3. Pollutions, pressions et menaces pesant sur la forêt

Il n'existe pas de risque particulier de pollution ou de menace pesant actuellement sur la forêt même s'il faut rappeler que la mise en eau du lac-réservoir du Temple en 1990 l'a amputée d'une surface d'environ 60 ha.

Il est à noter que les variations annuelles du niveau des eaux du Lac-Réservoir ne semblent pas avoir d'effet significatif sur l'hydromorphie des parcelles riveraines.

Les pressions actuelles sont surtout liées à une fréquentation touristique régionale importante (proximité de l'agglomération troyenne, attractivité des activités nautiques des lacs d'Orient, du Temple et d'Amance). Cette fréquentation se répercute essentiellement le long de la route forestière du Temple, qui traverse intégralement la forêt mais est désormais fermée à la circulation publique, et qui est le point de départ d'aires de pique-nique et de 2 sentiers de découverte.

2.9. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Voir § 1.3 et l'Annexe 7.1 traitant des différents statuts d'inventaire ou de protection superposés au Régime forestier.

3. GESTION PASSEE

Les références aux aménagements antérieurs permettent de dégager les éléments qui suivent.
(Voir *Annexe 4.2*- Affectations de l'Aménagement de 1885)

-Aménagement de 1830.

Cet aménagement, qui prévoyait un traitement uniforme en taillis-sous-futaie à la révolution de 25 ans, n'a semble-t-il jamais été appliqué.

-Aménagement de 1842.

Par Ordonnance Royale du 5 Mai 1842, la forêt est divisée en 2 sections :

-la 1^{ère} dite du Buisson Rond, parcourue par des éclaircies à la rotation de 10 ans (ce qui suppose l'existence de futaie de chêne dès cette époque) ;

-la 2^{ème} comprenant 5 séries traitées en taillis-sous-futaie à révolution de 30 ans.

-Aménagement de 1885.

Par décret présidentiel du 20 mars 1885, l'ensemble de la forêt est soumis au traitement en futaie régulière de Chêne à l'âge de 180 ans par la méthode des Affectations permanentes.

La forêt est divisée en 6 affectations correspondant sensiblement aux séries de 1842, de surfaces allant de 135 à 170 ha..

La révolution de 180 ans est elle-même divisée en 6 périodes de 30 ans.

La division en 6 affectations ayant déterminé la gestion jusqu'en 1976 et durablement marqué la physionomie de la forêt, il paraît utile d'en rappeler ici les objectifs initiaux et l'étendue actuelle :

1^{ère} Affectation (Buisson Rond) : Régénération (Coupes assises par volume) –parcelles 82 à 101.

2^{ème} Affectation (Réserve du Temple) : Préparation -parcelles 58 à 69, 74 à 81.

3^{ème} Affectation (Etangs) : Préparation –parcelles 32 à 39, 54 à 57, 70 à 73.

4^{ème} Affectation (Ventes Chalette) : TSF –parcelles 18 à 31.

5^{ème} Affectation (Amiral) : TSF –parcelles 1 à 7, 12, 15 à 17, 46 et 47.

6^{ème} Affectation : (Frouasse) : TSF- parcelles 8 à 11, 13 et 14, 40 à 45, 48 à 53.

Dans la méthode des Affectations Permanentes, chaque affectation est constituée d'un ensemble de parcelles contiguës. Toute affectation est supposée passer entièrement en régénération dans l'ordre numérique croissant, selon des périodes successives identiques (ici 30 années), la 1^{ère} affectation devant passer en 1^{er}, et la 6^{ème} affectation en dernier.

Les coupes de préparation sont des « Eclaircies préparatoires à la Conversion ». Il s'agit surtout de conserver toute la réserve Chêne disponible et de la dégager de la concurrence des autres essences.

Les autres Affectations sont parcourues par des coupes de TSF où l'on recrute toute la réserve Chêne possible. Ces coupes ont encore eu lieu sous le régime de l'Affectation Unique dans la période 1945-1974, ce qui explique l'état de régression du taillis – qui n'a pas pu repousser en présence d'une réserve dense - dans les Affectations IV à VI, et la présence de baliveaux dans des parcelles à Gros Bois.

-Aménagement de 1906.

Par décret présidentiel du 14 Décembre 1906, anticipant sur la fin de la 1^{ère} période (1885-1914) l'aménagement est modifié pour tenir compte du retard de régénération pris dans la 1^{ère} affectation et pour anticiper (déjà !) sur la régénération de la 2^{ème} affectation (prévue dans la période 1915-1944) dont l'état de vieillissement inquiétait le service local. La contenance des affectations et des parcelles n'est pas modifiée, seules sont revues la nature des coupes et la possibilité-volume portée de 1200 à 2300 m³.

-Aménagement de 1941.

Par décret du Maréchal Pétain en date du 11 Mars 1941, la forêt du Temple est aménagée par la méthode de l'Affectation Unique selon une révolution de 180 ans et une période de 30 ans, ce qui

occasionne la division de la forêt en 6 groupes, dont les 4 premiers se superposent exactement aux 4 anciennes Affectations I à IV, et les 2 derniers sont une combinaison des V^{ème} et VI^{ème} Affectations. Le parcellaire est complètement refondu par fusion. L'explosion du dépôt de munitions en 1944 a amené le remplacement des parcelles mitraillées par des peuplements résineux.

En 1976, à la fin de la 3^{ème} période déterminée par l'aménagement de 1885, les 1^{ère} et 2^{ème} affectations étaient presque entièrement renouvelées mais sont effectivement terminées respectivement depuis 1966 –80 ans après le début de l'opération !- et 1963. Des interventions entre la 3^{ème} et la 4^{ème} ont amené un certain désordre dans les affectations, puisqu'en 1976 le groupe de régénération qui en résulte est à l'état de semis, avec une proportion notable de coupes définitives.

La possibilité était fixée à 2300 m³ en 1941. Sur la période 1959-1976, la récolte effective fut de 2800 m³-grume/an. Même en admettant un coefficient de houppier d'environ 50 %, la récolte réelle aurait donc été de l'ordre de 4200 m³/an, loin derrière l'accroissement biologique (de l'ordre de 6200 m³/an).

3.1. DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER- (A.M. du 16 Août 1978 –Modificatif du 24 Septembre 1985)

3.1.1 -Aménagement de 1977 (J. Grellu, Chef du Centre de Troyes)

Après avoir pris acte des résultats très positifs enregistrés au terme de 90 années d'Affectations permanentes : 154 ha de perchis, 41 ha de gaulis et 104 ha de fourrés soit 299 ha convertis , l'Aménagiste constate :

-que la méthode ne peut être reconduite dans ce qu'elle a de rigide et propose donc de passer à la méthode du groupe strict en dispersant l'effort sur l'ensemble du massif alors qu'il était extrêmement et abusivement concentré dans la méthode précédente ;

-maintient un âge d'exploitabilité de 180 ans ;

-admet une durée de survie d'environ 120 ans pour les plus jeunes peuplements issus de TSF

-en conséquence calcule une surface de $(890-299) \times 30/120$ soit environ 148 ha ramenés effectivement à 146,20 ha à renouveler dans la période 1977-2006.

D'autres considérations font référence à la durée théorique restant à couvrir pour terminer la conversion , soit 180 ans –90 ans d'Affectations permanentes = 90 ans , en conséquence l'aménagement de 1977 reste implicitement très marqué par les calculs issus de cette ancienne méthode et ceux de l'Affectation Unique.

Le devenir des futaies est conditionné par une désignation à 120 tiges/ha, une rotation de coupe de 10 ans. Le prélèvement n'est pas indiqué, mais la densité constatée (800 à 1100 tiges entre 60 et 90 ans) doit être diminuée « prudemment et graduellement » pendant les 120 années qui courent jusqu'à la mise en régénération. Il est même précisé que les dernières tiges d'accompagnement ne devront être enlevées qu'au moment de la coupe d'éclaircissement , c'est à dire la coupe d'ensemencement.

Ces dispositions ne concernent que les perchis feuillus.

L'aménagement de 1977 ne prévoit aucune coupe dans les fourrés, malgré la durée d'aménagement fixée à 30 ans.

Enfin, l'aménagement est muet sur les futaies résineuses constituées après-guerre.

En revanche, l'accueil du public est pris en compte par plusieurs mesures importantes : goudronnage de la Route Forestière du Temple, maintien et extension des dispositifs d'accueil : aires de pique-nique, parcours dendrologique encore en excellent état à ce jour, parcelle « touristique » , îlot de vieillissement avant l'heure en parcelle 36. Tous ces aspects

tablaient sur une forte expansion de la pression touristique et sur l'importance des moyens spécifiques à y consacrer.

3.1.2 -Modificatif de 1985 (A. Macaire, Chef du Centre de Troyes)

Ce modificatif concernant peu l'étendue du groupe de régénération (ajout d'une parcelle résineuse, N° 68) n'a fait l'objet que d'une approbation du Directeur Technique de l'Office. L'intérêt du modificatif de 1985 est donc ailleurs :

-il se préoccupe de la nature des éclaircies à pratiquer dans les futaies résineuses ou mixtes, dans les peuplements créés après l'explosion du dépôt de munitions, dans les années 1955 à 1965, en conséquence leur assigne un programme d'assiette ;
-il établit le programme d'assiette jusqu'alors inexistant pour les 1^{ères} éclaircies dans le fourré,
-il dresse un calendrier des opérations de nettoyage dans les plus jeunes peuplements ;
-il réalise une remarquable étude sur l'âge, la densité et l'accroissement radial des futaies au stade du perchis, par un inventaire statistique (hiver 1983) d'une placette de 0,05 ha/ha sur 98 ha, étude doublée de préconisations précises sur la norme vers laquelle tendre (Oswald, 1981).

Cette étude est motivée, selon les propres termes de l'Aménagiste, par la confrontation entre les objectifs issus de l'Aménagement de 1977 qui assigne une exploitabilité de 65-70 cm à 180 ans et « l'aspect visuel des peuplements des parcelles 82 à 93, 95 et 97 » - peuplements de futaie de 65 à 85 ans en 1977, issus de la 1^{ère} période 1885-1914 – « qui incitait à penser que cet objectif ne pourrait pas être atteint ».

L'étude donne un couple Age-Diamètre pour chaque placette, avec mesure de Ho.
Les résultats principaux peuvent être ainsi résumés :

- Toutes les placettes appartiennent bien à la même classe de fertilité (Oswald –RFF-1981) assimilable exactement à la 2^{ème} classe de fertilité « Bonne fertilité » du BT31 (22 m à 80 ans).
- Les densités sont exagérément élevées (entre 633 tiges à 82 ans et 1042 tiges à 88 ans, en 1985).
- Le VAM est inversement proportionnel à la densité ;
- L'application des normes de sylviculture d'Oswald aboutirait à un peuplement à 190 tiges/ha à 180 ans, ce qui est inacceptable ;
- L'accroissement radial moyen est de 1,78 mm/an sur la sous-population des arbres désignés (ceinture de peinture) et de 1,44 mm/an pour la population globale, ce qui se traduit par un âge d'exploitabilité, pour le Diamètre Minimal d'Exploitabilité actuellement admis (en 2008) soit 70 cm, respectivement de 197 ans (pour la sous-population des seuls arbres désignés) et 243 ans (population globale). Il est à noter que, pour la seule sous-population des désignés, l'accroissement va de 1,65 mm à 2,03 mm sur le rayon, ce qui suppose un âge d'exploitabilité compris entre 172 ans au mieux et 212 ans dans le plus mauvais cas .

En conséquence, l'Aménagiste préconise une rotation courte (6 puis 8 ans), un prélèvement plus fort que celui d'Oswald en martelant fort par le bas- ce qui est facile et nécessaire car il y a pléthore de petites tiges de 10-15 cm dominées et sans avenir- et plus modérément par le haut (« prélever à chaque passage la 1^{ère} tige la plus proche et la plus gênante ») et un allongement de la révolution de 20 à 40 ans selon les parcelles, soit un âge d'exploitabilité global repoussé à 220 ans dans ces peuplements issus de « la sylviculture historique ».

3.1.3- Application de l'Aménagement précédent et du Modificatif.

Les résultats obtenus dans la période 1977-2007 sont les suivants :

Nature	Essence (ha)		Total
	Chêne sessile	Chêne pédonculé	
Régénérations naturelles acquises (classes 1 à 5)	80,79 (dont 3,96 ha entamés en p 75 avant 1977)	-	80,79
Régénérations naturelles en échec (classe 0)	6,92	-	6,92
Plantations	15,74	6,17	21,91
Taillis-sous-futaie en régénération	6,67	-	6,67
Total	110,12	6,17	116,29

Le groupe de régénération fixé en 1977 puis augmenté en 1985 totalisait 150,27 ha.

La sous-réalisation de ce groupe tient surtout :

- à la réelle difficulté de sauver les régénérations de la voracité des populations de Sanglier ;
- au refus de sacrifice d'exploitabilité dans des futaies de plus de 60 ans où il aurait été absurde de repartir de zéro : (parcelle 68.3) ou dans des taillis-sous-futaie à Gros Bois seuls qui n'ont pas été entamés ;
- à des préoccupations paysagères locales tendant à maintenir un écran en bordure du lac du Temple ;
- au renoncement à entamer le processus de régénération sur des sols hydromorphes hyperacidiphiles (actuelle parcelle 14.1).

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Quoique installée au cœur du PNRFO et couverte par le DOCOB « Forêt d'Orient », la forêt, si elle est remarquable au point de vue sylvicole, est beaucoup plus banale quant aux habitats qu'elle héberge (cf. § 1.2).

On doit signaler cependant :

- la préservation d'îlots de vieux bois dans la parcelle 9 en régénération ;
- l'installation récente de mares en parcelles 82 et 35. Ces mares sont susceptibles de favoriser la reproduction du Crapaud Sonneur à ventre jaune. Elles participent également à la création d'un réseau de mares d'âges et donc d'états trophiques gradués qui vont de la mare jeune et ouverte en voie de colonisation jusqu'aux mares anciennes et fermées, avec bois morts et eau acide.

3.3. ETAT DES EQUIPEMENTS

3.3.1. Matérialisation du périmètre

Le périmètre totalise 22 800 m. Il est entièrement matérialisé par des fossés, sauf du côté du réservoir Temple où la limite se présente comme un layon dans le peuplement, avec des piquets de bois peints en rouge et blanc. Il arrive qu'en hautes eaux, le Réservoir déborde légèrement dans le peuplement domanial.

3.3.2. Equipement de desserte

Type de route	Réseau public (km)	Réseau privé (km)	Total (km)	Densité en km/100ha
Routes revêtues	-	5,2	5,2	0,58
Routes empierrées	-	12,4	12,4	1,39
Routes en terrain naturel	-	8,8	8,8	0,99
Total		26,4	26,4	2,96

Le réseau routier actuel est bien entretenu mais son extension est insuffisante à assurer la desserte de toute la forêt par tous les temps. Voir § 5.2.5.

-Cloisonnements: la totalité de la forêt fait l'objet d'installation de cloisonnements selon un espacement de 20 m, au fur et à mesure du passage en tour des coupes. Toutes les coupes de régénération sont cloisonnées dès le départ des opérations de renouvellement.

4. SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1. PROBLÈMES POSÉS ET SOLUTIONS RETENUES

La forêt domaniale du Temple se caractérise par un fort potentiel de production de Chêne sessile de haute qualité (y compris tranchage) : bois à cernes fins ou à cernes larges selon les itinéraires sylvicoles adoptés anciennement ou plus récemment.

Ce fort potentiel justifie d'assigner à la forêt le rôle de produire essentiellement du Chêne sessile de qualité A et B avec un diamètre optimal d'exploitabilité de 80 cm (diamètre minimal: 70 cm- Source : Projet de DRA Champagne-Ardenne).

La forêt est marquée par une conversion entamée dès 1885 et jamais remise en cause, ce qui a créé toutes les classes d'âge de futaie échelonnées de 1 à 108 ans. Ces futaies représentent désormais plus de la moitié de la surface de la forêt.

Issues d'une sylviculture dite « historique », menées très serrées, l'âge d'exploitabilité de ces futaies ne peut être maintenu à 160 ans, il devra être allongé pour atteindre le Diamètre minimal d'exploitabilité (70 cm). Par ailleurs, la densité actuelle nécessitera d'utiliser un itinéraire de rattrapage.

Le surplus de la forêt est pour l'essentiel constitué de peuplements de TSF à Gros Bois (50 à 65 cm) qui l'emportent nettement sur les Très Gros Bois (70 cm et +). Ces peuplements sont majoritairement surcapitalisés, ce qui obligera à les conduire progressivement vers un état plus équilibré.

Cette configuration amène à ne pas souhaiter le sacrifice d'exploitabilité de peuplements remarquablement bien conformés, en station et pouvant à moyen terme (30 à 60 ans) parvenir à pleine maturité avec des produits de qualité exceptionnelle, et aborder la régénération avec un volume sur pied ramené dans une fourchette optimale.

Enfin, la situation de la forêt en plein cœur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et des Zones Natura 2000 « Forêt d'Orient » et "Lacs de la Forêt d'Orient" doit amener à prendre en compte l'accueil du public et la préservation de la biodiversité, ceci dans une forêt remarquable par ses peuplements, mais recouvrant des stations et des Habitats banals.

Synthèse de l'état des lieux Points forts / Points faibles	Objectifs de gestion retenus
<p>Production ligneuse et non ligneuse</p> <p>Points forts -Des potentialités bonnes à très bonnes sur 87 % de la forêt -Un capital trop important qui atteint et dépasse souvent 30 m²/ha -Un avancement peu rapide de la conversion La conversion entamée dès 1885 a permis de convertir 54 % de la surface</p> <p>Points faibles -<i>Peu de peuplements mûrs</i>: les peuplements issus de TSF sont régularisés en Gros Bois, les peuplements à Très Gros Bois sont peu fréquents, conséquence du diamètre d'exploitabilité anciennement fixé à 65-70 cm; les futaies issues de la conversion ne dépassent pas le stade Bois Moyens -<i>Présence de Chêne pédonculé mal adapté à la station</i> en quelques parcelles entières avec dépérissement éventuel -<i>Des peuplements surcapitalisés</i></p> <p>-Une Conversion ancienne avec une surdensité en nombre de tiges</p> <p>-Un déséquilibre forêt-gibier</p>	<p>Objectif prioritaire: Production ligneuse (bois d'oeuvre Chêne Sessile)-Objectif associé: protection des sols, des paysages et de la biodiversité</p> <p>Poursuivre la conversion en Futaie régulière</p> <p>Accélérer le renouvellement malgré des Ø légèrement inférieurs au Ø d'exploitabilité optimal compte tenu de la relative inadaptation du Chêne pédonculé. Récolter les peuplements résineux qui atteindront leur Ø d'exploitabilité</p> <p>A renouveler en priorité par plantation en Chêne sessile</p> <p>Ramener progressivement le capital dans la fourchette optimale actuellement admise (25 à 30 m²/ha en Chêne sessile avant coupe)</p> <p>Etablir des préconisations précises pour le rattrapage (Annexe 10)</p> <p>Engrillagement transitoire des régénérations et augmentation et contrôle de la réalisation des plans de chasse.</p>
<p>Protection de la biodiversité</p> <p>-De multiples statuts de protection emboîtés -La forêt est incluse dans les périmètres Natura 2000 "Forêt d'Orient" et "Lacs de la Forêt d'Orient" (ZPS)</p> <p>-Importance des "Oiseaux des Bois" (notamment pics, Rapaces, Cigogne noire)</p> <p>-Existence d'une Unité Conservatoire des ressources génétiques en Chêne sessile</p>	<p>En l'absence d'Habitats prioritaires, concentrer les efforts sur:</p> <p>- la préservation des habitats d'espèce (mares et ornières pour les amphibiens, arbres âgés et à cavités pour les Chiroptères)</p> <p>-l'augmentation de la biodiversité au niveau de la canopée par introduction des essences associées</p> <p>Création d' îlots de vieillissement et maintien transitoire de parcelles à Très Gros Bois isolées dans de jeunes parcelles converties, anticipant sur le futur DOCOB de la ZPS</p> <p>Tenir compte des mesures de gestion de l'UC (§ 1.4.3)</p>
<p>Fonction sociale</p>	
<p>-Activité cynégétique</p> <p>-Coeur du Massif d'Orient avec des équipements d'accueil léger</p>	<p>Augmenter et faire réaliser le plan de chasse jusqu'à restauration d'un meilleur équilibre Faune/Flore</p> <p>Maintenir sans extension les infrastructures légères d'accueil du public</p>
<p>Protection contre les risques naturels</p>	
<p>Sans objet</p>	
<p>Menaces pesant sur la forêt</p>	
<p>Pas de menaces ou contraintes susceptibles d'avoir un impact fort sur la gestion</p>	

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt présente des potentialités moyennes à très bonnes sur la totalité de sa surface. En conséquence, elle formera une série unique de production et de protection générale des milieux et des paysages, comprenant la totalité des 101 parcelles.

Des mesures spécifiques viseront l'accueil du public et le maintien de la biodiversité.

Série	Surface (ha, ares)	Objectifs		Type de Série	Type de Traitement
		Déterminant la sylviculture	Associées		
Unique	890,66	Production de bois d'œuvre feuillu	-Protection générale des milieux et des paysages -Equilibre cynégétique -Amélioration de la biodiversité -Maintien des capacités d'accueil du public	Série de production et de protection générale	Conversion et Transformation en futaie régulière
Total	890,66				

Composition de la Série :

Série	Composition en parcelles	Surfaces
Unique	1 à 101	890,66 ha

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

4.3.1. Mode de traitement – Méthode d'aménagement

La série unique sera traitée en conversion et transformation en futaie régulière de Chêne sessile.

Les peuplements résineux (éventuellement mités par la tempête de 1999) auront un diamètre d'exploitabilité fixé à 50 cm (Epicéa et Sapin de Vancouver) et seront récoltés et transformés en plantations de Chêne sessile de manière à valoriser la station. Quelques individus remarquables pourront être conservés.

Trois îlots de vieillissement seront créés et quelques peuplements à très gros bois seront transitoirement maintenus sur pied pour améliorer la biodiversité liée aux vieilles futaies et aux arbres âgés. Leur localisation tiendra compte de l'héritage des Affectations permanentes qui a créé des ensembles de grande surface et d'un seul tenant et donc trop uniformes du point de vue de la biodiversité.

Les équipements et infrastructures d'accueil du public seront maintenues sans extension.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.2.1. Objectifs à long terme

Essences Principales Objectif à titre de Production	Essences secondaires associées (et part minimale dans le mélange en %)	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'Essence Principale	
		Ha	%	Age	Diamètre
Chêne Sessile	US 2 et US 3 : Hêtre, Alisier torminal (10 %)	104,44	11,9	160	70
	US 4 : Chêne pédonculé, Tilleul à petites feuilles, (10 %)	5,76	0,7	150	65
	US 5: Hêtre, Erable sycomore, Merisier, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles (10%)	631,29	72,1	160	80
	US 7 : Chêne pédonculé, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles (20%)	85,86	9,8	160	80
	US 8 : Chêne pédonculé, Hêtre, Erables, Frêne, Merisier, Alisier torminal, Tilleul à petites feuilles (30 %)	47,95	5,5	130	80
Total =	Surface en sylviculture	875,30	100		

Sur l'essentiel de la surface de la forêt, compte tenu de la haute qualité des bois, l'objectif assigné est donc de produire du Chêne sessile de qualité A et B (25 tiges au moins à l'ha) à un diamètre optimal de 80 cm (minimal: 70 cm) à 160 ans, comme indiqué dans le projet de DRA.

4.3.2.2. Objectifs à l'issue de l'aménagement

Essences	Répartition des Essences en % du couvert (au sein de la surface forestière)		
	Actuelle	A l'issue de l'Aménagement	A long terme
Chênes sessile et pédonculé (*)	89	90	80
Hêtre	2	2	4
Tilleul	2	2	4
Feuillus précieux: Merisier, Alisier torminal, Erables, Frêne	<1	1	10
Autres Feuillus (Charme, Tremble)	4	4	2
Résineux (Sapin de Vancouver, Epicéa)	2	0	0
Vides boisables et non boisables	1	1	0
Total	100	100	100

(*) : A terme le Chêne pédonculé a vocation à être remplacé par le Chêne sessile. Actuellement présent dans la réserve des TSF, exclusif en quelques rares parcelles (1-3-4-20.2-21.2), il semble cependant réaliste de prévoir qu'il subsistera, même en proportion réduite, dans les régénérations naturelles.

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

4.3.3.1. Références théoriques de l'effort de régénération

Tous les calculs de surfaces reposent sur la **surface en sylviculture soit 875,30 ha.**

4.3.3.1.A-Surface à régénérer d'équilibre(Se) -Approche théorique

En se tenant strictement aux surfaces des stations et aux âges d'exploitabilité correspondants, on peut faire l'approche qui suit :

Essences Objectif Principales	Surfaces S (ha)	Age d'exploitabilité A (années)	Durée de l'Aménagement d (années)	Surface à régénérer dans la durée : $S \times d/A$
Chêne Sessile	47,95	130	15	5,53
	5,76	150	15	0,58
	821,59	160	15	77,02
TOTAL	875,30			83,13

$Se = 83,13 \text{ ha}$

4.3.3.1.B- Approche pratique de l'effort de renouvellement

Dans la réalité, il est nécessaire de tenir compte des futaies « historiques » dont l'accroissement actuel ne permettra pas d'atteindre 80 cm à 160 ans.

Les peuplements en cause sont ceux qui sont actuellement situés dans les classes 75-90 ans (46,56 ha), 90-105 ans (82,08 ha) et 105-120 ans (21,02 ha). Ils ont en effet suivi une trajectoire sylvicole conduisant à des peuplements trop denses en nombre de tiges et trop âgés pour que l'on puisse espérer les mener au diamètre minimum d'exploitabilité retenu dans le projet de DRA (70 cm) au même âge d'exploitabilité de 160 ans.

On admettra cependant que les futaies de 45-60 ans et 60-75 ans (63,38 ha) sont « rattrapables ».

Les mesures faites dans ces 3 classes d'âges 75-90 ans, 90-105 ans et 105-120 ans montrent un accroissement courant à peu près constant :

-0,19 cm/an sur le rayon sur les **seuls arbres dominants**; (ce qui donne un âge d'environ **184 ans pour atteindre 70 cm**)

-0,16 cm/an sur le rayon sur la **moyenne du peuplement**; (ce qui amène à **219 ans pour atteindre un diamètre moyen de 70 cm**)

Il est à noter que ces accroissements et ces âges sont parfaitement conformes à ceux obtenus par A Macaire dans le Modificatif de 1985 (Cf. § 3.1.2). Cette stabilité suggère nettement qu'en dépit de la sylviculture énergique qui a été appliquée depuis 20 ans à ces peuplements, ils sont restés sur la même trajectoire de croissance (sauf rares exceptions). Cette hypothèse est conforme aux constatations les plus récentes (Guide de la Chênaie continentale).

Pour les peuplements les plus âgés (classe d'âge 105-120 ans, en réalité 110 ans en 2010), le diamètre moyen est de 35 cm, pour un diamètre dominant de 41 cm (sur une trentaine d'individus/ha compte tenu de l'échantillonnage voir § suivant).

Si l'on applique l'accroissement moyen mesuré entre les dominants (0,19cm/an sur le rayon) et la moyenne du peuplement (0,16 cm/an sur le rayon) afin de disposer d'au moins **50 tiges/ha au moment de leur mise en régénération** (minimum préconisé par le Guide de la Chênaie Continentale), en prenant 160 ans comme âge d'exploitabilité, les arbres dominants (une trentaine) atteindraient un diamètre de 58,5 cm.(au mieux 60 cm).

Si l'on se place au niveau du peuplement dans son ensemble, le diamètre moyen atteint à 160 ans serait **alors très faible (51 cm...)**.

S'agissant de bois de très bonne qualité (au regard des critères pour la qualité élevée de la DRA, c'est-à-dire plus de 25 tiges/ha en qualités A et B), il n'est pas acceptable de les exploiter à ces diamètres. Le problème est le même dans les 2 autres classes d'âge des "Futaies Historiques".

Pour fixer l'effort réel de renouvellement, il est donc nécessaire de considérer un âge d'exploitabilité transitoire pour ces peuplements, qui leur permette d'atteindre le diamètre minimal d'exploitabilité de 70 cm, ou tout du moins pour une cinquantaines d'individus à l'hectare.

Compte tenu de l'échantillonnage adopté (2 placettes de 7 ares par ha), la sous-population des dominants ne représente qu'un trentaine d'individus/ha. Trente individus /ha susceptibles d'atteindre 70 cm à 184 ans (*âge calculé en prenant en compte l'accroissement courant mesuré de 0,19 cm/an sur le rayon*) ne forment donc pas un résultat suffisant pour justifier d'une mise en régénération: dans le contexte de la Forêt Domaniale du Temple, très capitalisée et produisant un bois de haute qualité (au moins 25 tiges de qualité A et B comme spécifié dans le projet de DRA), il paraît opportun de rechercher un nombre plus élevé de tiges atteignant le Diamètre Minimal d'Exploitabilité.

A contrario, il ne paraît pas souhaitable non plus de rechercher un tel diamètre sur le peuplement moyen, ce qui serait théoriquement atteint à 219 ans (*âge calculé en prenant en compte l'accroissement courant mesuré de 0,16 cm/an sur le rayon*).

En conséquence, on admettra un moyen terme : les « futaies historiques » seront conduites vers un objectif de 70 cm à un âge maintenu transitoirement à 200 ans. A cet âge, on devrait pouvoir distinguer une sous-population d'au moins 50 individus/ha atteignant ce diamètre **comme spécifié dans le Guide de la Chênaie Continentale**.

En reprenant le tableau du § 4.3.3.1.A, on peut déboucher sur une surface "à renouveler" plus conforme à l'état réel des peuplements :

Essences Objectif Principales	Surfaces S (ha)	Age d'exploitabilité A (années)	Durée de l'Aménagement d (années)	Surface à régénérer dans la durée : $S \times d/A$
Chêne Sessile	47,95	130	15	5,53
	5,76	150	15	0,58
	671,99	160	15	63,00
Chêne sessile des « futaies historiques »	149,60	200	15	11,22
TOTAL	875,30			80,33

4.3.3.1.C-Contrainte de vieillissement (Sv)

Le traitement de ce paragraphe tient prioritairement compte de la classe de grosseur actuelle des peuplements .

On se référera à l'Annexe 13 : « **Histogramme des Durées de Survie** ».

Par convention, on a admis les points suivants :

-Dans les TSF, la durée de survie pour l'essence « Chêne » est assimilée à la durée nécessaire pour atteindre le **Diamètre Maximal d'Exploitabilité 90 cm**, approximation rendue licite par la surface de chênaie qui relève de cet objectif, soit près de 90 % des TSF. Pour évaluer cette durée on retiendra un accroissement de 0,5 cm /an sur le diamètre dans les TSF (valeur DRA) .

-Dans les futaies on a vu qu'il faudrait théoriquement 219 ans assimilés à 225 ans (multiple de 15 ans) pour que les peuplements les plus ralentis atteignent 70 cm de diamètre moyen.

-La durée de Survie des résineux est fixée à 15 ans au vu des dépérissements déjà constatés .

-Les taillis simples sont assimilés à des peuplements ayant la plus longue durée de survie (pas de contrainte de renouvellement)

Dès lors la Durée de Survie des peuplements s'obtient :

-pour les futaies, par différence entre cette classe d'âge et l'âge limite. Par exemple, un perchis de Chêne de 45 à 60 ans sera dans la classe de survie 165-180 ans.

-pour les TSF, par déduction à partir du diamètre moyen estimé (d'après les pondérations de surfaces terrières) et à partir du tableau suivant :

(0) Type	(1) Surface (ha)	(2) Diamètre moyen estimé (cm)	(3) Diamètre Maximal : 90 cm	(4) Différence en cm : (3) - (2)	(5) Accroissem ent en cm/an sur le Ø	(6) Durée nécessair e : (4)/(5)	(7) Classe de durée de survie
TSF Reg	6,67	-	-	-	-	-	0-15
TSF CHE TGB	49,38	70	90	20	0,5	40	30-45
TSF CHE GB TGB	112,32	61	90	29	0,5	58	45-60
TSF CHE GB	59,37	58	90	32	0,5	64	60-75
TSF CHE GB BM	107,70	52	90	38	0,5	76	75-90
TSF CHE BM GB	34,09	50	90	40	0,5	80	75-90
TSF CHE BM	12,58	45	90	45	0,5	90	90-105
F CHS 105-120	21,02						105-120
F CHS 90-105	82,08						120-135
F CHS 75-90	46,56						135-150
F CHS 60-75	63,38						150-165
F CHS 45-60	127,46						165-180
F CHS 30-45	3,96						180-195
F CHS 15-30	47,64						195-210
F CHS 0-15	58,02						210-225
F EPC 45-60	3,72						0-15
F S.V 45-60	15,67						0-15
T A.F	13,04						210-225
Vides	10,64						210-225
Total = surf. en sylviculture	875,30						

Commentaires sur l'Histogramme (Annexe 13) :

-l'histogramme permet de visualiser d'emblée la faible surface arrivant à maturité dans cette forêt (voir § suivant sur le calcul de la Surface Disponible) ;

-en contrepartie, l'étalement des classes d'âge est assez bon et permet aussi d'envisager un bon étalement de la surface à régénérer sur une très longue période ;

-le « trou de production » se situe dans un siècle. A ce moment, les « futaies historiques » des classes 105-120 et 90-105 ans arriveront à maturité pour une surface totale de 103,10 ha soit un peu plus que Se, ce qui devrait permettre la « soudure ».

Calcul de Sv :

$$Sv1 = (6,67 + 3,72 + 15,67) = 26,06 \text{ ha}$$

$$Sv2 = (26,06) \times 15/30 = 13,03 \text{ ha}$$

$$Sv3 = (26,06 + 49,38) \times 15/45 = 75,44 \times 15/45 = 25,15 \text{ ha}$$

$$Sv4 = (75,44 + 112,32) \times 15/60 = 187,78 \times 15/60 = 46,94 \text{ ha}$$

Le calcul de Sv perd beaucoup de sa pertinence au delà de 60 ans, on s'en tiendra donc à ce chiffre.

En conséquence, la Contrainte de vieillissement Sv est la plus élevée de ces contraintes, soit Sv4 = 46,94 ha.

$$Sv = 46,94 \text{ ha.}$$

Cette Sv se présente donc au terme relativement lointain de 60 ans. Cette contrainte, même si on l'évalue sur une durée beaucoup plus élevée reste toujours inférieure à Se en raison de la longue durée de survie adoptée pour les futaies. Un calcul rapide en réduisant de 225 à 200 ans l'Age Limite modifie très peu les choses .

4.3.3.2.D-Surface disponible (Sd)

Le Diamètre Minimal d'Exploitabilité est fixé à 70 cm pour le Chêne sessile et à 50 cm pour les résineux dans la DRA en projet.

Le tableau du § précédent montre bien que seuls les TSF à TGB dominants atteignent ce seuil de 70 cm pour une surface totale de 49,38 ha. Par ailleurs, les résineux atteindront leur diamètre d'exploitabilité, pour une surface totale de 19,39 ha

Font donc partie de la Surface disponible:

- les TSF TGB pour 49,38 ha
- les peuplements résineux pour 19,39 ha
- les taillis simples pour 13,04 ha

$$Sd = 81,81 \text{ ha.}$$

4.3.3.2. Discussion et Effort de régénération retenu

La Forêt Domaniale du Temple est schématiquement :

- une forêt rajeunie par un traitement de conversion ininterrompu depuis 120 ans : Sv reste inférieure à Se et cette contrainte ne se présente qu'à un terme éloigné (60 ans)
- les peuplements restant à convertir sont pour l'essentiel des TSF à GB. La forêt présente un déficit en peuplements feuillus arrivés à maturité mais Sd est très proche de Se, grâce à la contribution de peuplements résineux.

Régénérer la seule contrainte de vieillissement éloignerait considérablement de Se et donc de l'état d'équilibre continûment recherché depuis 1885.

En conséquence, on s'approchera le plus possible de Se, mais en tenant compte de deux contraintes liées au contexte :

- certaines parcelles à TGB sont les derniers îlots de TGB au milieu de grands carreaux de régénérations récentes (P11) ou de jeunes futaies (p70). Dans ces conditions, de tels peuplements sont des refuges pour la biodiversité liée aux arbres âgés et également propres à la nidification des Oiseaux des Bois, et il est préférable de différer d'une période leur mise en régénération. Il s'agit de peuplements à Chêne sessile dominant qui atteignent juste le Diamètre minimal d'exploitabilité de 70 cm: dans 15 ans ils seront proches de l'optimum de 80 cm avec des produits de valeur maximale;

- il est nécessaire de répartir l'ouverture des régénérations sur l'ensemble du massif modelé par les Affectations Permanentes et présentant à ce titre des ensembles contigus trop homogènes. Dans cette optique, il faudra consentir à ouvrir une ou des parcelles au seuil de la maturité.

En conclusion seront retenus :

1-Au titre de l'ouverture d'un groupe « neuf »-86,26 ha- :

- la majorité des peuplements à TGB (*mais pas tous*) : parcelles 3 – 4 - 33.1 ; (les parcelles 3 et 4 sont en outre à majorité CHP « fatigué ») ;
- les TSF "Clairs" qui valorisent insuffisamment la station : parcelle 37 à TGB CHP (de surcroît "fatigué"). Cependant un TSF Clair à Gros Bois inclus dans un gaulis (parcelle 9) sera conservé comme îlot de vieillissement;
- certains TSF à GB avec TGB à forte proportion de Chêne pédonculé où ce dernier plafonne actuellement à 65 cm sur ces stations et montre des signes de dépérissement : parcelles 1 - 39 ;
- un TSF à GB avec TGB en Chêne sessile présentant de larges plages de Tilleuls et de Hêtre et dont la réserve Chêne est de ce fait moins riche, par ailleurs localisée dans le quartier d'ex-TSF les plus fermés (et compacts) de la forêt: parcelle 44
- les fractions de parcelles occupées par un taillis simple immédiatement transformables en plantation de Chêne sessile : parcelles 25.1 - 25.2 - 26.2 ;
- les peuplements résineux mités 59.2-59.3 –60.3-60.4-60.7-60.8 – 62.2-62.3-62.4 ou parvenant au diamètre d'exploitabilité de 50 cm soit 58.1- 60.6 - 61.2- 61.4-61.5-63.2-64.1-64.2-66.4.

2-Au titre de la poursuite des régénérations entamées –19,94 ha- :

- TSF ouverts en régénération avec un reliquat de volume et régénération en classe BDR 2 : parcelles 25.3 et 26.1 ;
- Plantations et semis en classes BDR 1 et 2 : parcelles 5.1 – 68.1 – 68.2 ;

3-Au titre d'un groupe de Reconstitution -18,60 ha: :

- Semis en échec partiel, présentant des cônes régénérés en classe 3 et de larges plages à replanter en CHS : parcelles 10.2 – 10.3 – 13.1 – 13.3 (surface totale 18,60 ha dont seulement 6,92 ha à replanter).

Calcul de l'effort de Régénération

Compte tenu du projet de Note de Service disponible au moment de la rédaction (Décembre 2008), qui considère comme *installée* une régénération sortant de la classe BDR Territoriale 2 (H > 1,5m) :

- les parcelles en classe BDR 1 et 2 sont à classer dans le groupe de régénération et contribuent à l'effort de régénération.
- Les parcelles à planter dans la période contribuent pour leur surface à cet effort ;
- Les parcelles à régénérer naturellement contribuent pour la surface qui sortiront de la classe BDR 2. On prendra l'hypothèse d'une ouverture régulière et étalée dans la durée de 15 ans, et on retiendra la base de la norme 00.1 CHX 4, dans laquelle le cumul classe 1+2 dure 8 ans. Dès lors, seules les parcelles ouvertes dans les (15-8) = 7 premières années sortiront de la classe 2. En conséquence, la surface de TSF à régénérer naturellement contribuera pour 7/15èmes à l'effort de régénération. Le surplus sera régénéré lors de la période d'aménagement ultérieure.

Groupes de Régénération et Reconstitution					
	Type de peuplement	Surface (ha)	Surface à régénérer au cours de l'aménagement (ha)	Surface qui restera à régénérer au terme du présent aménagement	Motif majeur du classement
Reconstitution feuillue	Semis partiellement échoués	18,60	6,92	0,00	A replanter partiellement
Régé entamée à terminer	TSF Reg classe 2	6,67	6,67	0,00	TSF ouverts en régénération
	Plantations et semis classes 1 et 2	13,27	13,27	0,00	Poursuivre regarnis et dégagements
Régé à entamer et terminer	Chênaies pédonculées à replanter en chêne sessile	30,85	30,85	0,00	Peuplements murs ou sub-matures inadaptés à la station
	Peuplements résineux mités ou non à replanter en Chêne sessile	19,39	19,39	0,00	Peuplements allogènes ne valorisant plus la station
	Taillis simples à replanter en Chêne sessile	9,61	9,61	0,00	Peuplements non productifs
Régé à entamer et poursuivre	Chênaies mixtes ou sessiles à renouveler naturellement	26,41	12,32	14,09	Peuplements murs, submatures ou appauvris
Total		124,80	99,03	14,09	

La surface du Groupe de Régénération est de 106,20 ha et celle du groupe de Reconstitution est de 18,60 ha soit un cumul de 124,80 ha.

L'effort de Régénération ressort à 99,03 ha. (supérieur à la Surface d'équilibre).

-Sr = 99,03 ha. (dont Surface à reconstituer Srec = 6,92 ha)

Surface à Ouvrir

La surface à ouvrir est la somme des régénérations à entamer et terminer et des régénérations à entamer et poursuivre soit 86,26 ha.

La surface à Terminer St ressort à 78,84 ha.

La surface à Reconstituer Srec se limite à 6,92 ha (distincte de So et St dont elle ne fait pas partie)

L'objectif de régénération à acquérir Sa est de 98,39 ha dont 18,60 ha au titre de Sa rec.

Surface non ouverte

Il s'agit du groupe "neuf" soit 86,26 ha.

4.3.4. Classement des unités de gestion

Voir *Annexe 4* : Carte d'Aménagement.

Le groupe de régénération et le groupe de Reconstitution contiendront les parcelles détaillées au tableau du § 4.3.4.2.

Le groupe d'Îlots de Vieillessement (ILOTV) est constitué par:

- deux îlots de Gros Bois inclus dans un gaulis en parcelle 9 et qu'on ne pourrait plus renouveler sans causer de grands dommages à ces jeunes peuplements. Il sera un site privilégié à la nidification d'Oiseaux des Bois;
- la sous-parcelle 33.2, parcelle à TGB installée sur le Parcours des Salamandres, sentier de découverte;
- les sous parcelles 60.2 et 61.3, îlots de TGB isolés au milieu de peuplements résineux qui vont être entièrement replantés en CHS dans la période. Ces îlots serviront à la nidification des Oiseaux des Bois et surtout aux rapaces auxquels ils serviront d'aire d'envol.

Dans ces îlots on cherchera à atteindre le diamètre fixé dans le projet de DRA pour le Chêne sessile soit **110 cm**, et on pratiquera des coupes d'amélioration ayant pour objet de favoriser les plus gros arbres de la meilleure qualité possible.

Le groupe de Préparation (PREP) recueille

- les parcelles à GB avec TGB qui pourraient arriver à maturité dans 15 à 30 ans. Le capital accumulé nécessitera une décapitalisation progressive tendant à ramener ces peuplements vers l'état d'équilibre (25 à 30 m²/ha) et permettre leur entrée en régénération.
- Deux parcelles à TGB (p. 11 et 70) isolées dans de grands carreaux de régénérations récentes et de jeunes futaies. Elles concourront à maintenir la biodiversité liée aux peuplements âgés et sains et offriront des sites privilégiés à la nidification d'Oiseaux des Bois. Ces peuplements continueront à faire l'objet d'une sylviculture active dans le but d'amener les tiges à un diamètre de 80 à 90 cm, objectif réaliste compte tenu du bon état de ces TSF et de l'excellence de la station.
Au seuil de la régénération, ils produiront des tiges de grande valeur.

Le groupe d'Amélioration A1 (AME1) accueille les peuplements à GB et GB avec BM. Comme le groupe de préparation, il fera l'objet d'une réduction du capital et d'une mise à distance progressive des tiges dans les parcelles les plus riches. On conservera prioritairement les TGB, dans le but d'amener ces parcelles à maturité dans le contexte d'une forêt marquée par un déficit en disponibilité. On ne cherchera pas de rajeunissement.

Le groupe d'Amélioration A2 (AME2) regroupe tous les peuplements à BM (BM avec GB et BM). L'échéance de leur régénération est lointaine et on travaillera au profit des classes modales en pratiquant un certain rajeunissement.

Ensuite viennent les groupes d'amélioration des peuplements provenant de la conversion :

-*AMEJF 1* pour les futaies de 105 à 120 ans ;

-*AMEJF 2* pour les futaies de 90 à 105 ans ;

-*AMEJF 3* pour les futaies de 75 à 90 ans ;

-*AMEJF 4* pour les futaies de 60 à 75 ans ;

-*AMEJ – (GROUPE DE JEUNESSE)* regroupe les parcelles de jeunes peuplements des tranches 45-60, 30-45 ans et 15-30 ans pouvant passer en éclaircie sans qu'aucun autre nettoyage ou dépressage soit nécessaire.

-AMEG – (GROUPE DE GAULIS), enfin, est un groupe contenant toutes les parcelles classées en classes BDR 3 et + nécessitant encore des travaux de dégagement, nettoyage ou dépressage. Certaines parcelles passeront en 1^{ère} éclaircie dans la seconde moitié de la durée de l'aménagement.

4.3.4.1. Tableau de classement des unités de gestion

Classement	Surface (ha)	Unités de gestion
Régénération	106,20	Voir § 4.3.4.2
Reconstitution	18,60	Voir § 4.3.4.2
Ilots de Vieillessement ILOTV R = 8 ans	6,17	9.1 - 9.2 - 33.2 - 60.2 - 61.3
Préparation PREP R = 8 ans	78,10	6 - 11 - 23 - 24 - 36 - 38 - 41 - 60.2 - 70
Amélioration A1 AME1 R = 8 ans	197,80	2 - 3.4 - 4.2 - 5.2 - 8 - 16 - 17 - 20 - 21 - 22 - 30 - 31 - 32 - 40 - 42 - 43 - 45 - 47 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53
Amélioration A2 AME2 R = 15 ans	41,31	7 - 12 - 15 - 46
Amélioration de Futaie 1 AMEJF1 R = 10 ans	22,17	84 - 87 - 95
Amélioration de Futaie 2 AMEJF2 R = 10 ans	83,78	80 - 81 - 82 - 83 - 85 - 88 - 89 - 91 - 92 - 93 - 94.2 - 96.1 - 97
Amélioration de Futaie 3 AMEJF3 R = 10 ans	46,56	58.2 - 76 - 77 - 78 - 79 - 86 - 90
Amélioration de Futaie 4 AMEJF4 R = 8 ans	68,10	14.1 - 60.1 - 60.5 - 61.1 - 62.1 - 63.1 - 64.3 - 65 - 66.1 - 66.2 - 66.3 - 67 - 68.3 - 98 - 99 - 100.1 - 100.3 - 100.4 - 101
Amélioration de Jeunesse AMEJ R = 6 ans	157,36	13.2 - 27 - 28 - 29 - 34 - 35 - 54 - 55 - 56 - 57 - 59.1 - 69 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75.3 - 94.1 - 96.2
Amélioration des Gaulis R = 6 ans AMEG	49,15	9.3 - 9.4 - 10.1 - 14.2 - 18 - 19 - 25.4 - 48 - 75.1 - 75.2 - 100.2
Surface Hors Sylviculture HSY	15,36	HSF1 à HSF6
Total	890,66	

4.3.4.2. Groupes de régénération et de reconstitution

Sous-groupe	Unités de gestion	Surface	Surface à régénérer ou reconstituer au cours de l'aménagement	Surface qui restera à régénérer au terme de l'aménagement	Motif majeur de classement
Reconstitution (REC)	10.2 – 10.3 – 13.1 – 13.3	18,60	6,92	0,00	Semis partiellement échoués à replanter <i>pro parte</i> en CHS
Régénération entamée à terminer (REGT)	5.1 - 68.1 – 68.2	13,27	13,27	0,00	Semis et Plantations classes 1 et 2
	25.3 – 26.1	6,67	6,67	0,00	TSF Reg classe 2
Régé à entamer et à terminer (REGET)	37	5,18	5,18	0,00	TSF à TGB Clair à replanter en CHS
	3.1 – 3.2 – 3.3 – 4.1 - 39	25,67	25,67	0,00	TSF CHP hors station mûrs à submatures à replanter en CHS
	58.1 – 59.2-59.3 – 60.3-60.4-60.7-60.8 - 60.6 - 61.2- 61.4 - 61.5 - 62.2-62.3-62.4 - 63.2 - 64.1 - 64.2 - 66.4	19,39	19,39 19,39	0,00	Résineux mités ou inadaptés à replanter en CHS
	25.1 – 25.2 – 26.2	9,61	9,61	0,00	Taillis simples à replanter en CHS
Régé à entamer et poursuivre (REGEP)	1	8,56	12,32	14,09	TSF mixte déperissant à régénérer naturellement
	33.1	5,94			TSF à TGB à régénérer naturellement
	44	11,91			TSF envahi de Hêtre et Tilleul à régénérer naturellement
TOTAL		124,80	99,03	14,09	

L'effort de régénération représente 11,3 % de la surface forestière.

5. PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Sans objet.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1. Opérations sylvicoles – Coupes

5.2.1.1. Règles de culture

Dans tous les groupes, *on favorisera le Chêne sessile par rapport au Chêne pédonculé*. Dans la seule station CL9 (neutro-acidicline) on peut favoriser indifféremment l'un ou l'autre ou même opter pour le Chêne pédonculé (5 % de la surface de la forêt).

-Groupe de Régénération

-TSF à TGB Clair (p 37) ; Résineux mités ou inadaptés (p 58S-59N-60N-60.6-61.2-61.4-61.5-62S-63.2-64.1-64.2-66.4) ; Taillis simples (p 25.1-25.2-26.2)

-Coupe rase et plantation en Chêne sessile à la densité de 1667 plants/ha accompagnés des feuillus prévus au § 4.3.2.1- Norme 3 CHS 2.

-Regarnis et dégagements nécessaires.

-TSF à Chêne pédonculé hors station (p 3.1-3.2-3.3-4.1-39)

La régénération naturelle ne sera pas recherchée dans ces parcelles .

Le taillis sera enlevé en une seule fois, puis la réserve. Compte tenu de la valeur et de l'hétérogénéité des produits, une première coupe secondaire pourrait prélever les arbres des plus petits diamètres et de qualité inférieure , suivie d'une définitive récoltant les plus beaux arbres.

On peut aussi procéder par 1/2 ou 1/3 de parcelle si on veut étaler la récolte, dans ce cas il faut avoir soin de commencer en premier par le fond de la parcelle pour ne pas avoir à débarder ensuite sur un parterre planté.

-TSF à TGB à régénérer naturellement (p 1--33.1- 44)

Soit N l'année de la glandée .

Enlèvement de la totalité du taillis dès N+1 (Coupe « RC »)

Coupe dite « d'ensemencement » (RE) prélevant tous les arbres tarés dès N+2

Première puis deuxième secondaire à l'éclaircissement années N+4 et N+6

Définitive à N+8- Compléments en Chêne sessile et en essences associées visées au § 4.3.2.1.

Une variante consisterait à travailler le taillis en 2 temps : d'abord prélever tout le taillis codominant pour éclairer les houpiers de Chênes avant glandée tout en laissant le sous-étage (brins de 10 et 15 cm de Ø). Le sous-étage proprement dit est enlevé après levée de la glandée. Cette technique laisse filtrer une lumière suffisante pour conserver un ensemencement en Sessile tout en réduisant l'explosion de la végétation concurrente.

Pour la parcelle 44 située dans la zone tampon de l'Unité Conservatoire de Ressources Génétiques du Chêne Sessile in situ, voir le § 1.4.3-B.

A noter que dans toutes les parcelles on peut attendre la définitive pour enlever le Tilleul et le Tremble (s'ils sont encore présents), les rejets et drageons de ces 2 essences étant plus à craindre que leurs éventuels semis.

Comme alternative à l'exploitation du Tremble lors de la coupe définitive pour limiter la concurrence de ses rejets et drageons, on peut proposer son exploitation en coupe préparatoire ou en coupe sélective sur Tremble, une dizaine d'années avant la coupe d'ensemencement .En effet, les souches de Tremble et les drageons qui suivent l'exploitation vont alors dépérir sous le couvert de la futaie et du sous-étage.

-Groupe d'îlots de Vieillessement -ILOTV

Dans ce groupe on cherche à créer des aires d'envols en surplomb favorables aux rapaces, tout en conservant des espaces de nidification pour tous les Oiseaux des Bois. C'est pourquoi ces îlots sont plus ou moins isolés dans de larges quartiers de régénération ou de jeunes peuplements. On cherche également à faire apparaître les cortèges d'espèces inféodées aux très vieux bois.

On visera à amener les Chênes jusqu'au diamètre d'Exploitabilité Maximal prévu par la DRA soit 110 cm pour du CHS de Qualité Elevée.

La rotation des coupes est de 8 ans: au cours des deux passages on travaillera au profit des tiges de plus gros diamètre et de la meilleure qualité possible.

Il faudra veiller à diminuer la présence du Hêtre (parcelle 33.2), et à limiter l'intrusion du taillis dans l'étage dominant.

Chaque passage prélèvera 5 à 6 m²/ha en surface terrière.

Les Unités 9.2. et 9.3 ne seront parcourues que par des coupes sanitaires à l'initiative du gestionnaire, elles sont en effet incluses dans un gaulis et l'exploitation de grosses tiges occasionnerait presque certainement de grands dommages.

-Groupe de Préparation -PREP

Compte tenu de sa surface terrière actuelle (entre 30 et 35 m²), ce groupe sera un groupe de préparation très active à la mise en régénération lors de la prochaine période.

L'objectif est d'abaisser graduellement G vers 24 m²/ha, ce à quoi on parviendra en 2 passages à rotation de 8 ans :

1^{er} passage : intervention énergétique visant

-à réduire la présence du Hêtre : mais **localement il est impossible de tout enlever en une fois car cela amènerait un prélèvement excessif, de l'ordre de 8 m² ou plus qui déstructurerait le peuplement** .On enlèvera d'abord les plus grosses tiges.

- Travail dans la futaie, au profit des TGB prioritairement, et des GB les plus gros et les mieux conformés ;

-Au surplus détournement du taillis dans l'étage dominant, en respectant le sous-étage dominé qui protège les troncs et évitera la salissure du sol.

Le passage prélèvera au total 5 à 6 m² de surface terrière à l'ha soit environ 50 à 60 m³-tige/ha. Il est déconseillé de viser davantage, des exemples montrent que les parcelles réagissent mal.

2^{ème} passage :

-Poursuivre le travail au profit des TGB et des plus gros GB, en martelant surtout des BM et les GB de plus faible diamètre.

-Continuer la réduction du Hêtre.

-Détournement dans le taillis si nécessaire, respect absolu du sous-étage.

Le passage prélèvera encore 5 à 6 m²/ha soit 50 à 60 m³/ha.

On ne procède pas à rajeunissement dans ce groupe, mais on évitera de perdre des TGB qui présenteraient des signes indiscutables de dépérissement : coulures noirâtres, descentes de cimes : les 2 opérations doivent s'accompagner d'une sanitaire soigneuse.

Au contraire du Hêtre, on conservera systématiquement les Alisiers et Merisiers présents, sauf s'ils montrent des signes de dépérissement (conservation de la biodiversité). On veillera à favoriser quelques belles tiges de Tilleul.

-Groupe d'Amélioration 1 -AME1

Ce groupe contient les peuplements les plus régularisés en GB et les plus beaux TSF du Temple. En pratique les GB sont toujours accompagnés de nombreux Bois Moyens issus des balivages des années 1880 à 1914, qui peuvent servir à détourner progressivement les Gros Bois.

En outre, la surface terrière Chêne est souvent voisine de 40 m², ce qui est très excessif. Il s'agit d'engager ces parcelles vers une décapitalisation raisonnée et progressive qui s'étalera au moins sur 2 périodes d'aménagement et amènera à disponibilité une surface suffisante d'ici 30 ans.

Deux passages auront lieu dans la période à rotation de 8 ans avec pour objectifs :

- d'abaisser G en prélevant 5 à 6 m²/ ha/passage (soit 50 à 60 m³/ha) mais pas davantage , en prélevant en priorité les BM au profit des GB et TGB.

- de diminuer l'importance du Hêtre en récoltant les tiges mûres et en éliminant chaque fois que cela est possible les BM au profit des Chênes. Compte tenu de la propension manifestée par cette essence à occuper ces stations, il est nécessaire de limiter dès maintenant ses capacités d'extension. Les semenciers encore présents au moment de la régénération seront bien suffisants à assurer le mélange. *Il est très important que cette forte réduction du Hêtre prescrite en PREPA et AME1 soit suivie avec attention, car cette règle culturale est très importante si l'on veut éviter la substitution quasi totale du Chêne sessile par le Hêtre lors du renouvellement de ces TSF fortement capitalisés ou matures.*

- de détourner les réserves de l'emprise du taillis (« par le haut ») et de travailler spécifiquement au profit des tiges d'alisiers dispersées ;

- d'effectuer une récolte sanitaire sur les TGB en fin de course.

- de conserver systématiquement les Alisiers et Merisiers présents, sauf s'ils montrent des signes de dépérissement (conservation de la biodiversité). Sélectionner de belles tiges de Tilleul.

-Groupe d'Amélioration 2 -AME2

Ce groupe est assis sur des stations acidiphiles et/ou hydromorphes et il est probable que sa classe de diamètre soit simplement à mettre en relation avec une fertilité plus faible.

En outre, après des opérations récentes bien conduites, la surface terrière est souvent voisine de l'optimum (environ 25 m²).

Un seul passage en 15 ans semble donc suffisant dans ce groupe de surface restreinte, en prélevant 5 à 6 m²/ha (soit 50 à 60 m³-tige/ha), avec comme objectifs:

- favoriser indifféremment des 45 ou des 50 et + selon la qualité des tiges ;

- en conséquence, prélèvement aussi bien en BM qu'en GB,

- récolte des TGB car l'échéance de la régénération est lointaine (plus de 60 ans).

- Conservation des Fruitières et du Tilleul.

-Groupes d'Amélioration des Futaies 1 à 4 -AMEJF1 à AMEJF4

Ces groupes recouvrent respectivement les futaies des classes d'âge 105-120 ans, 90-105 ans, 75-90 ans, 60-75 ans. (Cf. § 3.1.2 et 4.3.3.1.B)

Un diagnostic précis a été réalisé pour chaque classe dans une parcelle représentative de la moyenne en densité (N/ha).

Il s'ensuit un itinéraire de rattrapage **en cernes fins** pour chaque classe tel qu'on peut l'adapter des référentiels du Guide de la Chênaie Continentale (pages 246-247).

On se référera à l'*Annexe 10 : Dispositions de rattrapage à appliquer aux futaies historiques*.

Dans tous ces groupes, les Alisiers seront systématiquement conservés sauf s'ils présentent un dépérissement.

-Groupe d'Amélioration des Perchis -AMEJ

Ce groupe contient les parcelles des classes d'âge 15-30 ans qui ne nécessitent plus de travaux et passeront en 1^{ère} éclaircie dans la durée, et tous les perchis de 30 à 60 ans justiciables du processus d'éclaircies de jeunes peuplements tel qu'il est préconisé dans le Guide des Chênaies Continentales. Le cloisonnement, de 4m de large, sera maintenu à son espacement actuel.

On tendra, éventuellement par rattrapage, aux densités données pour la sylviculture dynamique (page 199) avec une rotation de 6 ans et en référence aux correspondances suivantes entre classes de fertilité du Guide et stations forestières :

Classe	1	2	3
Fertilité	Très bonne	Bonne	Faible
Stations	CL6-CL9	CL4-CL5-CL7	CS1-CL2-CL3

Dans tous les cas, les essences associées seront favorisées, elles sont comptées comme appartenant à la densité de l'essence-objectif même si elles sont récoltées plus tôt.

Il est conseillé de procéder à un diagnostic « Sylvie » avant chacune des interventions pour se recaler de façon précise dans la norme de sylviculture.

Un exemple représentatif est traité en *Annexe 10*.

-Groupe d'Amélioration des Gaulis -AMEG

Les parcelles du groupe feront l'objet des dégagements, nettoiemnts et dépressages nécessaires.

5.2.1.2. Programme d'assiette – Cf. Annexe 5

Le programme d'Assiette est prévu pour étaler régulièrement la récolte en Chêne 50 et + dans les 15 années. Dans le groupe de Régénération, l'alternance de programmations Régénérations naturelles/artificielles permettra au gestionnaire d'éventuelles interversions au moment des glandées. Dans les régénérations naturelles sont systématiquement prévues une coupe de relevé de couvert, une coupe d'ensemencement, une secondaire et une définitive. Quelques parcelles font l'objet de 2 secondaires.

Dans les coupes d'Amélioration, on s'est attaché à respecter au mieux la rotation décidée, mais pour éviter de grosses irrégularités dans la surface à passer en coupe annuellement (avec des pics et des plages creuses), on a été amené à déplacer certaines parcelles d'un an ou davantage avant ou après la date qui résulterait d'une application arithmétique de la rotation.

De même, leur ordre de passage ne peut se borner à reconduire celui qui a été pratiqué dans l'Aménagement échu car il a fallu tenir compte de l'état actuel de leur capital et de leur état sanitaire réel.

Le gestionnaire a tout loisir de procéder autrement selon les contraintes de la gestion, mais alors l'étalement des récoltes n'est plus garanti.

5.2.2. Opérations sylvicoles – Travaux

On peut subdiviser les travaux sylvicoles en cinq chapitres : Régénérations entamées au moment de l'aménagement, Régénérations à entamer sur la période 2008-2022, Engrillagement du nouveau groupe de régénération, Amélioration, Assainissement.

5.2.2.1-Régénérations entamées.

13.3) -Semis en échec partiel à replanter en CHS sur 6,92 ha (p 10.2-10.3-13.1-

Norme	Classe BDR	Surface par classe (ha)	Montant des travaux restant à réaliser en €/ha	Montant total des travaux restant à réaliser en €
3 CHS 01	0	6,92	4 569	31 617

-Plantations et semis réussis des classes 1 et 2

Norme	Classe BDR	Surface par classe (ha)	Montant des travaux restant à réaliser en €/ha	Montant total des travaux restant à réaliser en €
1 CHX 01	2	6,67	2 692	42 668
3 CHS 01	1	7,04	2 174	15 304
3 CHS 01 (ex-ACHE11)	1	6,23	2 364	14 728
<i>Total</i>		<i>19,94</i>		<i>72 700</i>

5.2.2.2-Régénérations à entamer dans la période 2008-2022.

-Régénérations naturelles

Nature de la Régénération	Parcelles	Norme	Surface par norme	Coût/ha	Coût total
Régé nat en CHS, compléments en CHS et essences secondaires	1 – 33.1 - 44	1 CHX 01	26,41	3 082	81 396

-Régénérations artificielles

Nature de la Régénération	Parcelles	Norme	Surface par norme	Coût/ha	Coût total
Plantations de CHS	3.1 - 3.2 - 3.3 -4.1 – 25.1 – 25.2 – 26.2 – 37 – 39 –58.1 –59.2- 59.3 – 60.3 - 60.4 - 60.7 - 60.8 – 60.6 - 61.2 - 61.4 - 61.5 - 62.2 -62.3- 62.4 - 63.2 - 64.1 -64.2 - 66.4	3 CHS 01	59,85	4 569	273 455

5.2.2.3-Engrillagement du nouveau groupe de régénération.

-Installation

Parcelle	Longueur du périmètre (m)	Coût unitaire €/m	Total en €
1	-	Inutile	
3p	1350	13	
4p	1100	13	
25.1-25.2-26.2	2050	13	
33.1	1000	13	
37	900	13	
39	1450	13	
44	1500	13	
58.1	500	13	
59.2-59.3	400	13	
60.3-60.4-60.7-60.8	800	13	
60.6	370	13	
61.2	460	13	
61.4-61.5	860	13	
62.2-62.3-62.4	1100	13	
63.2-64.1	480	13	
64.2	120	13	
66.4	600	13	
		13	
Total Installation Engrillagement	15 040	13	195 520

-Entretien

Longueur du périmètre (m)	Longueur entretenue (m)	Coût unitaire de l'entretien (€/m/an)	Total en €
15 040	15 040 m pendant 10 ans	0,10	15 040
Total Entretien Grillage			15 040

5.2.2.4-Amélioration des jeunes peuplements.

Pour le chiffrage de ce poste, on retiendra les hypothèses suivantes :

- les régénérations à entamer n'entreront pas dans la période dans leur norme d'amélioration ;
- les peuplements en classe 2 atteindront la classe BDR 4 de leur norme d'amélioration ;
- les peuplements en classe 3 et 4 parcourront la totalité de leur norme d'amélioration,
- les peuplements en classe 5 parcourront la classe BDR 5 de leur norme d'amélioration ;
- les peuplements en classe 6 ne feront plus l'objet de travaux.

Classe BDR actuelle	Norme d'amélioration à appliquer	Surface par norme (ha)	Montant des travaux en €/ha	Coût total (€)
2	5 CHX 01	8,97	566	5 077
3	5 CHX 01	38,70	1341	51 897
4	5 CHX 01	17,76	1341	23 816
5	5 CHX 01	26,71	775	20 700
<i>Total</i>		<i>92,14</i>		<i>101 490</i>

5.2.2.5-Assainissement.

Seules les normes de régénération artificielle prévoient explicitement le curage des fossés.

Cependant, un réseau d'assainissement discret existe sur la totalité de la forêt : il est donc indispensable de prévoir également son entretien dans les régénérations naturelles. Le prix unitaire retenu sera celui des normes artificielles, soit 200 €/ha (ce qui correspond en gros au curage de 200 m de fossés par ha).

L'assainissement reviendrait donc à 26,41 ha x 200 €/ha = 5 282 €.

5.2.2.6-Récapitulation travaux sylvicoles.

	<i>Investissement</i>	<i>Entretien</i>	<i>Total</i>
<i>Régénérations</i>	<i>459 168</i>	-	<i>459 168</i>
<i>Engrillagement</i>	<i>195 520</i>	<i>15 040</i>	<i>210 560</i>
<i>Amélioration</i>	-	<i>101 490</i>	<i>101 490</i>
<i>Assainissement</i>	-	<i>5 282</i>	<i>5 282</i>
<i>Total général</i>	<i>654 688</i>	<i>121 812</i>	<i>776 500</i>

Soit 51 767 €/an.

5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Les dispositions générales du présent aménagement sont entièrement sous-tendues par les prescriptions générales du DOCOB de la Forêt d'Orient (cf. § 1.2 et 1.3) : renouvellement par régénération naturelle des chênaies sessiles en station, réintroduction des essences climaciques à la place des résineux, maintien de la diversité des habitats. L'éclatement du groupe de régénération sur l'ensemble de la forêt répond également au souci d'hétérogénéiser le milieu. A ces mesures générales s'ajoutent des prescriptions spécifiques :

-Augmentation de la biodiversité dans la canopée

La forêt du Temple étant marquée par une forte homogénéisation des jeunes peuplements tendant à devenir monospécifiques, des mesures correctives doivent être mises en place :

-dans les régénérations, où les essences secondaires préconisées au § 4.3.2 seront systématiquement installées en compléments de régénération, soit à la densité de 40 tiges/ha, soit par regarnis en plages entières couvrant jusqu'à 10 % de la surface des parcelles ;

-dans les jeunes peuplements (tranche 30 à 60 ans) trop monospécifiques, les essences secondaires et surtout les Fruitières seront conservés systématiquement sans égard particulier pour leur forme ou leur qualité ;

-dans les « futaies historiques », tout en veillant à contenir le Hêtre devenu localement envahissant, on prêtera attention à ne pas l'éradiquer. On favorisera autant que possible le retour du Charme en sous-étage, sa litière étant meilleure que celle du Hêtre. L'Alisier Torminal sera systématiquement favorisé.

-Mesures générales concernant les milieux humides

Les ornières dans les coupes et les chemins participent à la biodiversité en rendant possibles les pontes de divers batraciens et urodèles. En conséquence le comblement des ornières et les remises en état des chemins d'exploitation ou de débardage ne seront pas pratiqués de février à juillet dans les parcelles attenantes au Lac du Temple.

-Protection des mares des parcelles 35 et 82.

En concertation avec le PNRFO, il sera décidé si ces mares feront l'objet d'entretiens périodiques, ayant notamment pour but de dégager la végétation arbustive environnante, et de les bloquer ainsi à leur actuel stade d'évolution, ou si au contraire il est envisagé de les laisser aller jusqu'à leur stade ultime de maturation, avec couvert plus ou moins refermé, présence de bois mort et dans un milieu acidifié.

-Mesures générales concernant les sommières enherbées

De manière à favoriser l'entomofaune, le fauchage annuel de sommières choisies par le gestionnaire sera tardif. Ce choix tiendra compte des contraintes de gestion et pourra viser une certaine rotation sur l'ensemble de la forêt. Il est cependant admis le passage d'une faucheuse sur une emprise restreinte au milieu ou sur le côté de la sommière, pour faciliter l'accès aux parcelles aux ayants droit .

-Mesures favorables à l'opération «Oiseaux des Bois »

En anticipation des préconisations du DOCOB "Lacs de la Forêt d'Orient"(non publié à la date de rédaction) et dans le but de maintenir ou favoriser le retour de différentes espèces d'Oiseaux des Bois, les mesures suivantes seront prises :

-Mesure générale sur les dates d'exploitation

Toute exploitation est interdite du 15 mars au 15 juillet de manière à éviter le dérangement de l'avifaune forestière au moment de la nidification et de l'éducation des jeunes.

-Création d'îlots de vieillissement : sous-parcelles 9.1- 9.2-32.2-60.2-61.3

Dans le but de garantir un biotope favorable à la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux à proximité du Lac du Temple, trois îlots de vieillissement sont installés dans ces parcelles.

Dans le cas particulier des sous-parcelles 9.1 et 9.2 : Ces îlots sont situés dans un gaulis, ce qui rend impossible leur passage en coupe sans causer de graves dommages aux perches environnantes.

Seules des contraintes de sécurité ou de nature sanitaire pourront justifier un prélèvement quelconque.

-Maintien transitoire de deux parcelles de Très Gros Bois : parcelles 11 et 70

Ces parcelles sont isolées dans de grands carreaux de jeunes régénérations (p11) ou de jeunes futaies (p70). Elles sont constituées de TGB mûrs mais en excellent état végétatif, qu'il s'agit de conduire encore 15 ans en Préparation pour obtenir de forts diamètres.

Elles ont l'allure de vieilles futaies à densité optimale, surmontant nettement les peuplements environnant et susceptibles de préserver l'avifaune inféodée aux vieux arbres installés dans la strate la plus élevée.

Les martelages seront classiquement ceux du groupe de Préparation. On veillera simplement à conserver les arbres porteurs de nids. Par ailleurs, l'exploitation sera interdite pendant la période de nidification des Oiseaux du 15 Mars au 15 Juillet.

-Elargissement des accotements avec arbres de transition-

Dans le but de rétablir un biotope favorable à la Bondrée apivore, l'accotement actuel de sommières choisies par le gestionnaire sera élargi, en coupant toutes les tiges de petit diamètre sur une profondeur à déterminer et selon un tracé sinueux, en isolant des arbres bien installés dont les branches dominant la pelouse naturelle ainsi créée et voisinent avec la sommière. Cette mesure pourrait particulièrement être mise en place dans la classe des perchis de 45 à 60 ans.

-Maintien d'arbres morts et à cavité-

On veillera à conserver une trame d'arbres morts dans les parcelles en amélioration, sur la base d'un arbre à l'ha. Cette mesure peut être facilement mise en place en s'abstenant de prélever un Hêtre mort ou troué à l'ha, un tel arbre ne représentant aucune plus-value à un lot vendable.

Cette trame d'arbres morts et à cavités maintenue sur l'ensemble de la forêt est particulièrement importante pour les Chiroptères et les Pics.

**Prise en compte de Natura 2000:
Récapitulation des impacts et des mesures correctives**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Actions de préservation prévues par l'Aménagement	Effets attendus et nature du bilan
<i>Aulnaie-Frênaie (Habitat prioritaire ciblé par le DOCOB)</i>			<i>Non représentée sur le site</i>
<i>Chênaie pédonculée à stellaire ou à primevère (Habitat prioritaire ciblé par le DOCOB)</i>			<i>Non représentée sur le site</i>
9120-2/Hêtraie-Chênaie collinéenne à Houx (Habitat ne faisant pas l'objet d'actions spécifiques dans le DOCOB)	Coupes et travaux	-Favoriser systématiquement les essences associées -Eclaircies énergiques ramenant la lumière au sol	-Positif: Conserver la biodiversité dans la canopée -Positif: augmenter la biodiversité au niveau des strates muscinale et herbacée
9130-4/Hêtraie subatlantique neutroacidophile à mésoneutrophile à Mélique uniflore ou Chèvrefeuille. (Habitat ne faisant pas l'objet d'actions spécifiques dans le DOCOB)	Coupes et travaux	-Remplacer le Chêne pédonculé hors station ou en limite de station par le Chêne sessile adapté et les feuillus associés -Introduction systématique de 10% en recouvrement d'essences associées au niveau des plantations et compléments -Remplacer les résineux introduits (Epicéa, Grandis) par des peuplements feuillus à base de Chêne sessile	-Positif: passer d'un habitat dégradé par dépérissement à un habitat en station -Positif: augmenter la biodiversité -Positif: remplacement de boisements artificiels par les essences du cortège floristique
Mares permanentes	Aucune	Entretien concerté avec le PNRFO	Effet neutre-Blocage à un stade d'évolution ou non
Sonneur à Ventre jaune et Triton à crête	Coupes et travaux	-Non rebouchage des omières dans la partie attenante au lac de Février à Juillet – -Maintien des mares	Effet positif-Multiplier les lieux de ponte. Suivi à mettre en place avec le PNRFO
Oiseaux des bois et Chiroptères	Coupe des parcelles en Vieux bois	-Création d'îlots de vieillissement -Conservation de 2 parcelles à Très Gros Bois -Conservation d'une trame d'arbres morts ou à cavités -Interdiction d'exploitation du 15/03 au 15/07 -Irrégularisation de lisières de sommières))))Effet positif. Maintenir les biotopes liés aux peuplements âgés.))))) -Favoriser la Bondrée apivore Suivi mené par la Cellule Naturaliste de l'ONF en liaison avec la LPO et le PNRFO

5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore – Chasse et pêche

L'équilibre forêt/gibier est actuellement rompu.

Il est indispensable de revenir rapidement à cet équilibre par des plans de chasse augmentés, surtout pour le sanglier. C'est ainsi que l'augmentation de 50% de l'objectif de tir dès la saison 2007-2008 doit être maintenue.

L'attention sera concentrée sur les objectifs du plan de chasse, dont la réalisation est indispensable au maintien d'un objectif de production feuillue sur le massif. Cette réalisation sera rigoureusement contrôlée.

L'importance des surfaces à replanter doit amener à exercer une pression constante sur les populations de sangliers, actuellement trop développées.

La surface du groupe de régénération (11% de la surface de la forêt) et sa répartition sur l'ensemble du massif garantissent à elle seule des gagnages et remises très importantes pour le gibier. Il en est même pour la faune et la flore en général qui peuvent trouver sur le site une grande variation de milieux très ouverts à très fermés.

L'engrillagement est prévu *a priori*. L'objectif doit être d'abandonner cette pratique en ramenant la population de Sangliers à des proportions raisonnables. (cf. § 1.6)

5.2.5. Travaux liés à la desserte et aux limites

Création de routes empierrées

Sont nécessaires à une bonne desserte les extensions suivantes :

Localisation	Longueur	Coût unitaire (€/m)	Coût total (€)
Parcelles 21 à 23, 27.2 jusqu'à la ligne séparative des parcelles 30/31	800 m	75	60 000
Parcelles 41 à 43, 51 jusqu'à ligne séparative 48/49	550 m	75	41 250
Place de retournement p 48/49	-	-	10 000
Place de retournement p 30/31	-	-	10 000
Total création			121 250

Entretien de Route goudronnée

Cet entretien concerne la RF du Temple, de la Loge aux Chèvres jusqu'à la barrière exclusivement soit 1500 m. Le surplus, fermé à la circulation publique, a vocation à redevenir chemin empierré.

Nature des travaux	Coût unitaire (€/m)	Longueur concernée (m)	Nombre d'opérations	Coût total (€)
Point à temps	0,3	1500	6	2 700
Bicouche	10	1500	1	15 000
Total				17 700

Entretien de routes empierrées

Le réseau sera très sollicité pendant la période à venir en raison de la rotation des coupes, raccourcie, et de la décapitalisation programmée.

L'entretien de route empierrée comporte le retour de la plus importante partie de la RF du Temple actuellement goudronnée en route empierrée, soit 3,7 km sur un total de 5,2 km.

Par réfection généralisée on entend : scarification, apport de concassé 20/40 sur 12 à 15 cm, remise en forme avec bombement et compactage sur une largeur de 3,50 m.

L'entretien ponctuel concerne essentiellement le curetage et le rechargement des nids de poule et ornières.

Nature des travaux	Coût unitaire (€/m)	Longueur concernée (m)	Nombre d'opérations	Coût total (€)
Entretiens ponctuels	0,3	16 100	3	14 490
Réfection généralisée	6	16 100	1	96 600
Remplacement d'aqueducs de 6m	1500/ aqueduc	-	1 aqueduc/an	1 500
Total				112 590

Fauchage et élagage

Eléments	Longueur totale	Nature des travaux annuels	Longueur entretenue annuellement	Dépense annuelle
Périmètre	28,5 km	Fauchage et élagage	5 km	1000 €
Lignes	35,25 km	Fauchage	10 km	800 €
Sommières enherbées	8,8 km	Fauchage	8,8 km	1500 €
Sommières empierrées	12,4 km	Fauchage des accotements	12,4 km	1500 €
		Elagage	4 km	800 €
Route goudronnée	5,2 km	Fauchage et élagage	5,2 km	1500 €
TOTAL				7100 €

Maintenance générale

Nature des travaux	Coût unitaire (€)	Nombre d'opérations	Coût total (€)
Remplacement des 4 barrières métalliques	1 500	4	6 000
Remplacement des plaques de parcelles	2,50	101 x 4 =404 plaques	1 010
Total			7 010

-Récapitulation travaux liés à la desserte et aux limites :

	<i>Investissement</i>	<i>Entretien</i>	<i>Total</i>
<i>Création de routes</i>	<i>121 250</i>	<i>-</i>	<i>121 250</i>
<i>Entretien de routes goudronnées</i>	<i>-</i>	<i>17 700</i>	<i>17 700</i>
<i>Entretien de routes empierrées</i>	<i>-</i>	<i>112 590</i>	<i>112 590</i>
<i>Fauchage et élagage</i>	<i>-</i>	<i>7 100</i>	<i>7 100</i>
<i>Maintenance générale</i>	<i>-</i>	<i>7 010</i>	<i>7 010</i>
<i>Total général</i>	<i>121 250</i>	<i>144 400</i>	<i>265 650</i>

Soit 17 710 €/an.

5.2.6. Dispositions concernant les productions diverses

Sans objet.

5.2.7. Dispositions en faveur de l'accueil du public

L'objectif est le maintien de l'existant sans extension.

La forêt contient deux sentiers de découverte avec de nombreux panneaux et panneaux explicatifs, plusieurs aires de pique-nique avec tables et bancs. S'y ajoute la Maison Forestière du Temple, dont les abords et le verger doivent être entretenus car lieu de convergence de la fréquentation touristique. Il est rappelé que cette fréquentation est liée à l'inclusion de la forêt domaniale dans le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.

Ces dispositifs sont importants, notamment en ce qu'ils reflètent le statut de partenaire qu'est l'Office vis-à-vis du Parc.

L'entretien annuel, tel qu'il ressort d'une pratique constante, est évaluée à **7 500 €/an.**

5.2.8. Dispositions en faveur des paysages

La dispersion du groupe de régénération dans un massif fermé à la circulation publique ne nécessite pas de mesure spécifique.

Si le Gestionnaire le souhaite, il pourra conserver un effet de transparence en bordure de la RF du Temple en p 39 et en bordure du Lac-Réservoir en parcelles 3 et 4.

Il s'agit de conserver des grands arbres de bordure espacés de manière régulière, on supplée à un éventuel manque dans la futaie en réservant une perche forte du taillis selon le même dispositif régulier.

Le cordon ainsi formé tend à créer une impression d'allée forestière, constitue un premier plan qui canalise le regard vers la ligne de fuite tout en réalisant une transition avec les régénérations qu'il ne dissimule pas.

5.2.9. Protection des sites d'intérêt culturel

Sans objet.

5.2.10. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Sans objet.

5.2.11. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

On veillera tout particulièrement à observer l'Arrêté Préfectoral en vigueur, soit celui du 21 Août 2007 (N° 07-3065).

5.2.12. Mesures générales d'ordre sanitaire

Les Chênaies pédonculées seront tout particulièrement surveillées, notamment dans les parcelles 3, 4, 20.2, 21.2, 30, 38, 39. Le programme d'assiette est prévu pour réduire rapidement la densité des tiges non pas drastiquement, mais à un seuil compatible avec la survie de l'espèce.

Dans la forêt du temple, le Chêne pédonculé montre des dépérissements dès que G atteint 30 m²/ha.

Des défoliations et dessèchements de rameaux inquiétants sont observés également dans le Chêne sessile des futaies historiques, y compris sur des arbres non concurrencés. Le DSF est prévenu à la date de l'Aménagement et doit étudier le problème. On veillera à tenir compte de ses conclusions.

5.2.13. Programme d'observations et de recherches

-Les parcelles 51p et 52 p (Nord-Ouest) sont intégrées au Réseau de Conservation in situ du Chêne sessile: **voir §1.4.3.B.**

-Une placette RENECOFOR est installée en parcelle 87 dans une futaie de 1908. Cette placette relève de la 2^{ème} classe de fertilité. Les éclaircies énergiques pratiquées après 1985 (enlèvement de 25 % de G essentiellement dans les faibles diamètres) semblent avoir induit un passage de l'accroissement radial de 2,1 mm/an à 2,8 mm/an.

Après 3 éclaircies, la densité du peuplement est celle de la norme (255 tiges/ha), avec une surface terrière un peu faible (18 m²/ha).

Est notée la fréquence et l'importance des défoliations dues aux chenilles (de 17 à 27 % selon les années).

-Le programme "Oiseaux des Bois", mené en partenariat avec la LPO et le PNRFO, est pris en compte dans le présent Aménagement en anticipation de la publication du DOCOB "Lacs de la Forêt d'Orient".

-Un suivi des populations de Chiroptères est mené en partenariat avec la DIREN.

5.2.14. Actions de communication

Le maintien des différents sentiers de découverte permet la communication avec le grand public.

Les liens privilégiés avec le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient doivent être maintenus. Ils permettent une précieuse concertation sur la gestion du massif.

Cet aménagement a été réalisé avec la collaboration :

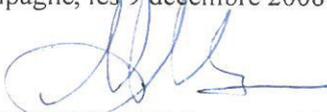
-de Francis CARRE , Chef du Triage de RADONVILLIERS, et de Jean DISSARD, Responsable de l'Unité Territoriale de RADONVILLIERS.

-de Bruno FAUVEL et Gérard BALLANDRAS, qui ont réalisé les bilans passés ;

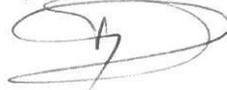
-de Philippe DULOU, Patrick MALLOIRE, Claude MARGON, Annick GENET, Christophe FRECHAUT, Grégory DELAGNEAU, de l'Unité Territoriale ;

- de Paul-Pierre PERTUISOT et Nicolas MARCHAND, spécialistes SIG.

Rédigé et modifié par Stéphane CLAUDE , Chef de Projet Aménagement,
Châlons-en-Champagne, les 9 décembre 2008 et 6 octobre 2010



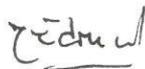
Contrôlé par Didier DESPREZ, Responsable Aménagement,
Troyes, le 20/12/10



Présenté par Gérard BRIMONT,
Directeur de l'Agence Interdépartementale Aube – Marne, par intérim
Troyes, le 14/01/11



Proposé le 24 Janvier 2011
pour la Directrice territoriale et par délégation
la Directrice Forêt



F. EDOUARD

7. LISTE DES ANNEXES

1. PLAN DE SITUATION

2. REFERENCES CADASTRALES ET CORRESPONDANCES AVEC LES PARCELLAIRES FORESTIERS

3. CARTE DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

4.1 CARTE D'AMENAGEMENT

4.2 CARTE DES AFFECTATIONS DE 1885

5. PROGRAMME D'ASSIETTE 2008-2022

6.1 CARTE DES STATIONS

6.2 DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DU TEMPLE

7. CARTE DES ZONES NATURELLES

8.1 TABLEAU SYNOPTIQUE DES PEUPEMENTS

8.2 CARACTERISTIQUES DENDROMETRIQUES DE L'INVENTAIRE STATISTIQUE

9.1 CARTE DES PEUPEMENTS FORESTIERS

9.2 CARTE DES CLASSES D'AGE DES FUTAIES

10. DISPOSITIONS DE RATTRAPAGE A APPLIQUER AUX FUTAIES HISTORIQUES

11.1 TARIF BRM

11.2 INVENTAIRE PIED à PIED

11.3 HISTOGRAMMES DE L'INVENTAIRE PIED à PIED

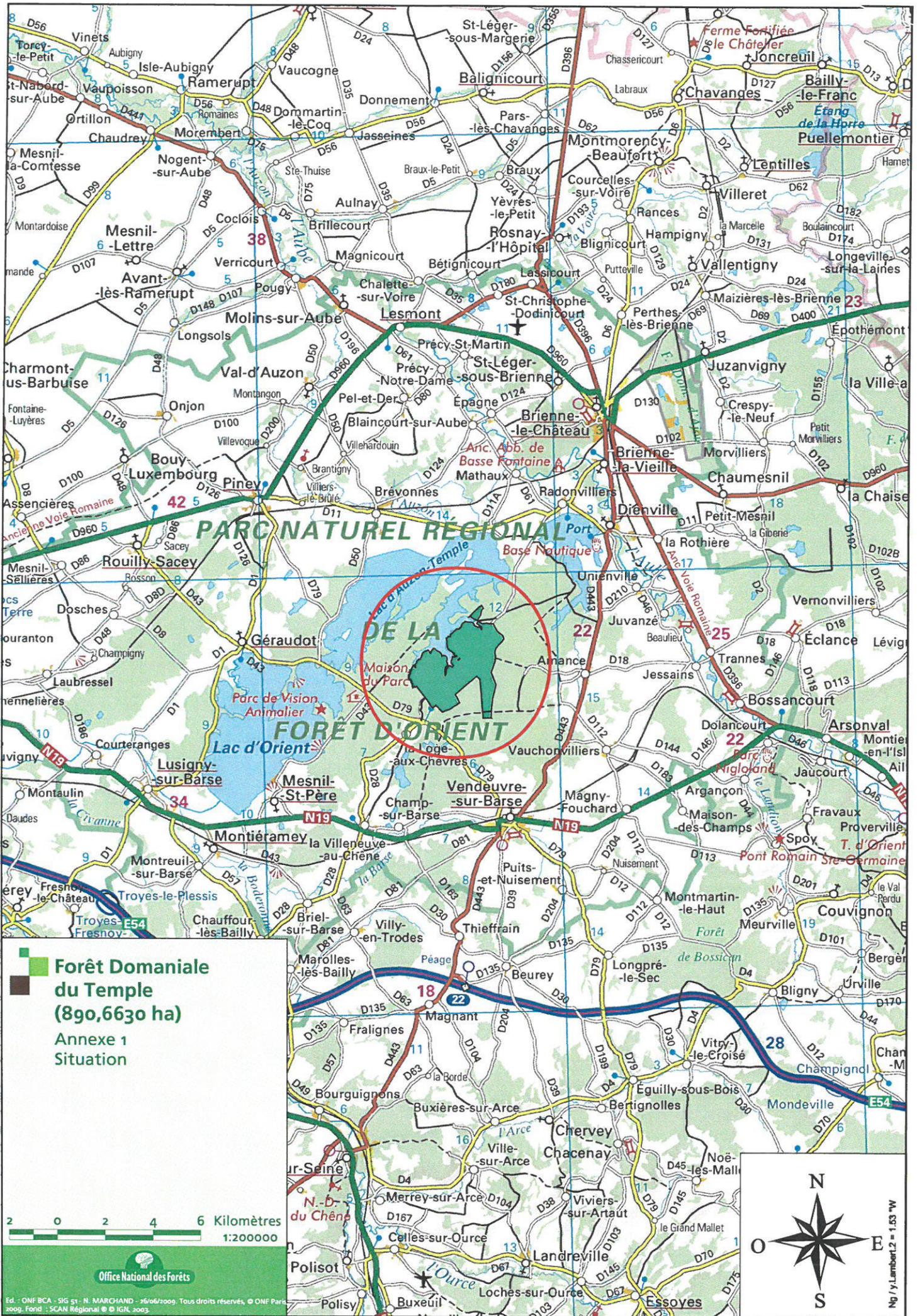
11.4 INVENTAIRE DU TAILLIS

12. HISTOGRAMME DES DUREES DE SURVIE

13. CALCUL DE LA POSSIBILITE

14. EXPLOITATION des ARCHIVES : RECETTES-DEPENSES

15. UNITE DE CONSERVATION GENETIQUE QP16: Cartographie, Charte, Installation



Forêt Domaniale du Temple
 (890,6630 ha)
 Annexe 1
 Situation

0 2 4 6 Kilomètres
 1:200000

Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - N. MARCHAND - 26/06/2009. Tous droits réservés. © ONF Paris 2009. Fond : SCAN Régional © IGN, 2003.



Ngr / Lambert.2 = 1.637 W

2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	8 ha 56 a	RADONVILLIERS	E	68	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 55 a 58 ca
2	8 ha 58 a	RADONVILLIERS	E	68	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 57 a 89 ca
3	11 ha 41 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	11 ha 41 a 41 ca
4	7 ha 63 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	7 ha 62 a 69 ca
5	8 ha 86 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 86 a 44 ca
6	9 ha 79 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	9 ha 79 a 02 ca
7	8 ha 19 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 18 a 60 ca
8	10 ha 72 a	RADONVILLIERS*	E	69	Forêt Domaniale du Temple	10 ha 72 a 46 ca
9	10 ha 23 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	10 ha 23 a 16 ca
10	12 ha 46 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 46 a 34 ca
11	12 ha 46 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 46 a 22 ca
12	12 ha 63 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 63 a 09 ca
13	12 ha 54 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 53 a 32 ca
14	12 ha 46 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 46 a 21 ca
15	8 ha 63 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 62 a 85 ca
16	7 ha 57 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	7 ha 57 a 60 ca
17	6 ha 97 a	AMANCE RADONVILLIERS	I E	50 69	Le Temple Forêt Domaniale du Temple	63 a 48 ca 6 ha 33 a 97 ca
18	10 ha 20 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 20 a 47 ca
19	8 ha 65 a	AMANCE	I	50	Le Temple	8 ha 65 a 30 ca
20	9 ha 02 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 01 a 93 ca
21	8 ha 77 a	AMANCE	I	50	Le Temple	8 ha 77 a 02 ca
22	8 ha 38 a	AMANCE	I	50	Le Temple	8 ha 38 a 26 ca
23	9 ha 13 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 12 a 34 ca
24	9 ha 71 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 70 a 46 ca
25	8 ha 99 a	AMANCE	I	50	Le Temple	8 ha 99 a 41 ca
26	9 ha 80 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 80 a 32 ca
27	9 ha 77 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 77 a 06 ca
28	10 ha 15 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 14 a 96 ca
29	10 ha 12 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 12 a 04 ca
30	10 ha 37 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 37 a 17 ca
31	9 ha 66 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 65 a 64 ca
32	10 ha 15 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 15 a 30 ca
33	9 ha 33 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 33 a 37 ca
34	9 ha 24 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 23 a 95 ca
35	9 ha 63 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 63 a 23 ca
36	4 ha 63 a	AMANCE	I	50	Le Temple	4 ha 63 a 26 ca
37	5 ha 18 a	AMANCE	I	50	Le Temple	5 ha 17 a 53 ca
38	9 ha 85 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 85 a 30 ca
39	9 ha 47 a	AMANCE	I	50	Le Temple	9 ha 46 a 42 ca
40	9 ha 02 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	9 ha 02 a 54 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
41	12 ha 12 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 12 a 00 ca
42	12 ha 23 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 22 a 59 ca
43	12 ha 41 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 40 a 92 ca
44	11 ha 91 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	11 ha 91 a 64 ca
45	11 ha 97 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	11 ha 97 a 38 ca
46	11 ha 86 a	AMANCE	I	51	Le Temple	3 ha 00 a 09 ca
		RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 85 a 74 ca
47	8 ha 53 a	AMANCE	I	50	Le Temple	1 ha 86 a 97 ca
		AMANCE	I	51	Le Temple	1 ha 11 a 35 ca
		RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	5 ha 54 a 86 ca
48	3 ha 78 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	3 ha 78 a 40 ca
49	4 ha 04 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	4 ha 03 a 49 ca
50	8 ha 08 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	8 ha 07 a 85 ca
51	12 ha 02 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 02 a 26 ca
52	12 ha 33 a	AMANCE	I	51	Le Temple	25 a 90 ca
		RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	12 ha 06 a 93 ca
53	12 ha 32 a	AMANCE	I	51	Le Temple	2 ha 68 a 61 ca
		RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	9 ha 62 a 55 ca
54	10 ha 62 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 62 a 05 ca
55	10 ha 44 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 44 a 65 ca
56	10 ha 44 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 43 a 53 ca
57	10 ha 31 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 31 a 33 ca
58	7 ha 25 a	AMANCE	I	50	Le Temple	7 ha 25 a 11 ca
59	6 ha 20 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 20 a 25 ca
60	6 ha 91 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 91 a 11 ca
61	6 ha 43 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 42 a 65 ca
62	6 ha 62 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 62 a 06 ca
63	6 ha 66 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 66 a 45 ca
64	6 ha 69 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 68 a 90 ca
65	6 ha 55 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 54 a 99 ca
66	6 ha 64 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 63 a 77 ca
67	6 ha 58 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 57 a 79 ca
68	6 ha 91 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 91 a 27 ca
69	6 ha 73 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 72 a 97 ca
70	10 ha 41 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 40 a 55 ca
71	10 ha 28 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 28 a 18 ca
72	10 ha 26 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 25 a 99 ca
73	10 ha 09 a	AMANCE	I	50	Le Temple	10 ha 08 a 60 ca
74	6 ha 80 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 79 a 82 ca
75	6 ha 45 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 45 a 42 ca
76	6 ha 80 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 80 a 29 ca
77	6 ha 59 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 58 a 81 ca
78	6 ha 52 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 52 a 15 ca
79	6 ha 50 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 50 a 23 ca
80	6 ha 44 a	AMANCE	I	50	Le Temple	6 ha 44 a 10 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
81	7 ha 03 a	AMANCE	I	50	Le Temple	7 ha 02 a 38 ca
82	7 ha 19 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 19 a 09 ca
83	7 ha 22 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 21 a 44 ca
84	7 ha 46 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 46 a 22 ca
85	7 ha 31 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 30 a 84 ca
86	7 ha 14 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 14 a 14 ca
87	7 ha 21 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 21 a 52 ca
88	7 ha 05 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 04 a 90 ca
89	7 ha 59 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 58 a 78 ca
90	7 ha 35 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 35 a 37 ca
91	7 ha 44 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 43 a 92 ca
92	7 ha 45 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 44 a 95 ca
93	7 ha 06 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 06 a 37 ca
94	7 ha 01 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 01 a 14 ca
95	7 ha 50 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 49 a 77 ca
96	7 ha 29 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 28 a 40 ca
97	7 ha 18 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 17 a 73 ca
98	7 ha 14 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 14 a 26 ca
99	6 ha 85 a	AMANCE	I	51	Le Temple	6 ha 85 a 05 ca
100	7 ha 32 a	AMANCE	I	51	Le Temple	7 ha 31 a 46 ca
101	8 ha 88 a	AMANCE	I	25	Buisson Rond	8 ha 87 a 88 ca
HSF1	1 ha 18 a	RADONVILLIERS	E	68	Forêt Domaniale du Temple	1 ha 17 a 87 ca
HSF2	4 ha 49 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	4 ha 49 a 13 ca
HSF3	60 a	RADONVILLIERS	E	69	Forêt Domaniale du Temple	59 a 65 ca
HSF4	5 ha 78 a	AMANCE	I	50	Le Temple	5 ha 77 a 02 ca
HSF5	2 ha 08 a	AMANCE	I	51	Le Temple	2 ha 08 a 13 ca
HSF6	1 ha 23 a	VENDEUVRE-SUR-BARSE	A	104	Le Temple	67 a 58 ca
		VENDEUVRE-SUR-BARSE	A	105	Le Temple	55 a 15 ca
Total	890 ha 66 a					890 ha 66 a 30 ca
Dont concessions :						
						0 a
Dont hors surface forestière :						
						15 ha 36 a

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
10005-I-25	Buisson Rond	1	8 ha 87 a 88 ca
10005-I-50	Le Temple	53	424 ha 63 a 61 ca
10005-I-51	Le Temple	24	146 ha 89 a 43 ca
10313-E-68	Forêt Domaniale du Terr	3	18 ha 31 a 34 ca
10313-E-69	Forêt Domaniale du Terr	31	290 ha 71 a 31 ca
10401-A-104	Le Temple	1	67 a 58 ca
10401-A-105	Le Temple	1	55 a 15 ca
Total		114	890 ha 66 a 30 ca

Forêt Domaniale du Temple (890,6630 ha)

Annexe 3

Desserte et
équipements

Desserte (type)

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale stratégique
- Route départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Chemin rural, milieu
- Chemin d'exploitation
- Chemin forestier

Desserte (nature)

- Revêtu
- Empierré
- Terrain naturel
- Inexistant
- En projet
- Indéterminé

Equipements ponctuels

- Aire de pique-nique
- Barrière
- Place de dépôt
- Place de retournement
- Placette expérimentale
- Mare
- Maison forestière

Equipements ponctuels (à créer)

- Place de retournement
- Circuits de randonnée
- Projet Guilgoz

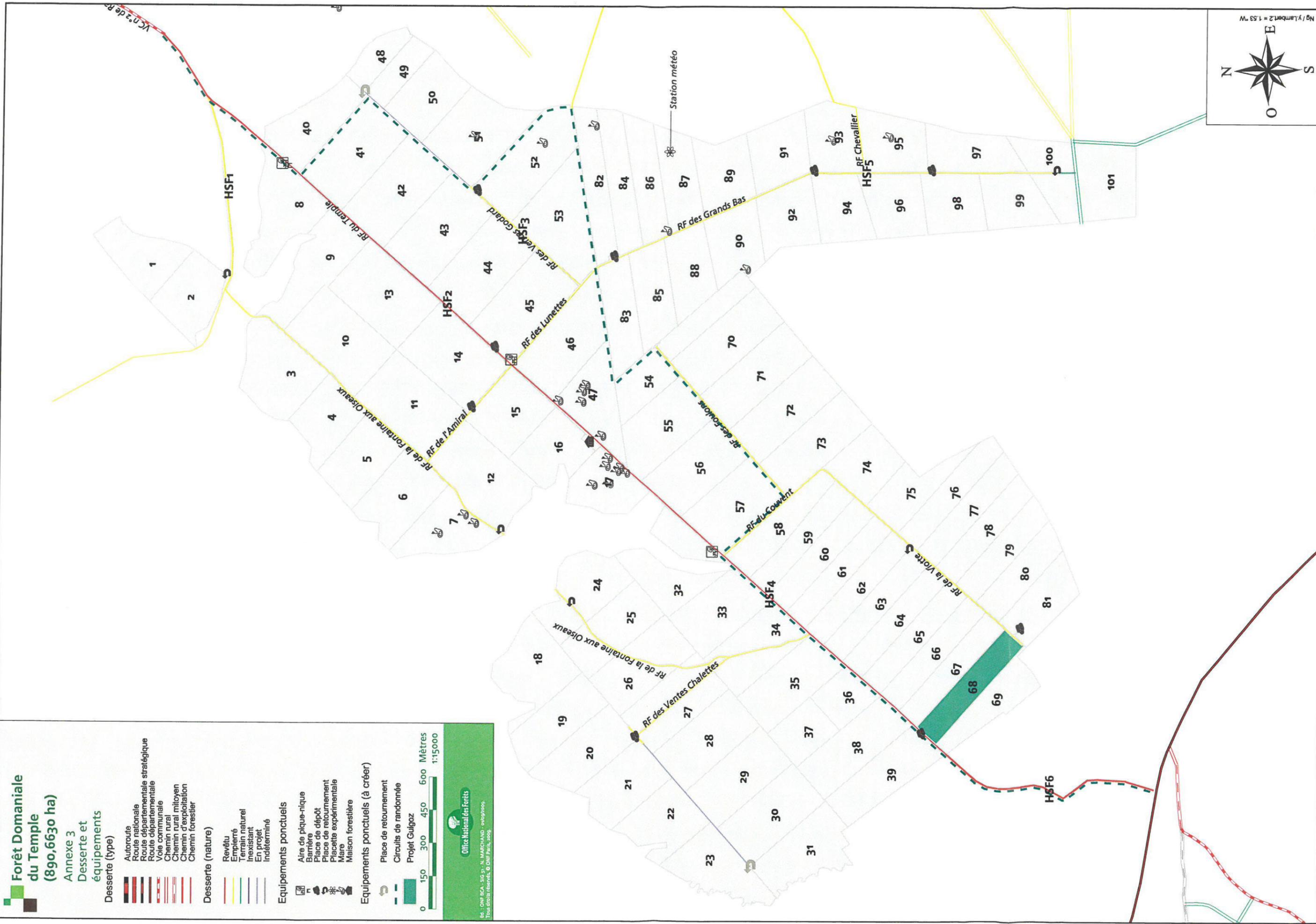


Office National des Forêts

Ed. : ONF FCA - SIG et N. MARCHAND - 09/09/2009.
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2009.



Ng/Lambert 2 = 1:53 7M





Ng / Lambert 2 = 1:53 7W

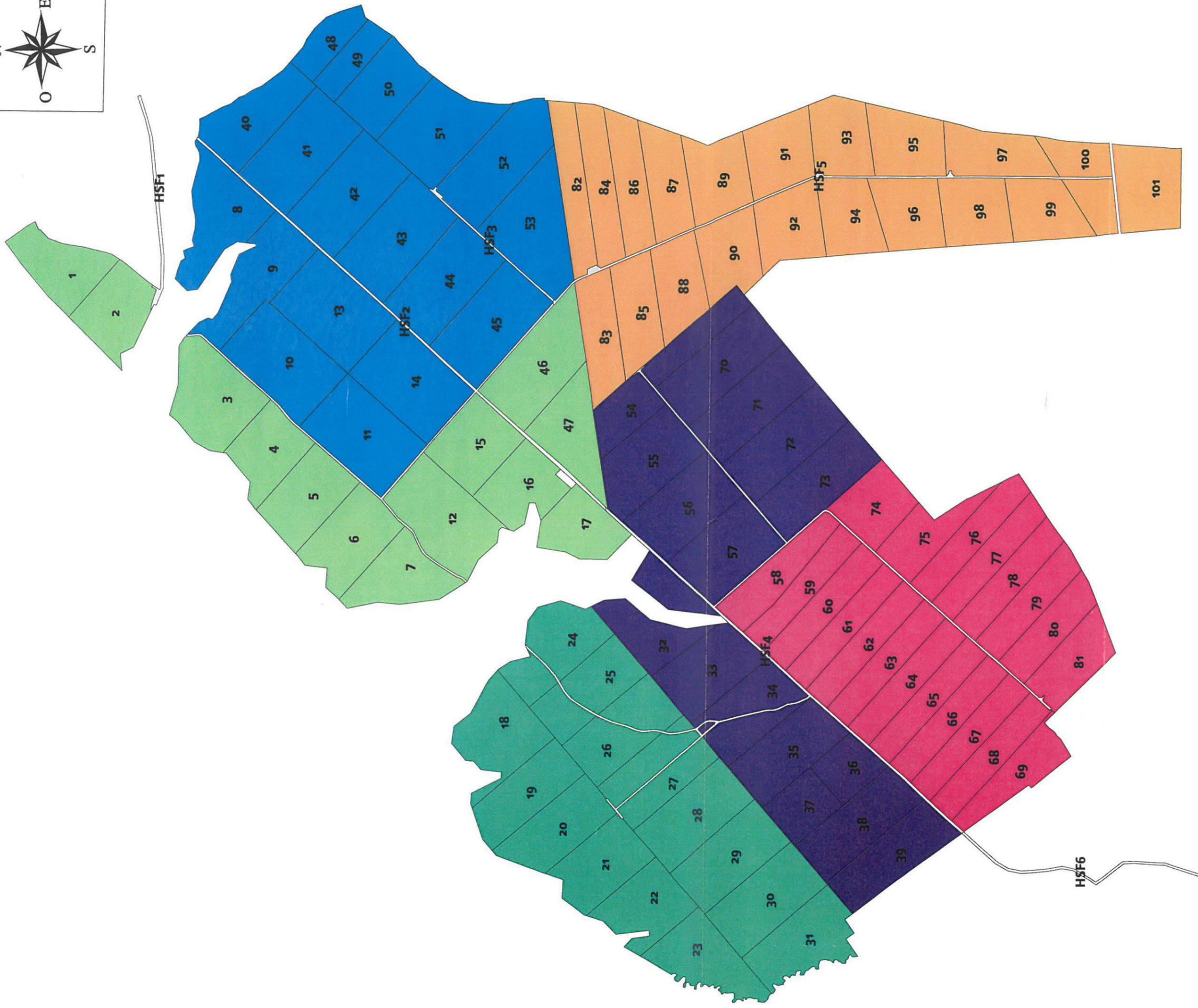


**Forêt Domaniale
du Temple
(890,6630 ha)
Annexe 4.1
Aménagement**



Classement des unités de gestion

- Groupe amélioration 1
- Groupe amélioration 2
- Groupe amélioration gauffis (H < 12 m)
- Groupe amélioration jeunesse (H > 12 m)
- Groupe amélioration jeune futaie 1
- Groupe amélioration jeune futaie 2
- Groupe amélioration jeune futaie 3
- Groupe amélioration jeune futaie 4
- Groupe de préparation
- Groupe de reconstitution
- Groupe de régénération, parcelles à entamer
- Groupe de régénération, parcelles à entamer et à terminer
- Groupe de régénération, parcelles entamées à terminer
- Ilot de vieillissement
- Non boisé



Forêt Domaniale du Temple (890,6630 ha)
Annexe 4.2
Affectations de l'aménagement de 1885

Affectations (correspondance avec le parcellaire actuel)

- 1ère affectation (Le Buisson Rond)
- 2ème affectation (La Réserve du Temple)
- 3ème affectation (Les Etangs)
- 4ème affectation (Les Ventes Chalettes)
- 5ème affectation (L'Amiral)
- 6ème affectation (Frouasse)
- Non boisé

0 150 300 450 600 900 Mètres
1:15000

Office National des Forêts
Ed. - ONF BCA - SIG 31 - N. MARCHELAND - 03/10/2009 - Tous droits réservés. © ONF Paris, 2009

F.D. du TEMPLE
Annexe 5
Programme d'Assiette 2008-2022

Année de passage programmée	Forêt	Série	Groupe RP	Classement Amngt	Parcelle	Sous-Parcelle	Type de coupe national	Surface sous-parcelle	Surface à parcourir	Structure du Peuplement	Compo du peuplement	Calibre des bois	Capital	Nombre de passages moyen	Dernier passage en coupe
2008	TEMPLES	U	AME	AME1	8	8	ACT	10,72	10,72	C	CHX	G	3		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AME1	31	31	ACT	9,66	9,66	C	CHX	G	3		2008
2008	TEMPLES	U	AME	PREP	36	36	APR	4,63	4,63	C	CHX	G	3		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AME1	43	43	ACT	12,41	12,41	C	CHX	G	3		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	65	65	ABM	6,55	6,55	F	CHS	M	2		
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	66	66.1	ABM	0,51	0,51	F	CHS	M	2		
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	66	66.2	ABM	1,04	1,04	F	CHS	M	2		
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	66	66.3	ABM	2,92	2,92	F	CHS	M	2		
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	80	80	ABM	6,44	6,44	F	CHS	M	1		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	81	81.1	ABM	0,90	0,90	F	CHS	M	1		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	81	81.2	ABM	6,13	6,13	F	CHS	M	1		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	94	94.2	ABM	2,39	2,39	F	CHS	M	1		2008
2008	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	96	96.1	ABM	2,43	2,43	F	CHS	M	1		2008
2009	TEMPLES	U	REG	REGEP	1	1	RCV	8,56	8,56	C	CHX	G	3	4	1999
2009	TEMPLES	U	AME	AME1	20	20	ACT	9,02	9,02	C	CHX	G	3		1998
2009	TEMPLES	U	AME	AME1	21	21	ACT	8,77	8,77	C	CHX	G	3		1998
2009	TEMPLES	U	AME	AME1	22	22	ACT	8,38	8,38	C	CHX	G	3		1997
2009	TEMPLES	U	REG	REGT	25	25.3	RD	2,39	2,39	C	CHX	R	1		
2009	TEMPLES	U	REG	REGT	26	26.1	RD	4,28	4,28	C	CHX	R	1		
2009	TEMPLES	U	REG	REGT	37	37	RA	5,18	5,18	C	CHP	T	1		1998
2009	TEMPLES	U	AME	AME1	45	45	ACT	11,97	11,97	C	CHX	G	3		1999
2009	TEMPLES	U	AME	AME1	53	53	ACT	12,32	12,32	C	CHX	G	3		2000
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJ	57	57	A1	10,31	10,31	F	CHS	P	3		2006
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	60	60.1	ABM	0,52	0,52	F	CHS	M	2		2005
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	60	60.5	ABM	1,82	1,82	F	CHS	M	2		2002
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	61	61.1	ABM	1,16	1,16	F	CHS	M	2		2001
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	62	62.1	ABM	1,63	1,63	F	CHS	M	2		2001
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJ	73	73	A1	10,09	10,09	F	CHS	P	3		2006
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	82	82.1	ABM	0,80	0,80	F	CHS	M	1		1998
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	82	82.2	ABM	6,39	6,39	F	CHS	M	1		1998
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	84	84	ABM	7,46	7,46	F	CHS	M	1		1998
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	86	86	ABM	7,14	7,14	F	CHS	M	1		1999
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	87	87.1	ABM	6,06	6,06	F	CHS	M	1		1996
2009	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	87	87.2	ABM	1,15	1,15	F	CHS	M	1		1996
2010	TEMPLES	U	AME	AME1	3	3.4	ACT	1,36	1,36	C	CHX	G	3		1984
2010	TEMPLES	U	REG	REGT	4	4.1	RCV	6,15	6,15	C	CHP	T	3	4	1984
2010	TEMPLES	U	AME	AME1	4	4.2	ACT	1,48	1,48	C	CHX	G	3		1984
2010	TEMPLES	U	AME	AME1	5	5.2	ACT	1,82	1,82	C	CHX	G	3		
2010	TEMPLES	U	AME	PREP	24	24	APR	9,71	9,71	C	CHX	G	3		1995
2010	TEMPLES	U	AME	AME1	42	42	ACT	12,23	12,23	C	CHX	G	3		1997
2010	TEMPLES	U	AME	AMEJ	54	54	A1	10,62	10,62	F	CHS	P	3		2002
2010	TEMPLES	U	AME	AMEJ	55	55	A1	10,44	10,44	F	CHS	P	3		2002
2010	TEMPLES	U	AME	AMEJ	56	56	A1	10,44	10,44	F	CHS	P	3		2003
2010	TEMPLES	U	REG	REGT	58	58.1	RA	1,59	1,59	F	S.V	G	3		1997
2010	TEMPLES	U	AME	ILOTV	60	60.2	ACT	0,62	0,62	C	CHP	G	3		2002
2010	TEMPLES	U	AME	ILOTV	61	61.3	ACT	0,92	0,92	C	CHP	G	3		2001
2010	TEMPLES	U	AME	AMEJ	75	75.3	A1	3,96	3,96	F	CHS	P	3		
2010	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	93	93	ABM	7,06	7,06	F	CHS	M	1		1998
2011	TEMPLES	U	AME	AME1	2	2	ACT	8,58	8,58	C	CHX	G	3		1999
2011	TEMPLES	U	AME	AME2	7	7	ACT	8,19	8,19	C	CHX	M	2		2002
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	14	14.1	ABM	4,09	4,09	F	CHS	M	2		
2011	TEMPLES	U	AME	AME1	17	17	ACT	6,97	6,97	C	CHX	G	3		1997
2011	TEMPLES	U	REG	REGT	25	25.1	RA	0,61	0,61	T	A.F	P	1		
2011	TEMPLES	U	REG	REGT	25	25.2	RA	3,48	3,48	T	A.F	P	1		
2011	TEMPLES	U	REG	REGT	26	26.2	RA	5,52	5,52	T	A.F	P	1		
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJ	28	28	A2	10,15	10,15	F	CHS	P	3		2007
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJ	29	29	A2	10,12	10,12	F	CHS	P	3		2007
2011	TEMPLES	U	AME	AME1	49	49	ACT	4,04	4,04	C	CHX	G	3		1998
2011	TEMPLES	U	AME	AME1	50	50	ACT	8,08	8,08	C	CHX	G	3		1998
2011	TEMPLES	U	AME	AME1	51	51	ACT	12,02	12,02	C	CHS	G	3		1997
2011	TEMPLES	U	AME	PREP	70	70	APR	10,41	10,41	C	CHX	T	3		1996
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJ	74	74	A2	6,80	6,80	F	CHS	P	3		2003
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	90	90	ABM	7,35	7,35	F	CHS	M	1		1999
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	92	92	ABM	7,45	7,45	F	CHS	M	1		1999
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	98	98	ABM	7,14	7,14	F	CHS	M	2		2003
2011	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	99	99	ABM	6,85	6,85	F	CHS	M	2		2003
2012	TEMPLES	U	AME	PREP	11	11	APR	12,46	12,46	C	CHS	T	3		2000
2012	TEMPLES	U	AME	AMEJ	27	27	A2	9,77	9,77	F	CHS	P	3		2004
2012	TEMPLES	U	AME	AME1	32	32	ACT	10,15	10,15	C	CHX	G	3		2003
2012	TEMPLES	U	AME	ILOTV	33	33.2	ACT	3,39	3,39	C	CHS	G	3		2003
2012	TEMPLES	U	AME	AMEJ	34	34	A2	9,24	9,24	F	CHS	P	3		2003
2012	TEMPLES	U	AME	PREP	41	41	APR	12,12	12,12	C	CHX	G	3		2003
2012	TEMPLES	U	AME	AME1	47	47	ACT	8,53	8,53	C	CHX	G	3		2003
2012	TEMPLES	U	AME	AMEJ	59	59.1	A2	4,94	4,94	F	CHS	P	3		2008
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	59	59.2	RA	0,21	0,21	F	S.V	M	3		2005
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	59	59.3	RA	1,05	1,05	F	S.V	P	1		2005
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	60	60.3	RA	0,40	0,40	F	S.V	P	1		2005
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	60	60.4	RA	0,95	0,95	F	S.V	P	1		2005
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	60	60.6	RA	0,63	0,63	F	S.V	M	3		2005
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	60	60.7	RA	1,22	1,22	F	S.V	M	3		2005
2012	TEMPLES	U	REG	REGT	60	60.8	RA	0,75	0,75	F	S.V	P	1		2005
2012	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	95	95	ABM	7,50	7,50	F	CHS	M	1		2001
2013	TEMPLES	U	REG	REGT	3	3.1	RCV	2,92	2,92	C	CHP	T	3	4	1984
2013	TEMPLES	U	REG	REGT	3	3.2	RCV	3,38	3,38	C	CHP	T	3	4	1984
2013	TEMPLES	U	REG	REGT	3	3.3	RCV	3,75	3,75	C	CHP	T	3	4	1984
2013	TEMPLES	U	AME	PREP	6	6	APR	9,79	9,79	C	CHX	G	3		2005
2013	TEMPLES	U	AME	AME1	16	16	ACT	7,57	7,57	C	CHX	G	1		
2013	TEMPLES	U	AME	AME1	30	30	ACT	10,37	10,37	C	CHX	G	3		2004
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJ	54	54	A2	10,62	10,62	F	CHS	P	3		2002
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJ	55	55	A2	10,44	10,44	F	CHS	P	3		2002
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJ	56	56	A2	10,44	10,44	F	CHS	P	3		2003
2013	TEMPLES	U	REG	REGT	61	61.2	RA	1,17	1,17	F	S.V	M	3		2005
2013	TEMPLES	U	REG	REGT	61	61.4	RA	2,34	2,34	F	S.V	M	3		2005
2013	TEMPLES	U	REG	REGT	61	61.5	RA	0,84	0,84	F	EPC	M	3		2005
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	63	63.1	ABM	6,13	6,13	F	CHS	M	2		2005

F.D. du TEMPLE
Annexe 5
Programme d'Assiette 2008-2022

Année de passage programmée	Forêt	Série	Groupe RP	Classement Amngt	Parcelle	Sous-Parcelle	Type de coupe nationale	Surface sous-parcelle	Surface à parcourir	Structure du Peuplement	Compo du peuplement	Calibre des bois	Capital	Nombre de passages moyen	Dernier passage en coupe
2013	TEMPLES	U	REG	REGET	64	64.1	RA	0.46	0.46	F	S.V	M	3		2005
2013	TEMPLES	U	REG	REGET	64	64.2	RA	0.09	0.09	F	S.V	M	3		2005
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	64	64.3	ABM	6.14	6.14	F	CHS	M	2		2005
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	67	67	ABM	6.58	6.58	F	CHS	M	2		2000
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	68	68.3	ABM	0.68	0.68	F	CHS	M	2		
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	78	78	ABM	6.52	6.52	F	CHS	M	1		2004
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	79	79	ABM	6.50	6.50	F	CHS	M	1		2004
2013	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	97	97	ABM	7.18	7.18	F	CHS	M	1		2001
2014	TEMPLES	U	AME	AMEJ	13	13.2	A1	4.10	4.10	F	CHS	P	3		
2014	TEMPLES	U	AME	AMEJ	35	35	A2	9.63	9.63	F	CHS	P	3		2007
2014	TEMPLES	U	AME	PREP	38	38	APR	9.85	9.85	C	CHP	G	3		2007
2014	TEMPLES	U	AME	AME1	40	40	ACT	9.02	9.02	C	CHX	G	3		2007
2014	TEMPLES	U	AME	AME1	52	52	ACT	12.33	12.33	C	CHX	G	3		2008
2014	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	58	58.2	ABM	5.66	5.66	F	CHS	M	1		2005
2014	TEMPLES	U	AME	AMEJ	69	69	A2	6.73	6.73	F	CHS	P	3		2006
2014	TEMPLES	U	AME	AMEJ	71	71	A1	10.28	10.28	F	CHS	P	3		
2014	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	89	89	ABM	7.59	7.59	F	CHS	M	1		2004
2015	TEMPLES	U	AME	AME1	8	8	ACT	10.72	10.72	C	CHX	G	3		2008
2015	TEMPLES	U	AME	AME2	12	12	ACT	12.63	12.63	C	CHX	M	2		2003
2015	TEMPLES	U	AME	PREP	23	23	APR	9.13	9.13	C	CHX	G	3		2006
2015	TEMPLES	U	AME	PREP	36	36	APR	4.63	4.63	C	CHX	G	3		2008
2015	TEMPLES	U	AME	AME1	43	43	ACT	12.41	12.41	C	CHX	G	3		2008
2015	TEMPLES	U	REG	REGEP	44	44	RCV	11.91	11.91	C	CHS	G	3	3	2003
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJ	57	57	A2	10.31	10.31	F	CHS	P	3		2006
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJ	73	73	A2	10.09	10.09	F	CHS	P	3		2006
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	76	76	ABM	6.80	6.80	F	CHS	M	1		2005
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	77	77	ABM	6.59	6.59	F	CHS	M	1		2005
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	100	100.1	ABM	0.25	0.25	F	CHS	M	2		2005
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	100	100.3	ABM	1.70	1.70	F	CHS	M	2		2005
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	100	100.4	ABM	3.51	3.51	F	CHS	M	2		2005
2015	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	101	101	ABM	8.88	8.88	F	CHS	M	2		2007
2016	TEMPLES	U	AME	AME1	20	20	ACT	9.02	9.02	C	CHX	G	3		1998
2016	TEMPLES	U	AME	AME1	21	21	ACT	8.77	8.77	C	CHX	G	3		1998
2016	TEMPLES	U	AME	PREP	24	24	APR	9.71	9.71	C	CHX	G	3		1995
2016	TEMPLES	U	AME	AME1	31	31	ACT	9.66	9.66	C	CHX	G	3		2008
2016	TEMPLES	U	AME	AMEJ	75	75.3	A2	3.96	3.96	F	CHS	P	3		
2016	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	83	83	ABM	7.22	7.22	F	CHS	M	1		2006
2016	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	85	85	ABM	7.31	7.31	F	CHS	M	1		2006
2016	TEMPLES	U	AME	AMEJ	94	94.1	A2	4.62	4.62	F	CHS	P	3		2008
2016	TEMPLES	U	AME	AMEJ	96	96.2	A2	4.86	4.86	F	CHS	P	3		2008
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJ	28	28	A3	10.15	10.15	F	CHS	P	3		2007
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJ	29	29	A3	10.12	10.12	F	CHS	P	3		2007
2017	TEMPLES	U	AME	AME1	45	45	ACT	11.97	11.97	C	CHX	G	3		1999
2017	TEMPLES	U	AME	AME1	51	51	ACT	12.02	12.02	C	CHS	G	3		1997
2017	TEMPLES	U	AME	AME1	53	53	ACT	12.32	12.32	C	CHX	G	3		2000
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	60	60.1	ABM	0.52	0.52	F	CHS	M	2		2005
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	60	60.5	ABM	1.82	1.82	F	CHS	M	2		2002
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	61	61.1	ABM	1.16	1.16	F	CHS	M	2		2001
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	62	62.1	ABM	1.63	1.63	F	CHS	M	2		2001
2017	TEMPLES	U	REG	REGET	62	62.2	RA	2.02	2.02	F	S.V	M	3		2005
2017	TEMPLES	U	REG	REGET	62	62.3	RA	0.62	0.62	F	S.V	M	3		2005
2017	TEMPLES	U	REG	REGET	62	62.4	RA	2.35	2.35	F	EPC	M	3		2005
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	65	65	ABM	6.55	6.55	F	CHS	M	2		
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	66	66.1	ABM	0.51	0.51	F	CHS	M	2		
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	66	66.2	ABM	1.04	1.04	F	CHS	M	2		
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	66	66.3	ABM	2.92	2.92	F	CHS	M	2		
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJ	74	74	A3	6.80	6.80	F	CHS	P	3		2003
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	88	88	ABM	7.05	7.05	F	CHS	M	1		2006
2017	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	91	91	ABM	7.44	7.44	F	CHS	M	1		2007
2018	TEMPLES	U	AME	AME1	3	3.4	ACT	1.36	1.36	C	CHX	G	3		1984
2018	TEMPLES	U	AME	AME1	4	4.2	ACT	1.48	1.48	C	CHX	G	3		1984
2018	TEMPLES	U	AME	AME1	5	5.2	ACT	1.82	1.82	C	CHX	G	3		
2018	TEMPLES	U	AME	AME2	15	15	ACT	8.63	8.63	C	CHX	M	2		2004
2018	TEMPLES	U	AME	AME1	22	22	ACT	8.38	8.38	C	CHX	G	3		1997
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJ	27	27	A3	9.77	9.77	F	CHS	P	3		2004
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJ	34	34	A3	9.24	9.24	F	CHS	P	3		2003
2018	TEMPLES	U	REG	REGET	39	39	RCV	9.47	9.47	C	CHP	G	3	2	2008
2018	TEMPLES	U	AME	AME1	42	42	ACT	12.23	12.23	C	CHX	G	3		1997
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJ	59	59.1	A3	4.94	4.94	F	CHS	P	3		2008
2018	TEMPLES	U	AME	ILOTV	60	60.2	ACT	0.62	0.62	C	CHP	G	3		2002
2018	TEMPLES	U	AME	ILOTV	61	61.3	ACT	0.92	0.92	C	CHP	G	3		2001
2018	TEMPLES	U	AME	PREP	70	70	APR	10.41	10.41	C	CHX	T	3		1996
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	80	80	ABM	6.44	6.44	F	CHS	M	1		2008
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	81	81.1	ABM	0.90	0.90	F	CHS	M	1		2008
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	81	81.2	ABM	6.13	6.13	F	CHS	M	1		2008
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	94	94.2	ABM	2.39	2.39	F	CHS	M	1		2008
2018	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	96	96.1	ABM	2.43	2.43	F	CHS	M	1		2008
2019	TEMPLES	U	AME	AME1	2	2	ACT	8.58	8.58	C	CHX	G	3		1999
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	14	14.1	ABM	4.09	4.09	F	CHS	M	2		
2019	TEMPLES	U	AME	AME1	17	17	ACT	6.97	6.97	C	CHX	G	3		1997
2019	TEMPLES	U	AME	ILOTV	33	33.2	ACT	3.39	3.39	C	CHS	G	3		2003
2019	TEMPLES	U	AME	AME1	49	49	ACT	4.04	4.04	C	CHX	G	3		1998
2019	TEMPLES	U	AME	AME1	50	50	ACT	8.08	8.08	C	CHX	G	3		1998
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJ	55	55	A3	10.44	10.44	F	CHS	P	3		2002
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJ	56	56	A3	10.44	10.44	F	CHS	P	3		2003
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	82	82.1	ABM	0.80	0.80	F	CHS	M	1		1998
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	82	82.2	ABM	6.39	6.39	F	CHS	M	1		1998
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	84	84	ABM	7.46	7.46	F	CHS	M	1		1998
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	98	98	ABM	7.14	7.14	F	CHS	M	2		2003
2019	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	99	99	ABM	6.85	6.85	F	CHS	M	2		2003
2020	TEMPLES	U	AME	PREP	11	11	APR	12.46	12.46	C	CHS	T	3		2000
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJ	13	13.2	A2	4.10	4.10	F	CHS	P	3		
2020	TEMPLES	U	AME	AME1	32	32	ACT	10.15	10.15	C	CHX	G	3		2003

F.D. du TEMPLE
Annexe 5
Programme d'Assiette 2008-2022

Année de passage programmée	Forêt	Série	Groupe RP	Classement Amngt	Parcelle	Sous-Parcelle	Type de coupe national	Surface sous-parcelle	Surface à parcourir	Structure du Peuplement	Compo du peuplement	Calibre des bois	Capital	Nombre de passages moyen	Dernier passage en coupe
2020	TEMPLES	U	REG	REGEP	33	33.1	RCV	5,94	5,94	C	CHS	T	3	1	2003
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJ	35	35	A3	9,63	9,63	F	CHS	P	3		2007
2020	TEMPLES	U	AME	PREP	41	41	APR	12,12	12,12	C	CHX	G	3		2003
2020	TEMPLES	U	AME	AME1	47	47	ACT	8,53	8,53	C	CHX	G	3		2003
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJ	69	69	A3	6,73	6,73	F	CHS	P	3		2006
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJ	72	72	A1	10,26	10,26	F	CHS	P	3		
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	86	86	ABM	7,14	7,14	F	CHS	M	1		1999
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	87	87.1	ABM	6,06	6,06	F	CHS	M	1		1996
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	87	87.2	ABM	1,15	1,15	F	CHS	M	1		1996
2020	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	93	93	ABM	7,06	7,06	F	CHS	M	1		1998
2021	TEMPLES	U	AME	PREP	6	6	APR	9,79	9,79	C	CHX	G	3		2005
2021	TEMPLES	U	AME	AME1	16	16	ACT	7,57	7,57	C	CHX	G	1		
2021	TEMPLES	U	AME	AME1	30	30	ACT	10,37	10,37	C	CHX	G	3		2004
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJ	57	57	A3	10,31	10,31	F	CHS	P	3		2006
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	63	63.1	ABM	6,13	6,13	F	CHS	M	2		2005
2021	TEMPLES	U	REG	REGET	63	63.2	RA	0,53	0,53	F	EPC	M	3		2005
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	64	64.3	ABM	6,14	6,14	F	CHS	M	2		2005
2021	TEMPLES	U	REG	REGET	66	66.4	RA	2,17	2,17	F	S.V	M	3		
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	67	67	ABM	6,58	6,58	F	CHS	M	2		2000
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJF4	68	68.3	ABM	0,68	0,68	F	CHS	M	2		
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJ	71	71	A2	10,28	10,28	F	CHS	P	3		
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJ	73	73	A3	10,09	10,09	F	CHS	P	3		2006
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJF3	90	90	ABM	7,35	7,35	F	CHS	M	1		1999
2021	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	92	92	ABM	7,45	7,45	F	CHS	M	1		1999
2022	TEMPLES	U	AME	PREP	38	38	APR	9,85	9,85	C	CHP	G	3		2007
2022	TEMPLES	U	AME	AME1	40	40	ACT	9,02	9,02	C	CHX	G	3		2007
2022	TEMPLES	U	AME	AME2	46	46	ACT	11,86	11,86	C	CHX	M	2		2005
2022	TEMPLES	U	AME	AME1	52	52	ACT	12,33	12,33	C	CHX	G	3		2006
2022	TEMPLES	U	AME	AMEJ	75	75.3	A3	3,96	3,96	F	CHS	P	3		
2022	TEMPLES	U	AME	AMEJ	94	94.1	A3	4,62	4,62	F	CHS	P	3		2008
2022	TEMPLES	U	AME	AMEJF1	95	95	ABM	7,50	7,50	F	CHS	M	1		2001
2022	TEMPLES	U	AME	AMEJ	96	96.2	A3	4,86	4,86	F	CHS	P	3		2008
2022	TEMPLES	U	AME	AMEJF2	97	97	ABM	7,18	7,18	F	CHS	M	1		2001



Ng / Lambert2 = 1.53 W

**Forêt Domaniale
du Temple
(890,6630 ha)
Annexe 6
Stations forestières**



Es. ONF EA - 469 - N. MARCILLAT - 06 99 99 99 99 - Tous droits réservés. © ONF Paris.
Projet Conception et Réalisation: AD/ACTIF/ONF Paris 2016.

Types de stations

- CL2 - Chênaie mixte acidiphile sur sol hydromorphe
- CL3 - Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie modérément acidiphile sur sol drainé
- CL4 - Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie mésoacidiphile sur sol brun ou faiblement marmorisé
- CL5 - Chênaie mixte-Hêtraie-Charmaie mésoacidiphile sur sol hydromorphe
- CL6 - Chênaie sessiliflore-Hêtraie-Charmaie acidiphile sur sol brun ou faiblement marmorisé
- CL7 - Chênaie mixte-Hêtraie-Charmaie acidiphile sur sol hydromorphe
- CL9 - Chênaie mixte-Hêtraie-Charmaie fraîche acidiphile à neutroacidiphile
- CS1 - Chênaie sessiliflore-Hêtraie acidiphile
- Non inventorié

F. D du Temple
Annexe 6.2
Données Climatiques 1996-2004 de la Station Météo du Temple

*Synthèse des paramètres climatiques
observés sur la période 1996-2004*

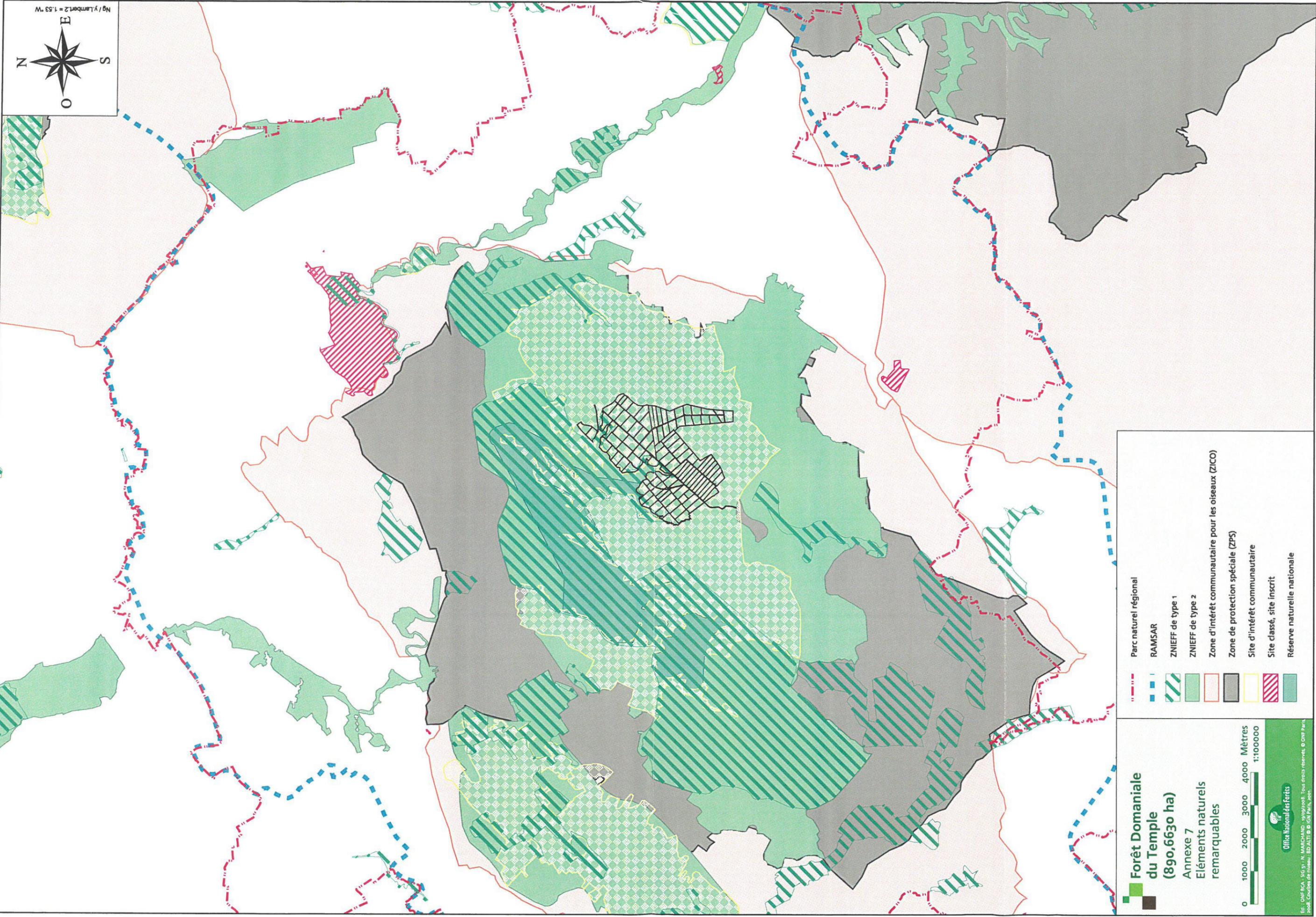
		Année	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
moyenne Tmoy	moyenne : 10.5 °C		3.3	4.3	7.3	9.6	13.9	16.9	17.7	18.2	14.0	10.6	6.2	4.1
moyenne Tmin	moyenne : 6.2 °C		0.5	0.8	2.7	4.2	8.6	11.3	12.3	13.0	9.4	7.0	3.3	1.6
moyenne Tmax	moyenne : 15.9 °C		6.7	8.9	13.0	15.9	20.2	23.4	24.4	25.3	20.5	15.8	10.0	7.0
Tmax absolue	record : 38.4 °C		17.1	20.7	23.8	27	30.3	34.5	34	38.4	32.8	27.3	20.1	16.3
Tmin absolue	record : -17.9 °C		-17.9	-13.2	-6.5	-6.4	-0.1	2.3	5.8	4	1.1	-6.2	-11.6	-14.8
Pluie	somme : 849 mm		52	73	57	76	68	59	84	63	66	95	86	69
hygrométrie dans l'air	moyenne : 81 %		86	81	75	72	78	76	76	78	82	88	90	88
Vent	moyenne : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vmax absolue	record : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rayonnement global	somme : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ETP Penman	somme : -		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de jours	de pluie	somme : 199.6 jours	18.6	17.6	15.1	15.2	13.6	11.8	14.0	14.7	18.0	22.7	19.8	18.7
	de gel avec T _{min} <0	somme : 55.9 jours	11.9	12.9	9.2	5.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	5.2	9.6
	de gel avec T _{min} <-5	somme : 10.0 jours	4.0	2.3	0.9	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	1.1	1.3
	de gel avec T _{min} <-10	somme : 2.1 jours	1.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.4
	de chaleur avec T _{max} >=25	somme : 49.9 jours	0.0	0.0	0.0	0.7	5.4	10.4	13.4	15.4	4.1	0.3	0.0	0.0
	de chaleur avec T _{max} >=35	somme : 0.7 jour	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0

Localisation du poste météorologique



Distance entre placette et poste météo hors couvert = 14 m

CHS 10



**Forêt Domaniale
du Temple
(890,6630 ha)**
Annexe 7
Éléments naturels
remarquables



- Parc naturel régional
- RAMSAR
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO)
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Site d'intérêt communautaire
- Site classé, site inscrit
- Réserve naturelle nationale



Unités Élémentaires			Typologie			Dendrométrie			Jeunes Peuplements			Aménagement 2008-2022															
NUMPAR	UED	UEG	Surf (ha)	G	G_CHE	G_TOT	H_BRM	VOL_CHE	VOL_OT	G_TAIL LIS	V_TAIL LIS	JP. Norme	JP. Année	JP. BDR	Ho JP	Dern. Coupe	Classe ment	Durée survie	1er pass.	2ème pass.	3ème pass.	RCV	RA	RD	Nbre cpe régé	UED	
1	1	1	8,56	25	32	12	256	327	0	6,9	27					1999	REGEP	30-60		2011	2019		2009			4	1
2	2.1	2	2,84	16	26	14	200	325	0	10,5	42					1999	AME1	30-60		2011	2019					2	1
2	2.2	2	5,74	27	30	13	330	366	0	6,9	26					1999	AME1	60-90		2011	2019					2	2
3	3.1	3.1	2,92	20	26	13	244	317	0	8,1	25					1984	REGET	0-15				2013				4	3.1
3	3.2	3.2	3,38	0	0	0	0	0	0	0	0					1984	REGET	0-15				2013				4	3.2
3	3.3	3.3	3,75	0	0	0	0	0	0	0	0					1984	REGET	0-15				2013				4	3.3
3	3.4	3.4	1,36	24	29	13	284	343	0	7,3	21					1984	AME1	0-15		2010	2018					4	3.4
4	4.1	4.1	6,15	0	0	0	0	0	0	0	0					1984	REGET	0-15		2010	2018					4	4.1
5	5.1	5.1	7,04	19	19	12	0	0	0	0,0	0					1984	AME1	0-15		2010	2018					4	4.2
5	5.2	5.2	1,82	20	24	13	231	278	0	0,0	0					2005	PREP	30-60		2010	2018					5	1
6	6.1	6	5,25	22	25	12	235	268	0	0,0	0					2005	PREP	30-60		2013	2021					6	1
6	6.2	6	4,54	22	25	12	235	268	0	7,0	23					2002	AME2	60-90		2011						6	2
7	7.1	7	3,13	23	29	13	278	351	0	0	0					2002	AME2	60-90		2011						7	1
7	7.2	7	3,79	0	0	0	0	0	0	0	0					2002	AME2	60-90		2011						7	2
7	7.3	7	1,27	23	29	13	278	351	0	7,0	27					2008	AME1	165-180		2011						7	3
8	8.1	8	4,11	0	0	0	0	0	0	0	0					2008	AME1	60-90		2008	2015					8	1
8	8.2	8	3,01	0	0	0	0	0	0	0	0					2008	AME1	60-90		2008	2015					8	2
8	8.3	8	1,09	0	0	0	0	0	0	0	0					2008	AME1	60-90		2008	2015					8	3
8	8.4	8	0,83	0	0	0	0	0	0	0	0					2008	AME1	60-90		2008	2015					8	4
8	8.5	8	1,68	0	0	0	0	0	0	0	0					2008	AME1	60-90		2008	2015					8	5
9	9.1	9.1	0,27	22	26	14	307	363	0	5,9	23					2000	PREP	15-30		2012	2020					10	2
9	9.2	9.2	0,97	0	0	0	0	0	0	0	0					2000	PREP	30-60		2012	2020					11	1
9	9.3	9.3	6,92	25	26	12	257	267	0	5,3	16					2000	PREP	30-60		2012	2020					11	3
9	9.4	9.4	2,07	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	1
10	10.1	10.1	2,30	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
10	10.2	10.2	7,63	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	1
10	10.3	10.3	2,53	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
11	11.1	11	7,81	22	26	14	307	363	0	5,9	23					2000	PREP	15-30		2012	2020					11	1
11	11.2	11	1,75	0	0	0	0	0	0	0	0					2000	PREP	30-60		2012	2020					11	2
11	11.3	11	2,90	0	0	0	0	0	0	0	0					2000	PREP	30-60		2012	2020					11	3
12	12.1	12	8,72	25	26	12	257	267	0	5,3	16					2003	AME2	60-90		2015						12	1
12	12.2	12	3,91	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
13	13.1	13.1	4,39	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
13	13.2	13.2	4,10	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
13	13.3	13.3	4,05	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
14	14.1	14.1	4,09	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
14	14.2	14.2	8,37	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME2	60-90		2015						12	2
15	15.1	15	4,26	24	26	11	218	236	0	5,5	17					2000	PREP	15-30		2012	2020					11	1
15	15.2	15	4,37	0	0	0	0	0	0	0	0					2000	PREP	30-60		2012	2020					11	2
16	16.1	16	0,50	20	21	11	185	194	0	10,3	37					2004	AME2	60-90		2018						15	1
16	16.2	16	3,60	0	0	0	0	0	0	0	0					2004	AME2	60-90		2018						15	2
16	16.3	16	3,47	0	0	0	0	0	0	0	0					2004	AME2	60-90		2018						15	2
17	17.1	17	4,04	27	28	12	280	290	0	9,1	32					2003	AME1	60-90		2013	2021					16	2
17	17.2	17	2,93	0	0	0	0	0	0	0	0					2003	AME1	60-90		2013	2021					16	1
18	18	18	10,20	0	0	0	0	0	0	0	0					1997	AME1	60-90		2011	2019					17	2
19	19	19	8,65	32	33	14	454	468	0	9,8	49					1997	AME1	60-90		2011	2019					17	2
20	20.1	20	2,76	0	0	0	0	0	0	0	0					1998	AME1	30-60		2009	2016					19	1
20	20.2	20	6,26	33	33	14	449	449	0	10,9	53					1998	AME1	30-60		2009	2016					20	1
21	21.1	21	3,83	33	33	14	449	449	0	10,9	53					1998	AME1	15-30		2009	2016					20	2
21	21.2	21	4,94	33	33	14	449	449	0	10,9	53					1998	AME1	30-60		2009	2016					21	1
22	22.1	22	6,49	33	34	15	499	514	0	11,3	58					1997	AME1	30-60		2009	2018					21	2
22	22.2	22	1,89	0	0	0	0	0	0	0	0					1997	AME1	30-60		2009	2018					22	1
22	22.2	22	1,89	0	0	0	0	0	0	0	0					1997	AME1	30-60		2009	2018					22	2

Unités Élémentaires			Typologie			Dendrométrie						Jeunes Peuplements			Aménagement 2008-2022						Regénération						
NUMPAR	UED	UEG	Surf (ha)	G_CHE	G_TOT	H_BRM	VOL_CHE	VOL_OT	VOL_TAIL	G_TAIL	V_TAIL	LIS	JP. Norme	JP. Année	JP. BDR	Ho JP	Dern. Coupe	Classe ment	Durée survie	1er pass.	2ème pass.	3ème pass.	RCV	RA	RD	Nbre cpe régé	UED
23	23.1	23	3,36	24	30	13	293	366	6,1	27							2006	PREP	30-60	2015							23.1
23	23.2	23	5,77	26	33	13	315	400	11,3	53							2006	PREP	30-60	2015							23.2
24	24.1	24	6,97	26	33	13	315	400	11,3	53							1995	PREP	30-60	2010	2016						24.1
24	24.2	24	2,74				0	0	0	0							1995	PREP	30-60	2010	2016						24.2
25	25.1	25.1	25,1				0	0	0	0								REGET						2011			25.1
25	25.2	25.2	3,48				0	0	0	0								REGET						2011			25.2
25	25.3	25.3	2,39				0	0	0	0								REGET									25.3
25	25.4	25.4	2,51				0	0	0	0								REGET									25.4
26	26.1	26.1	4,28				0	0	0	0								AMEG	210-225								26.1
26	26.2	26.2	5,52				0	0	0	0								REGET	210-225								26.2
27	27.1	27	0,42				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2018					27.1
27	27.2	27	4,89				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2018					27.2
27	27.3	27	4,46				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2018					27.3
28	28	28	10,15				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2017					28
29	29	29	10,12				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2017					29
30	30	30	10,37				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2017					30
31	31	31	9,66				13	406	431	0,0								ICHE1									31
32	32.1	32	3,73				13	403	415	11,1		41						ICHE1									32.1
32	32.2	32	6,42				13	330	379	11,3		48						ICHE1									32.2
33	33.1	33.1	5,94				14	375	486	7,3		30						AME1	60-90			2020					33.1
33	33.2	33.2	3,39				14	375	486	7,3		30						AME1	60-90			2020					33.2
34	34.1	34	3,92				0	0	0	0								REGEF	15-30			2021					34
34	34.2	34	5,06				0	0	0	0								PREP	15-30			2019					34.2
34	34.3	34	0,16				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2018					34.3
34	34.4	34	0,10				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2018					34.4
35	35.1	35	8,00				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2020					35.1
35	35.2	35	1,63				0	0	0	0								AMEJ	165-180			2020					35.2
36	36	36	4,63				14	427	579	8,0		32						PREP	30-60			2015					36
37	37	37	5,18				0	0	0	0								REGET	0-15			2008					37
38	38	38	9,85				15	518	579	9,0		39						REGET	0-15			2022					38
39	39	39	9,47				14	423	479	14,0		57						REGET	30-60			2014					39
40	40.1	40	5,71				12	300	320	5,4		18						AME1	60-90			2022					40.1
40	40.2	40	3,31				0	0	0	0								AME1	60-90			2022					40.2
41	41.1	41	6,05				12	260	302	7,0		24						PREP	60-90			2020					41.1
41	41.2	41	6,07				0	0	0	0								PREP	60-90			2020					41.2
42	42.1	42	8,86				13	337	406	6,4		20						AME1	60-90			2018					42.1
42	42.2	42	3,37				0	0	0	0								AME1	60-90			2018					42.2
43	43.1	43	1,75				13	363	398	5,7		19						AME1	60-90			2015					43.1
43	43.2	43	10,66				0	0	0	0								AME1	60-90			2015					43.2
44	44	44	11,91				14	333	499	5,9		27						REGEF	30-60			2015					44
45	45.1	45	4,65				14	471	512	4,7		19						AME1	30-60			2017					45.1
45	45.2	45	7,32				0	0	0	0								AME1	30-60			2017					45.2
46	46.1	46	8,73				11	222	240	5,0		17						AME2	60-90			2022					46.1
46	46.2	46	3,13				0	0	0	0								AME2	60-90			2022					46.2
47	47	47	8,53				13	332	356	10,3		43						AME1	30-60			2020					47
48	48	48	3,78				0	0	0	0								AMEG	195-210			2020					48
49	49.1	49	1,23				15	531	594	6,0		29						AME1	30-60			2019					49.1
49	49.2	49	2,81				0	0	0	0								AME1	30-60			2019					49.2
50	50	50	8,08				15	505	582	6,3		29						AME1	30-60			2019					50
51	51.1	51	2,50				15	606	683	2,7		11						AME1	30-60			2017					51.1
51	51.2	51	9,52				0	0	0	0								AME1	30-60			2017					51.2
52	52.1	52	8,15				14	488	502	3,6		15						AME1	30-60			2022					52.1
52	52.2	52	4,18				0	0	0	0								AME1	30-60			2022					52.2

Unités Élémentaires			Typologie		Dendrométrie				Jeunes Peuplements			Aménagement 2008-2022					Regénération								
NUMPAR	UED	Surf (ha)	G_CHE	G_TOT	H_BRM	VOL_ CHE	VOL_ TAILLIS	VOL_ OT	G_TAILLIS	V_TAILLIS	JP. Norme	JP. Année	JP. BDR	Ho JP	Dern. Coupe	Classe ment	Durée survie	1er pass.	2ème pass.	3ème pass.	RCV	RA	RD	Nbre cpe régé	UED
53	53	12,32	TSF	CHE	GB	BM	TD		26	33	13	312	396	16	2000	AME1	60-90	2009	2017						53
54	54.1	5,32	F	CHE	45-60			0	0	0				0	2002	AMEJ	165-180	2010	2013						54.1
54	54.2	5,30	F	CHE	45-60			0	0	0				0	2002	AMEJ	165-180	2010	2013						54.2
55	55	10,44	F	CHE	45-60			0	0	0				0	2002	AMEJ	165-180	2010	2013	2019					55
56	56	10,44	F	CHE	45-60			0	0	0				0	2003	AMEJ	165-180	2010	2013	2019					56
57	57	10,31	F	CHE	45-60			0	0	0				0	2006	AMEJ	165-180	2009	2015	2021					57
58	58.1	1,59	F	S.V	45-60			0	0	0				0	1997	REGET	0-15						2010		58.1
58	58.2	5,66	F	CHE	75-90			0	0	0				0	2005	AMEJF3	135-150	2014							58.2
59	59.1	4,94	F	CHE	45-60			0	0	0				0	2008	AMEJ	165-180	2012	2018						59.1
59	59.2	59,2	0,21	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	0-15						2012		59.2
59	59.3	59,3	1,05	VB				0	0	0				0	2005	REGET	210-225						2012		59.3
60	60.1	60,1	0,52	VB				0	0	0				0	2005	AMEJF4	210-225	2009	2017						60.1
60	60.2	60,2	0,62	TSF	CHE	GB	TGB	TD	27	27	16	474	474	60	2002	ILOTV	30-60	2010	2018						60.2
60	60.3	60,3	0,40	VB				0	0	0				0	2005	REGET	210-225						2012		60.3
60	60.4	60,4	0,95	VB				0	0	0				0	2005	REGET	210-225						2012		60.4
60	60.5	60,5	1,82	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2002	AMEJF4	150-165	2009	2017						60.5
60	60.6	60,6	0,63	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2012		60.6
60	60.7	60,7	1,22	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	0-15						2012		60.7
60	60.8	60,8	0,75	VB				0	0	0				0	2005	REGET	210-225						2012		60.8
61	61.1	61,1	1,16	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2001	AMEJF4	150-165	2009	2017						61.1
61	61.2	61,2	1,17	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2013		61.2
61	61.3	61,3	0,92	TSF	CHE	GB	TGB	TD						0	2001	ILOTV	30-60	2010	2018						61.3
61	61.4	61,4	2,34	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2013		61.4
61	61.5	61,5	0,84	F	EPC	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2021		61.5
62	62.1	62,1	1,63	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2001	AMEJF4	150-165	2009	2017						62.1
62	62.2	62,2	2,02	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	0-15						2017		62.2
62	62.3	62,3	0,62	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	0-15						2017		62.3
62	62.4	62,4	2,35	F	EPC	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	0-15						2017		62.4
63	63.1	63,1	6,13	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2013	2021						63.1
63	63.2	63,2	0,53	F	EPC	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2021		63.2
64	64.1	64,1	0,46	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2013		64.1
64	64.2	64,2	0,09	F	S.V	45-60		0	0	0				0	2005	REGET	15-30						2013		64.2
64	64.3	64,3	6,14	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2013	2021						64.3
65	65.1	65	4,55	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2008	2017						65.1
65	65.2	65	1,41	VB				0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2008	2017						65.2
65	65.3	65	0,59	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2008	AMEJF4	210-225	2008	2017						65.3
66	66.1	66,1	0,51	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2008	AMEJF4	150-165	2008	2017						66.1
66	66.2	66,2	1,04	VB				0	0	0				0	2008	AMEJF4	150-165	2008	2017						66.2
66	66.3	66,3	2,92	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2008	AMEJF4	210-225	2008	2017						66.3
66	66.4	66,4	2,17	F	S.V	DOU	45-60	0	0	0				0	2008	AMEJF4	150-165	2008	2017						66.4
67	67.1	67	0,86	VB				0	0	0				0	2008	REGET	15-30						2021		67.1
67	67.2	67	4,41	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2000	AMEJF4	210-225	2013	2021						67.2
67	67.3	67	0,89	VB				0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2013	2021						67.3
67	67.4	67	0,42	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2000	AMEJF4	210-225	2013	2021						67.4
68	68.1	68,1	5,56	F	CHE	0-15		0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2013	2021						68.1
68	68.2	68,2	0,67	F	CHE	0-15		0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2013	2021						68.2
68	68.3	68,3	0,68	F	CHE	60-75		0	0	0				0	2005	AMEJF4	150-165	2013	2021						68.3
69	69.1	69	5,28	F	CHE	45-60		0	0	0				0	2006	AMEJ	165-180	2013	2021						69.1
69	69.2	69	0,63	VB				0	0	0				0	2006	AMEJ	210-225	2014	2020						69.2
69	69.3	69	0,61	F	CHE	45-60		0	0	0				0	2006	AMEJ	165-180	2014	2020						69.3
69	69.4	69	0,21	VB				0	0	0				0	2006	AMEJ	210-225	2014	2020						69.4
70	70	10,41	TSF	CHE	TGB	TD		31	34	15	488	535	0	0	1996	PREP	15-30	2011	2018						70
71	71	10,28	F	CHE	15-30			0	0	0				0	2005	AMEJ	195-210	2014	2021						71

F. D. du TEMPLE
Annexe 8.2
Caractéristiques dendrométriques des parcelles inventoriées statistiquement

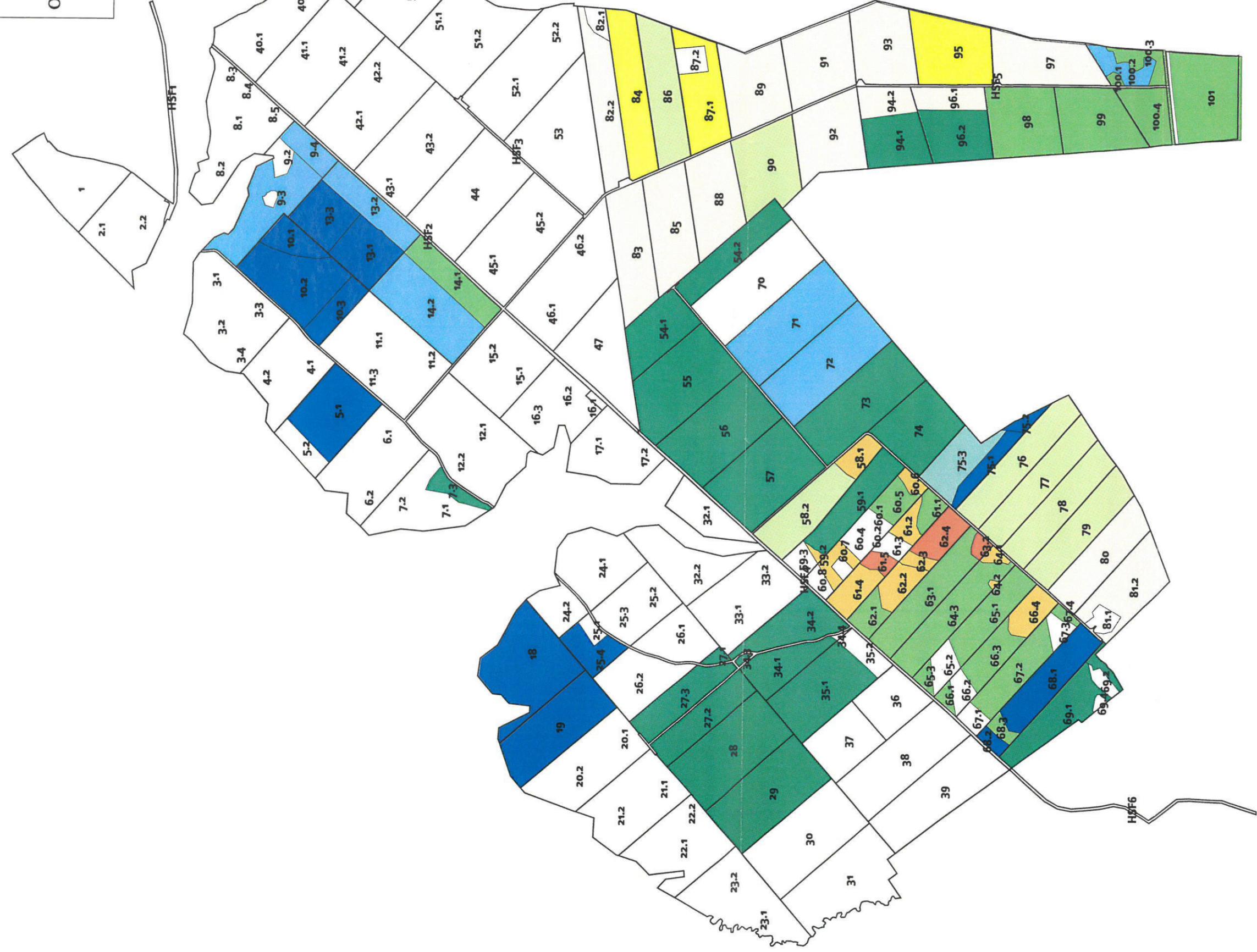
PARCELLES	nb placettes		PB	BM	GB	TGB	A.R	ALT	BOU	CHA	CHX	EPC	HET	MER	P.S	TIL	TRE	TOTAL
1	7	G moy	2.57	6.71	16.29	6.00	-	-	0.14	0.14	24.29	-	0.43	-	-	6.00	0.57	31.57
		cv G	84%	43%	18%	51%			265%	265%	11%		184%			95%	265%	10%
		%er G	81%	42%	18%	49%			257%	257%	11%		178%			92%	257%	10%
2	2	G moy	5.00	3.50	8.00	9.00	-	0.50	-	1.50	15.50	-	-	-	-	6.50	1.50	25.50
		cv G	28%	20%	0%	47%		141%		47%	32%					11%	141%	14%
		%er G	254%	182%	0%	424%		1271%		424%	287%					98%	1271%	125%
3	9	G moy	1.78	6.11	11.00	7.11	-	-	0.11	0.11	19.89	-	0.11	-	-	4.56	1.22	26.00
		cv G	83%	40%	16%	39%			300%	300%	20%		300%			60%	191%	16%
		%er G	64%	31%	12%	30%			231%	231%	16%		231%			46%	147%	12%
4	6	G moy	0.17	7.67	11.50	9.50	-	-	-	-	23.83	-	-	-	-	5.00	-	28.83
		cv G	245%	41%	41%	30%					19%					67%	-	12%
		%er G	257%	43%	43%	32%					20%					70%	-	13%
5	3	G moy	-	8.67	9.33	1.33	-	-	-	-	18.67	-	-	-	-	0.67	-	19.33
		cv G	-	58%	12%	43%					32%					173%	-	31%
		%er G	-	144%	31%	108%					80%					430%	-	77%
6	8	G moy	-	9.75	11.00	3.50	-	-	-	-	19.63	-	0.75	-	-	3.88	-	24.25
		cv G	-	45%	26%	73%					26%		234%			87%	-	15%
		%er G	-	37%	22%	61%					21%		195%			72%	-	12%
7	9	G moy	3.89	12.22	7.78	1.56	-	-	0.11	-	22.00	-	0.56	-	-	2.78	-	25.44
		cv G	193%	69%	73%	133%			300%		36%		203%			124%	-	24%
		%er G	149%	53%	56%	102%			231%		28%		156%			96%	-	19%
8	10	G moy	1.70	15.60	10.00	2.00	-	-	-	0.40	23.40	-	0.50	-	-	3.20	1.80	29.30
		cv G	149%	33%	36%	58%				316%	27%		141%			111%	133%	14%
		%er G	109%	24%	26%	42%				231%	20%		103%			81%	97%	10%
11	15	G moy	0.87	4.40	11.13	9.93	-	-	-	0.33	21.73	-	1.67	-	-	2.60	-	26.33
		cv G	137%	71%	23%	37%				314%	18%		141%			138%	-	13%
		%er G	76%	39%	13%	21%				174%	10%		78%			76%	-	7%
12	12	G moy	0.42	16.17	8.92	0.92	-	-	-	0.17	25.08	-	0.33	-	-	0.08	0.75	26.42
		cv G	239%	20%	30%	87%				346%	14%		266%			346%	346%	14%
		%er G	152%	13%	19%	55%				220%	9%		169%			220%	220%	9%
15	6	G moy	1.50	18.33	5.67	0.33	1.17	-	-	0.17	24.17	-	-	-	-	0.33	-	25.83
		cv G	187%	25%	57%	155%	245%			245%	14%					245%	-	12%
		%er G	197%	26%	59%	163%	257%			257%	14%					257%	-	12%
16	8	G moy	0.25	10.75	8.25	1.25	-	-	-	-	19.63	-	0.25	-	-	0.63	-	20.50
		cv G	283%	31%	48%	134%					18%		185%			147%	-	17%
		%er G	245%	27%	41%	116%					16%		160%			127%	-	15%
17	8	G moy	0.63	13.38	11.88	2.38	-	-	-	0.50	27.25	-	-	-	-	0.50	-	28.25
		cv G	147%	35%	35%	84%				185%	11%					151%	-	11%
		%er G	123%	29%	29%	70%				155%	9%					126%	-	9%
20	8	G moy	-	5.50	21.75	5.50	-	-	-	-	32.25	-	0.25	-	-	0.25	-	32.75
		cv G	-	67%	20%	62%					13%		185%			185%	-	13%
		%er G	-	56%	17%	52%					11%		155%			155%	-	11%
21	9	G moy	-	5.78	23.22	4.44	-	-	-	0.44	32.89	-	0.11	-	-	-	-	33.44
		cv G	-	59%	25%	32%				198%	15%		300%				-	14%
		%er G	-	45%	19%	25%				153%	11%		231%				-	11%
22	10	G moy	-	5.40	23.10	5.10	-	-	-	-	33.00	-	0.10	-	-	0.50	-	33.60
		cv G	-	68%	22%	50%					8%		316%			254%	-	9%
		%er G	-	49%	16%	36%					6%		226%			182%	-	7%
23	9	G moy	0.89	7.22	17.44	4.78	-	-	-	1.33	24.44	-	-	0.11	-	4.44	-	30.33
		cv G	131%	54%	18%	58%				92%	21%		300%			80%	-	8%
		%er G	101%	41%	14%	45%				71%	16%		231%			61%	-	6%
24	7	G moy	0.43	8.00	20.57	4.14	-	-	-	2.43	26.43	-	-	-	-	4.14	0.14	33.14
		cv G	265%	61%	23%	43%				130%	18%					90%	265%	7%
		%er G	245%	57%	21%	40%				120%	17%					83%	245%	6%
30	10	G moy	0.40	7.30	23.20	3.90	-	-	-	0.20	33.20	-	-	-	-	1.40	-	34.80
		cv G	175%	24%	13%	37%				211%	9%					169%	-	7%
		%er G	125%	17%	10%	27%				151%	6%					121%	-	5%
31	10	G moy	-	10.90	19.90	3.10	-	-	-	0.50	33.10	-	-	-	-	0.30	-	33.90
		cv G	-	41%	16%	74%				216%	7%					316%	-	5%
		%er G	-	30%	11%	53%				155%	5%					226%	-	4%
32	11	G moy	0.91	9.73	18.09	2.73	-	-	-	1.36	27.27	-	0.55	-	-	2.27	-	31.45
		cv G	166%	17%	15%	59%				94%	13%		96%			102%	-	9%
		%er G	114%	12%	10%	40%				64%	9%		65%			70%	-	6%
33	9	G moy	2.11	4.33	13.00	15.22	-	-	-	3.11	27.00	-	1.44	-	-	3.11	-	34.67
		cv G	80%	73%	19%	26%				116%	26%		99%			92%	-	17%
		%er G	62%	56%	14%	20%				89%	20%		76%			70%	-	13%
36	6	G moy	3.83	8.50	20.17	9.83	-	-	-	4.50	31.33	-	6.50	-	-	-	-	42.33
		cv G	56%	44%	23%	36%				78%	6%		58%				-	9%
		%er G	63%	50%	26%	41%				88%	7%		66%				-	10%
38	10	G moy	0.30	5.40	24.40	7.50	-	-	-	1.00	34.20	-	2.40	-	-	-	-	37.60
		cv G	316%	54%	16%	39%				194%	13%		113%				-	12%
		%er G	226%	39%	12%	28%				139%	9%		81%				-	9%
39	9	G moy	0.89	6.22	19.89	6.56	-	0.11	-	0.11	29.78	-	2.22	-	-	-	1.33	33.56
		cv G	153%	44%	23%	38%		300%		300%	23%		110%				202%	15%
		%er G	118%	34%	17%	29%		231%		231%	17%		84%				155%	12%
40	11	G moy	1.91	14.18	15.18	1.09	-	-	-	-	30.00	-	2.00	-	-	0.36	-	32.36
		cv G	129%	32%	30%	64%					14%		143%			332%	-	13%
		%er G	87%	21%	20%	43%					9%		96%			223%	-	9%
41	10	G moy	1.20	7.70	17.20	2.50	-	-	-	0.10	25.40	-	0.80	-	-	2.30	-	28.60
		cv G	102%	43%	15%	74%				316%	6%		202%			118%	-	9%
		%er G	73%	31%	11%	53%				226%	5%		145%			84%	-	6%
42	15	G moy	0.87	14.00	17.80	2.67	-	-	-	0.07	28.73	-	2.67	-	2.47	1.40	-	35.33
		cv G	168%	58%	12%	87%				387%	17%		106%		220%	200%	-	17%
		%er G	93%	32%	7%	48%				214%	9%		59%		111%		-	9%
43	10	G moy	0.70	13.30	17.90	2.00	-	-	-									

F. D. du TEMPLE
Annexe 8.2
Caractéristiques dendrométriques des parcelles inventoriées statistiquement

45	15	G moy	1.60	9.27	22.13	5.07	-	-	-	-	34.73	-	3.27	-	-	-	0.07	38.07	
		cv G	97%	60%	24%	71%					13%			81%				387%	13%
		%er G	54%	33%	13%	39%					7%			45%				214%	7%
46	9	G moy	0.44	15.78	9.11	0.33	-	0.11	-	0.33	24.00	-	0.78	-	-	0.44	-	25.67	
		cv G	228%	27%	51%	212%		300%		150%	12%		255%			300%		14%	
		%er G	175%	21%	39%	163%		231%		115%	9%		196%			231%		11%	
47	9	G moy	1.22	5.33	19.44	4.00	-	-	-	1.11	27.89	-	0.44	-	-	0.44	0.11	30.00	
		cv G	114%	84%	25%	47%				138%	22%		228%			228%	300%	19%	
		%er G	88%	64%	20%	36%				106%	17%		175%			175%	231%	14%	
49	6	G moy	1.50	5.00	24.17	7.00	-	-	-	-	34.00	-	3.67	-	-	-	-	37.67	
		cv G	56%	44%	28%	68%					18%		41%					19%	
		%er G	59%	46%	30%	71%					18%		43%					20%	
50	6	G moy	3.00	2.67	26.83	5.83	-	-	-	-	33.17	-	5.17	-	-	-	-	38.33	
		cv G	56%	56%	12%	37%					11%		53%					16%	
		%er G	59%	59%	13%	38%					12%		55%					17%	
51	10	G moy	1.90	8.10	27.60	6.00	-	-	-	-	38.80	-	4.80	-	-	-	-	43.60	
		cv G	109%	21%	13%	50%					11%		69%					10%	
		%er G	78%	15%	9%	36%					8%		50%					7%	
52	10	G moy	0.50	3.70	24.70	7.20	-	-	-	-	34.60	-	1.50	-	-	-	-	36.10	
		cv G	141%	83%	22%	37%					12%		114%					11%	
		%er G	101%	59%	15%	26%					8%		82%					8%	
53	12	G moy	1.67	13.33	16.75	1.58	-	-	-	-	25.75	0.83	6.75	-	-	-	-	33.33	
		cv G	166%	37%	34%	83%					24%	346%	46%					15%	
		%er G	106%	24%	21%	53%					15%	220%	29%					9%	
60	1	G moy	-	9.00	14.00	4.00	-	-	-	-	27.00	-	-	-	-	-	-	27.00	
		cv G																	
		%er G																	
70	10	G moy	1.90	3.60	13.00	15.80	-	-	-	3.10	31.00	-	0.20	-	-	-	-	34.30	
		cv G	112%	64%	25%	17%				96%	7%		211%					10%	
		%er G	80%	46%	18%	12%				68%	5%		151%					7%	
2E	9	G moy	1.11	10.22	14.56	3.89	-	-	-	0.11	26.56	-	0.11	-	-	2.56	0.44	29.78	
		cv G	123%	46%	7%	67%				300%	19%		300%			83%	228%	10%	
		%er G	94%	35%	5%	52%				231%	14%		231%			64%	175%	7%	



Ng / y Lambert2 = 1.53 °W



Forêt Domaniale du Temple (890,6630 ha)
Annexe 9.2
Peuplements :
Classes d'âge des futaies

Classes d'âge

- Chêne sessile 0-15 ans
- Chêne sessile 15-30 ans
- Chêne sessile 30-45 ans
- Chêne sessile 45-60 ans
- Chêne sessile 60-75 ans
- Chêne sessile 75-90 ans
- Chêne sessile 90-105 ans
- Chêne sessile 105-120 ans
- Sapin de Vancouver 45-60 ans
- Epicea commun 45-60 ans

0 150 300 450 600 Mètres
1:15000

Office National des Forêts
Ed. ONF ECA - JIG 3 - N. MARCHAND - 19/02/2009 - Tous droits réservés. © ONF Paris 2009

